

RAPPORT G5 – Contrôle de cavités détectées par micro-gravimétrie et détermination des caractéristiques mécaniques pour un projet de bassin d'infiltration.

Référence : 231037

Indice 2

Projet : Construction d'un bassin d'infiltration

Rue des Artisans

46500 GRAMAT

Maître d'ouvrage

Commune de GRAMAT

3 place du Four

46500 GRAMAT

Contact interne : Monsieur LECLERC Fabrice, mpi@gramat.fr

Représenté par : Madame CASTAGNE Véronique, DEJANTE Eau
& Environnement en qualité de Maître d'Œuvre,
vcastagne@dejante-infra.com



TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	6
1.1	MISSION.....	6
1.2	INTERVENANTS :	6
1.3	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	7
1.4	INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES REALISEES	7
2	LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT.....	8
2.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE	8
2.2	SITE.....	10
2.3	LE PROJET	11
2.4	LE CONTEXTE GEOLOGIQUE	12
2.5	LES RISQUES NATURELS ET REGLEMENTAIRES	12
2.6	HISTORIQUE DU SITE	15
3	ELEMENTS ET SENSIBILITE DE LA ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE	19
4	INVESTIGATIONS MENEES.....	25
4.1	SONDAGES A LA PELLE MECANIQUE	25
4.2	SONDAGES AU PENETROMETRE STATIQUE 150 KN	28
4.3	FORAGES DESTRUCTIFS AVEC ENREGISTREMENT DES PARAMETRES TROIS VOIES.....	28
4.4	ESSAIS AU SCISSOMETRE.....	29
4.5	ESSAIS D'INFILTRATION	30
5	SYNTHESE	32
6	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	34

ANNEXES

- Implantation réelle des sondages sur vue aérienne
- Implantation réelle des sondages sur plan du bassin d'infiltration et plan topographique
- Courbes de niveaux du toit calcaire en bleu et courbes topographiques en rouge
- Sondages, coupes et courbes de niveaux sur plan du bassin d'infiltration et fond topo
- Coupes techniques 1 à 7
- Tableau de synthèses des sondages à la pelle mécanique 8T
- Photographies des sondages à la pelle mécanique 8T
- Tableau de synthèse des forages destructifs
- Logs des paramètres de forages destructifs
- Tableau de synthèse des essais au scissomètre
- Tableau de synthèse des essais au pénétromètre statique dynamique 150 kN
- Logs des essais au pénétromètre statique dynamique 150 kN
- Tableau de synthèse général du toit calcaire et des cavités
- Réponse des DICT avec réseaux en interactions avec le projet

- Tableau de classification des missions géotechniques extrait de la NFP 94500 et conditions générales

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Extrait de la carte IGN au 1/100 000 - Source Géoportail.....	8
Figure 2 Extrait de la vue aérienne - Source Géoportail.....	9
Figure 3 Extrait des plans de DEJANTE Eau et Environnement - 06/09/2022.....	11
Figure 4 Extrait de la carte géologique du secteur (BRGM).....	12
Figure 5 Le site et les éléments de la Zone d'Influence Géotechnique	19
Figure 6 Vues sur la voie ferrée en contre-bas de la parcelle - 08/01/2024.....	20
Figure 7 Extrait du paragraphe 5.3 du document IG94589 de la SNCF.....	20
Figure 8 Croquis de principes des contraintes ferroviaires (Annexe 9 - document IG94589)	21
Figure 9 Extrait du plan de DEJANTE Eau et Environnement.....	21
Figure 10 Extrait du récépissé de DICT de la SAUR en date du 11/12/2023	22
Figure 11 Habitation en limite de propriété Ouest – 08/01/2024.....	22
Figure 12 Casse automobile en limite de propriété Est. Source : Google Street View.	24
Figure 13 Plan d'implantation des sondages	25
Figure 14 Pièce en métal et câbles trouvés en S1.....	26
Figure 15 Plaque d'amiante trouvée en S3.....	27
Figure 16 Sondage S5.....	27
Figure 17 Réalisation des sondages au pénétromètre statique-dynamique 150 kN le 08/01/2024.	28
Figure 18 Foreuse de minage lors de la réalisation des forages destructifs le 08/01/2024	29
Figure 19 Réalisation d'un essai au sismomètre dans la pelle S1	30
Figure 20 Résultats de l'essais MATSUO mené en S2	31
Figure 21 Log F2.....	32
Figure 22 Log F7.....	32
Figure 23 Log F8.....	32
Figure 24 Log F14.....	32
Tableau 1 Synthèse des essais in situ au scissomètre	30
Tableau 2 Synthèse général d'apparition d toit du calcaire et des cavités repérées.....	33

Version du rapport :

Date	Indice	Objet de l'indice	L'ingénieur	Vérifié par
30/01/2024	0	Première diffusion	A.PIERRE	V.BELOT
05/02/2024	1	Apport de précisions aux paragraphes 4.5 et 5	A.PIERRE	V.BELOT
13/02/2024	2	Paragraphe complété page 31	A.PIERRE	V.BELOT

Fiche de synthèse 231037 - G5 Contrôle de cavités détectées par micro-gravimétrie et détermination des caractéristiques mécaniques pour un projet de bassin d'infiltration.

CONTEXTE, ENVIRONNEMENT GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	Géologie	Remblais anthropiques et formations argileuses en surface et calcaire micritique altéré à sain en profondeur.
	Matériaux	Remblais anthropiques en surface jusqu'à 0,3 à 4,2 m de profondeur par rapport au terrain naturel. Epaisseur d'argiles rougeâtres jusqu'à 1,6 à 8,0 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel. Le toit du calcaire (sous sa forme plus ou moins altérée) apparaît entre 0,8 et 6,8 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel. Des zones de cavités ont été mises en évidence. Leurs profondeurs sont décrites dans le rapport.
	Caractéristiques mécaniques	Caractéristiques mécaniques faibles dans les argiles rougeâtres avec $Q_d \approx 2,4$ MPa. Une zone décomprimée entre les remblais et les argiles a été mise en évidence en PD1, PD5 et PD6 entre 1,0 à 2,2 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel avec $Q_d \approx 0,6$ MPa. Une épaisseur de calcaire altérée avec une importante chute de compacité a été repérée en PD4 entre 2,6 et 4,2 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel (chute de Q_d à environ 0,6 MPa).
	Hydrogéologie	Aucune venue d'eau n'a été constatée lors de la réalisation des sondages à la pelle mécanique et des forages destructifs les 08 et 09/01/2024.
	Risques naturels	Risque au glissement de terrain et risque inondation : pas de PPRN et PPRI, néanmoins des cas de catastrophes naturelles ont déjà été recensées sur la commune. Risque retrait-gonflement des argiles : Concerné, exposition moyenne. Risque sismique : Faible. Potentiel radon : Faible.
	Sismicité	Les sols rocheux sont de classe A / Le paramètre de sol S est de 1,00.
	Type d'ouvrage	Bassin d'infiltration de 690 m ² représentant un volume de 1415 m ³ . Niveau bas du bassin d'infiltration : 304,0 NGF. L'altimétrie du site est globalement comprise entre 306,5 et 308,2 NGF environ.
RECOMMANDATIONS ET COMPLEXITE DES OUVRAGES	Recommandations et points importants	De nombreux remblais sont présents en périphérie du futur ouvrage. Il est indispensable de réaliser une étude pollution et d'évacuer l'intégralité des terres polluées en phase de travaux de sorte à éviter toute contamination de la nappe. En effet, de nombreux déchets d'amiante ont été observés. De plus, l'ouvrage présente une sensibilité importante vis-à-vis des voies SNCF situées en contre bas du projet à moins de 30m. Il sera indispensable de réaliser un dossier auprès de la SNCF et de prévoir un constat d'huissier sur cet ouvrage comme cela est présenté dans les documents IG94589 et IG90033 de la SNCF.
PRECONISATION DES TRAVAUX TERRASSEMENT ET DRAINAGE	Terrassements	Terrassements de l'ordre de 3 à 4 m en talutage 1H/1V.

[illegible]

1 PREAMBULE

1.1 MISSION

Dans le cadre du projet de construction d'un bassin d'infiltration à GRAMAT (46), une mission « G5 Contrôle de cavités détectées par micro-gravimétrie et détermination des caractéristiques mécaniques » a été confiée au bureau IMOGEO par la Mairie de GRAMAT, représenté par le bureau DEJANTE Eau et Environnement.

Cette mission avait également pour objectif de valider la faisabilité technique de ce bassin dans la configuration proposée pour cet ouvrage au regard des investigations réalisées.

Cette mission s'inscrit dans l'étape Diagnostic selon la succession des différentes missions d'ingénierie géotechnique au sens de la norme NF P94-500 de novembre 2013 (cf. annexe).

Mission G5 Diagnostic :

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

Missions normalisées NF P 94-500	G1 ES	G1 PGC	G2 AVP	G2 PRO	G2 DCE/ACT		G4 Étude	G4 Suivi	G5
Mission en cours						*			X
Phase de la maîtrise d'œuvre	-	APS	APD/AVP	PRO	DCE/ACT	MDT	VISA	DET/AOR	DIAG

* : Phase Marché De Travaux, non intégrée dans la NFP 94500

Cadre contractuel :

	Référence	Date
Proposition	D-23-00177	13/11/2023
Commande	D-23-00177	12/12/2023

1.2 INTERVENANTS :

INTERVENANTS	SOCIETE	INTERLOCUTEUR(S)	MAIL ET DIFFUSION
Maître d'ouvrage	Mairie de GRAMAT	Monsieur Fabrice LECLERC, Service Marchés Publics et Infrastructures.	mpi@gramat.fr
Maître d'Œuvre	DEJANTE Eau et Environnement	Madame Véronique CASTAGNE	vcastagne@dejante-infra.com
Bureau Géotechnique	IMOGEO	Madame Aude PIERRE Monsieur Vincent BELOT	a.pierre@imogeo.fr v.belot@imogeo.fr

1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les plans transmis lors de la rédaction du rapport sont répertoriés ci-dessous :

Documents	Réalisé par	Affaire	Phase	N°	Indice	Format	Date
PLAN TOPOGRAPHIQUE	GALILEE TOPO					DWG	11/02/2021
PLAN MASSE ET DE TERRASSEMENT	DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT	EU21.01	AVP	1-1		PDF & DWG	06/09/2022
PROFILS EN TRAVERS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT	EU21.01	AVP	1-1		PDF	06/09/2022
COMPTE RENDU D'ETUDE – RECONNAISSANCES GEOPHYSIQUES MICROGRAVIMETRIE	ABO INNOGEO			130-2023-010	A	PDF & DWG	28/06/2023

Les sources documentaires utilisées pour la rédaction du rapport sont les suivantes :

Types	Adresse du site
CARTE GEOLOGIQUE	https://infoterre.brgm.fr
RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES	www.georisques.gouv.fr
REGLES D'URBANISMES	PLU
PHOTOGRAPHIES AERIENNES HISTORIQUES	https://remonterletemps.ign.fr
CHRONIQUES PIEZOMERIQUES	https://ades.eaufrance.fr

1.4 INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES REALISEES

Dans le cadre de la mission G5 confiée au bureau IMOGEO, les investigations géotechniques suivantes ont été menées au droit du site en janvier 2024:

- 7 essais de pénétration statique-dynamique lourd 150 kN, destinés à tester les caractéristiques mécaniques des sols en présence, menés jusqu'à 0,8 à 6,8 m de profondeur ;
- 17 forages destructifs avec enregistrement des paramètres 3 voies, destinés à reconnaître les zones de cavités, menés jusqu'à 10 à 10,2 m de profondeur ;
- 5 puits de reconnaissance à ciel ouvert menés entre 1,3 et 3,1 m de profondeur avec une pelle 8T, destinés à reconnaître visuellement les sols en présence, à apprécier leur tenue en fouille et repérer les éventuelles venues d'eau ;
- Réalisation de mesures in situ au scissomètre dans les sondages à la pelle mécanique permettant de définir la cohésion des matériaux ;
- Réalisation d'un essai d'infiltration.

L'ensemble des points de sondage est relevé sur le terrain par un GPS Leica, en XYZ.

La précision en Z est de +/-5 cm.

2 LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet est situé Rue des Artisans à GRAMAT (46).

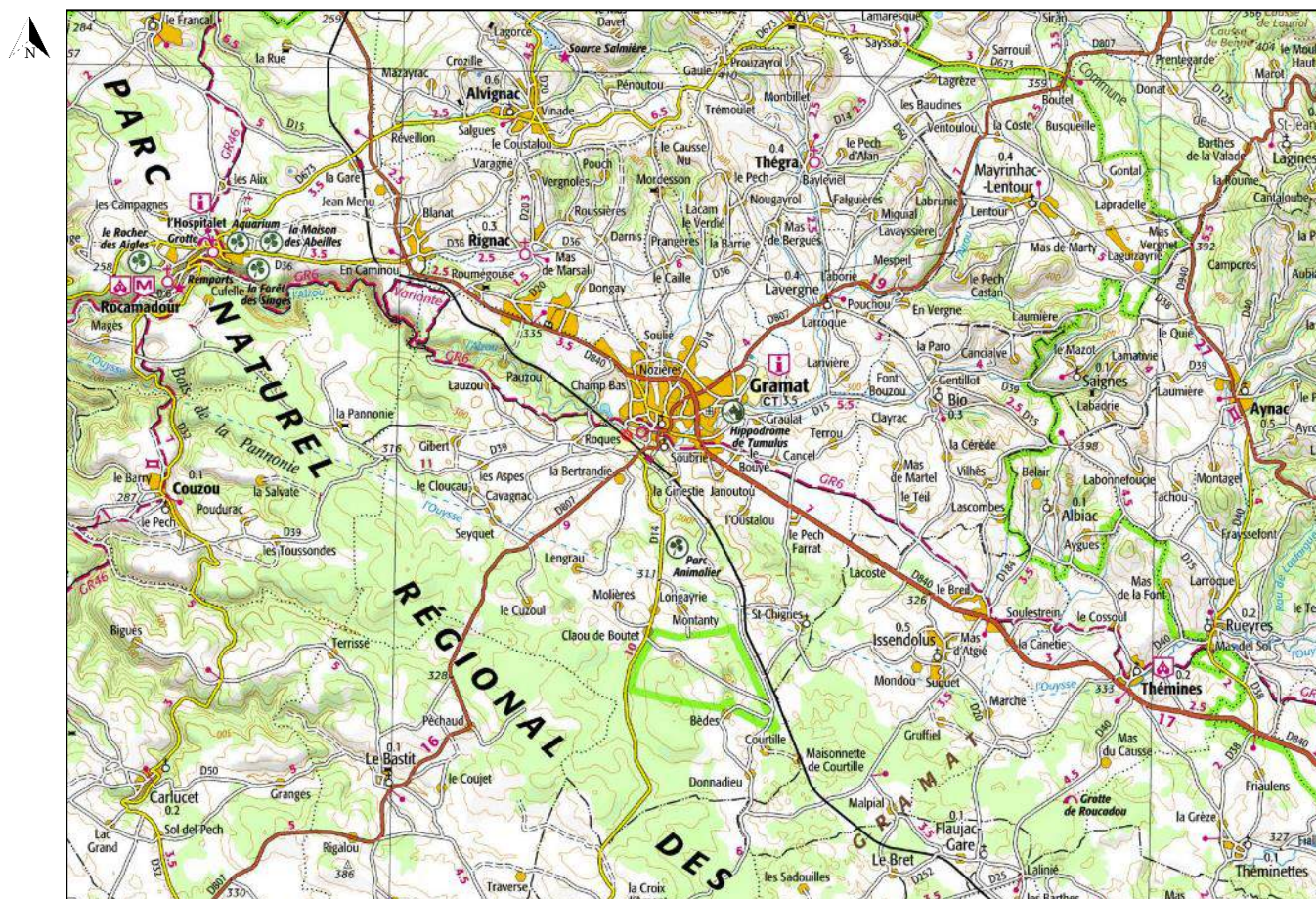


Figure 1 Extrait de la carte IGN au 1/100 000 - Source Géoportail

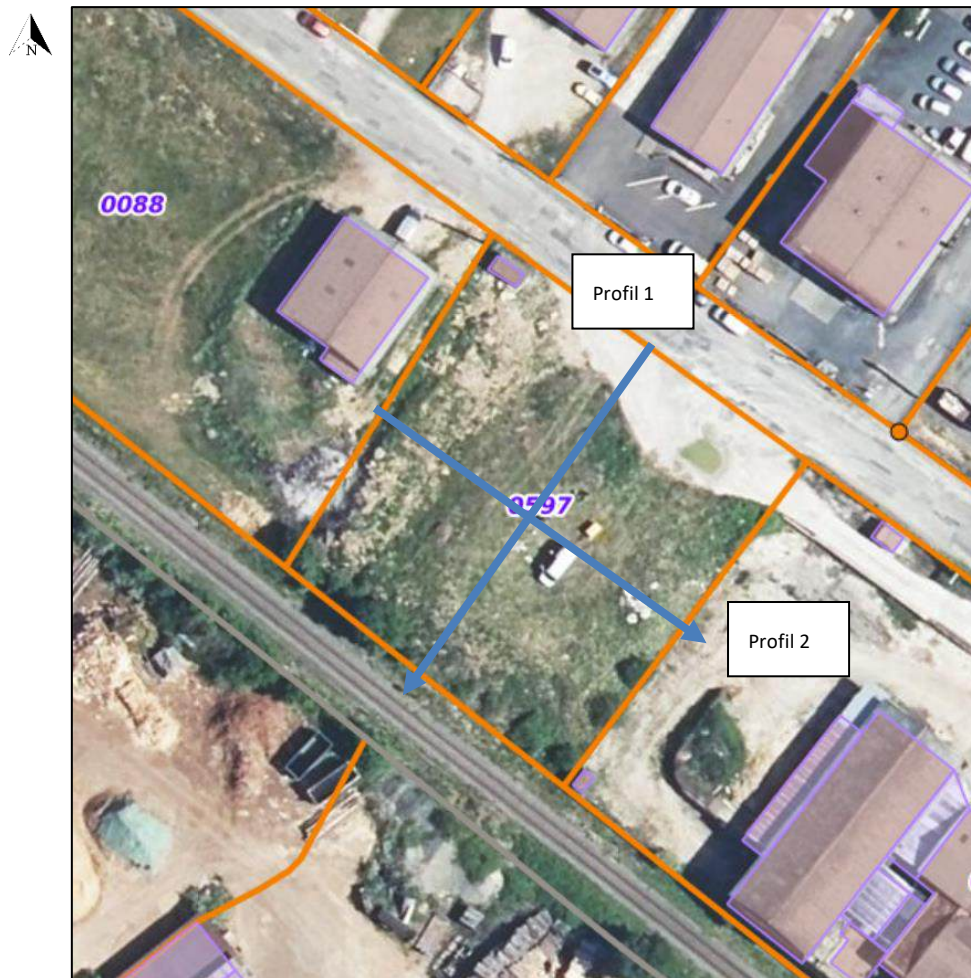
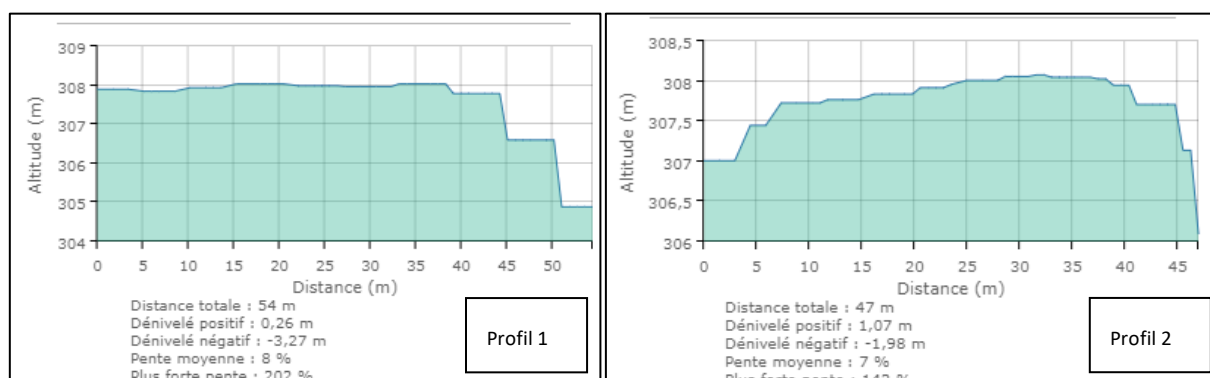


Figure 2 Extrait de la vue aérienne - Source Géoportail



2.2 SITE

Adresse du chantier	Rue des Artisans – 46500 GRAMAT
Numéro des parcelles cadastrales	N°0597
Occupation actuelle	Le terrain est vierge de toute construction. Son aspect général fait penser que des remblais sont présents.
Limite parcellaire NORD	Zone industrielle.
Limite parcellaire OUEST	Habitation et terrain non occupé.
Limite parcellaire EST	Ancien abattoir reconverti en casse automobiles.
Limite parcellaire SUD	Voies SNCF.
Topographie	D'après le plan topographique, l'altimétrie de la parcelle varie globalement entre 306,50 et 308,20 NGF. Elle est surélevée par rapport à ses limites Est, Ouest et Sud.

2.3 LE PROJET

Le projet prévoit la construction d'un bassin d'infiltration, tel que présenté ci-dessous :

	L'ouvrage
Type	Bassin d'infiltration
Calage altimétrique	Fond du bassin : 304,00 NGF, d'après les plans de DEJANTE Eau et Environnement du 06/09/2022.
Dimensions	690 m ² représentant un volume de 1415 m ³ .

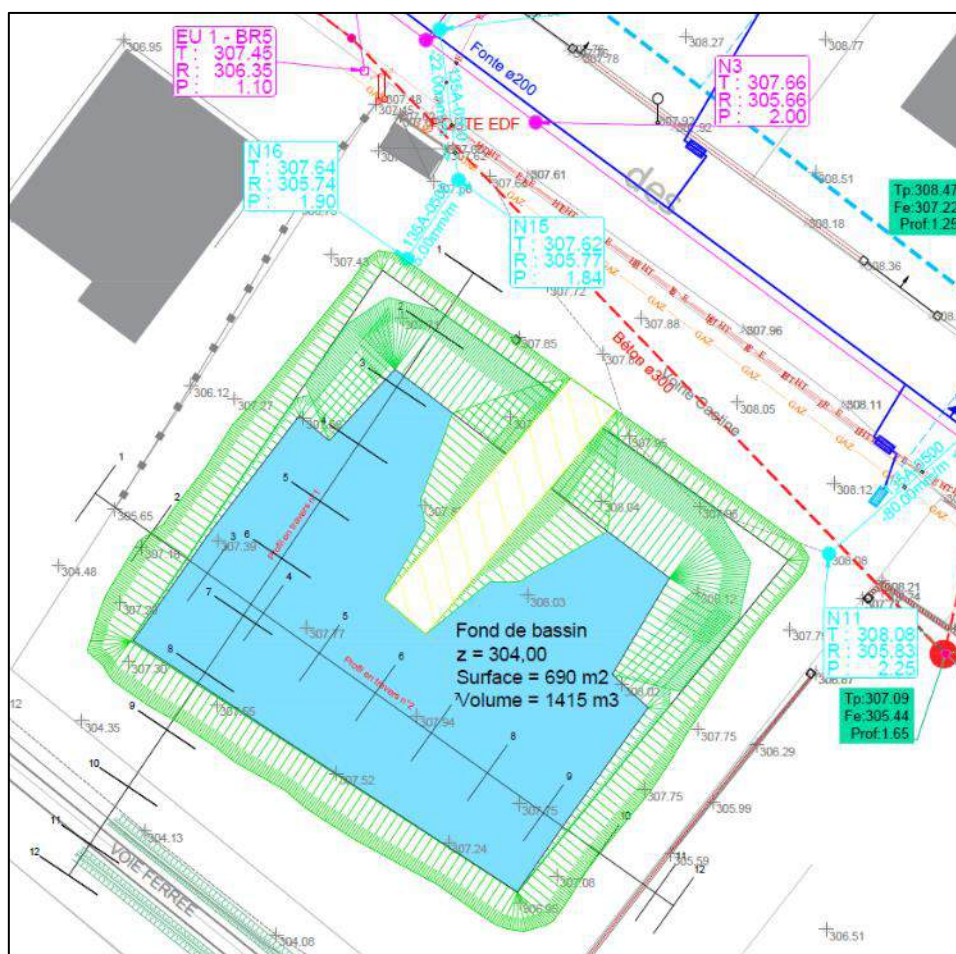


Figure 3 Extrait des plans de DEJANTE Eau et Environnement - 06/09/2022

Le calage altimétrique du projet pour l'élaboration de ce rapport correspond aux altimétries estimées à partir des coupes et plans du bureau DEJANTE Eau et Environnement, rappelées précédemment. Ces cotes devront être validées en phase PRO.

Fond du bassin	Terrain naturel actuel		Hmin déblais	Hmax déblais
[NGF]	Min [NGF]	Max [NGF]	[m]	[m]
304.00	306.95	308.12	2.9	4.1

***Niveaux de pleine masse et hauteurs de déblais donnés à titre indicatif, à préciser impérativement en phase PRO.**

Les hauteurs de terrassement seront donc relativement importantes.

2.4 LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

D'après les éléments disponibles issus de la carte géologique au 1/50 000 du secteur, le projet est situé dans un contexte principalement constitué de calcaires du Bajocien supérieur—Bathonien inférieur (j1b-2a). Il s'agit d'un calcaire à entroques à cassure spathique miroitante caractéristique, de couleur gris sombre ou roux jaunâtre en bancs continus, puissants de 0,5 à 2 m et à très fins délits marneux calcaires.

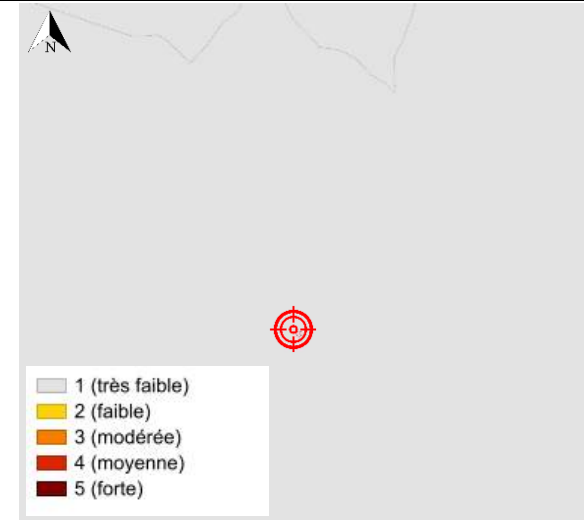
On retrouve également dans ce contexte des zones karstiques (K) telles qu'elles ont été identifiées par le bureau ABO INNOGEO.

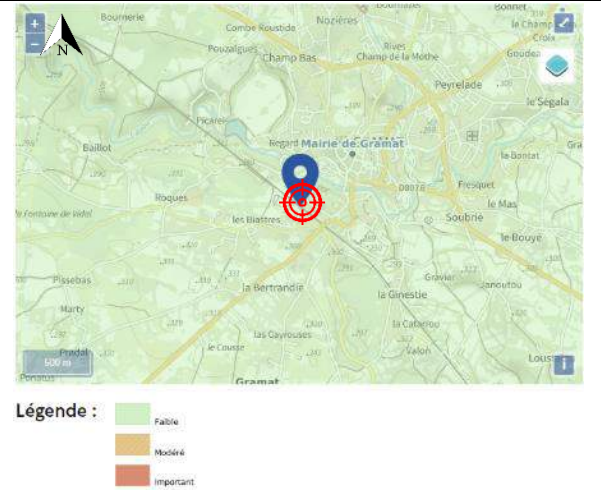


Figure 4 Extrait de la carte géologique du secteur (BRGM)

2.5 LES RISQUES NATURELS ET REGLEMENTAIRES

D'après le site www.georisques.gouv.fr et les données du visualiseur INFOTERRE, les différents risques naturels et réglementaires de GRAMAT sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Risques	Cartes / Extrait Georisques		Aléa / Exposition
Inondation :	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/08/1997	28/03/1998
	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/12/1996	11/10/1997
	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/01/1996	14/02/1996
	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/05/1994	25/09/1994
	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/09/1992	18/11/1992
	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982
			La commune ne dispose pas d'un PPRI ou TRI. Néanmoins, comme le montre l'extrait Georisques ci-joints, 7 cas de catastrophes naturelles liés à une inondation et/ou une coulée de boue ont été recensés dans la commune entre 1982 et 1999.
Sismicité :			Le risque sismique est faible au droit du projet.
Retrait – gonflements des sols argileux :			L'exposition au retrait – gonflement des sols argileux est moyen dans la commune et au droit du projet. D'après les sondages réalisés, le site est concerné par ce risque.

Cavités :		Comme mentionné précédemment, la géologie est de type karstique dans un périmètre rapproché de la parcelle étudiée. Ceci est confirmé par la présence de cavités souterraines répertoriées sur Géorisques. ■ Cave ◆ Carrière ▼ Naturelle ○ Indéterminée ▲ Galerie ★ Ouvrage Civil ● Ouvrage militaire ★ Puits ● Souterrain						
Mouvements de terrain	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th><th>Début le</th><th>Sur le journal officiel d</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mouvement de Terrain</td><td>25/12/1999</td><td>30/12/1999</td></tr> </tbody> </table>	Libellé	Début le	Sur le journal officiel d	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999	Il n'existe pas de PPRN Mouvements de terrain dans la commune. Néanmoins, une catastrophe naturelle de type mouvement de terrain a été répertoriée en 1999 sur la commune.
Libellé	Début le	Sur le journal officiel d						
Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999						
Radon :	 Légende : ■ Faible ■ Modéré ■ Important	Potentiel radon de la commune : Faible (Potentiel de catégorie 1).						

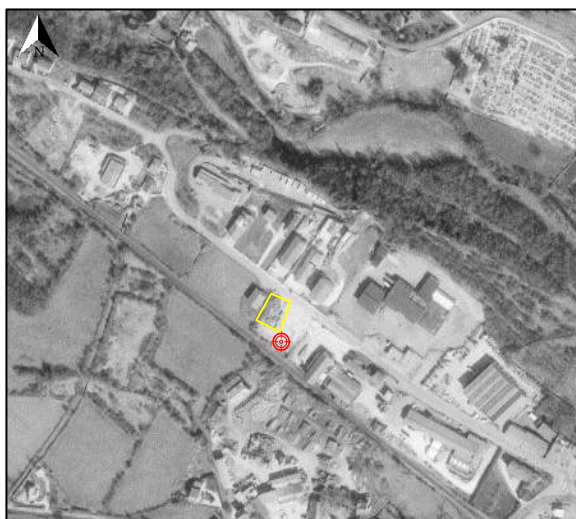
2.6 HISTORIQUE DU SITE

Une recherche bibliographique sur l'occupation du site a été réalisée sur la base de photographies aériennes disponibles sur le site de l'IGN. Cette recherche ne concerne pas l'usage du site et la pollution éventuelle du sous-sol. Ces données sont parcellaires car la fréquence et la qualité des photographies aériennes sont très variables, mais elles permettent cependant d'identifier les éléments suivants :

Année de prise de vue Référence de la photo	Capture	Observation
1948		Terrain agricole. La voie SNCF en contre-bas est déjà construite.
1957		Terrain agricole.

1969		Terrain agricole. Début de la construction de la zone industrielle, avec notamment l'industrie en limite de propriété Est.
1977		Terrain agricole. La parcelle étudiée apparaît dans son état actuel (division de cette parcelle avec la parcelle à l'Ouest, qui est maintenant construite). Le développement de la zone d'activité s'accroît.
1987		Le développement de la zone d'activité s'accroît. Des formes sont visibles sur la parcelle étudiée d'après les photographies aériennes. Il s'agit probablement de remblais.

1998



Le terrain semble avoir subi des modifications. En effet, il n'apparaît pas de la même teinte que les champs en herbe aux alentours. Il est très probable qu'il ait été remblayé. On voit également une zone de stockage à l'Ouest (zone en jaune).

2012



Construction de la scierie en limite de propriété Sud. La parcelle étudiée apparaît dans son état actuel. On notera tout de même la présence d'une tranchée au Nord. Il peut s'agir d'un réseau (zone en jaune).

Aujourd'hui



Une zone à l'Ouest a été remblayée (zone en jaune).

L'analyse de ces photos permet de retracer l'industrialisation de la zone.

Les premières constructions semblent dater de la fin des années 1960.

La parcelle étudiée n'a visiblement jamais été construite, néanmoins les photographies à disposition montrent qu'elle a été remblayée en 1998, voir même en 1987.

On note en 2012 la présence d'une tranchée en partie Nord de la parcelle, et actuellement la nette présence d'une zone remblayée à l'Ouest.

Il est donc fortement probable de trouver des remblais lors des sondages de reconnaissance à la pelle mécanique.

3 ELEMENTS ET SENSIBILITE DE LA ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE

Au sens de la norme NFP 94-500, la ZIG correspond au volume de terrain au sein duquel il y a interaction entre d'une part l'ouvrage ou l'aménagement de terrain (du fait de sa réalisation et de son exploitation) et d'autre part, l'environnement (sols, ouvrages, aménagements de terrains ou biens environnants). La forme et l'extension de cette zone d'influence géotechnique sont spécifiques à chaque site et à chaque ouvrage ou aménagement de terrain.

La ZIG est peu étendue, limitée à l'emprise du projet et à ses abords immédiats. **Sa sensibilité est néanmoins élevée.**



Figure 5 Le site et les éléments de la Zone d'Influence Géotechnique

1. Voies SNCF. Sensibilité : très élevée.

La présence de la voie SNCF sur la limite Sud de la parcelle se trouvant dans la bande des 30 m, ceci implique des recommandations spécifiques concernant les conditions d'exécution des travaux.

Le chantier ne nécessitera pas d'ouvrages de soutènement pouvant causer des vibrations ou désordres, néanmoins le chantier étant situé à moins de 30 m des voies, nous recommandons à minima un constat d'huissier sur cet ouvrage comme cela est présenté dans les documents IG94589 et IG90033 de la SNCF. Dans tous les cas la conception du projet

doit intégrer les recommandations de ces documents de référence et le dossier devra faire l'objet d'échanges et d'études spécifiques de la part des services concernés.



Figure 6 Vues sur la voie ferrée en contre-bas de la parcelle - 08/01/2024

L'utilisation d'engins mécaniques puissants peut générer dans le sol des vibrations susceptibles de nuire directement aux installations environnantes (assise de voies, réseaux, ouvrages d'art, ouvrages en terre, bâtiments) et peut aussi provoquer des nuisances indirectes (tassement de sol, perturbation de l'exploitation ferroviaire, bruit, poussière). De ce fait leur utilisation est soumise au respect de seuils vibratoires limites à ne pas dépasser.

Les méthodologies envisagées doivent prendre en compte l'aspect vibratoire des modes de réalisation. Dans le principe :

- Chantier situé à moins de 30 mètres des installations ferroviaires :
Seuls les engins de chantier de 1ère catégorie (énergie de frappe < 1800 joules par coup en réglage maximum, ou puissance < 20 kW) sont autorisés à travailler (risque de vibration occasionnant des perturbations sur les installations de signalisation ferroviaires),

Figure 7 Extrait du paragraphe 5.3 du document IG94589 de la SNCF.

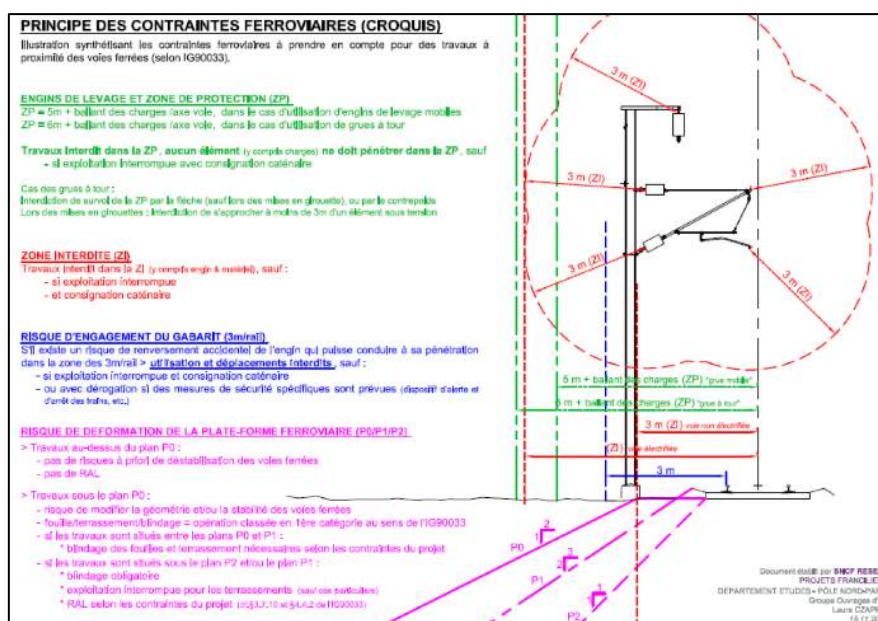


Figure 8 Croquis de principes des contraintes ferroviaires (Annexe 9 - document IG94589)

2. Réseaux. Sensibilité : élevée.

De nombreux réseaux sont présents au Nord de la parcelle, comme le montre l'extrait du plan ci-dessous :

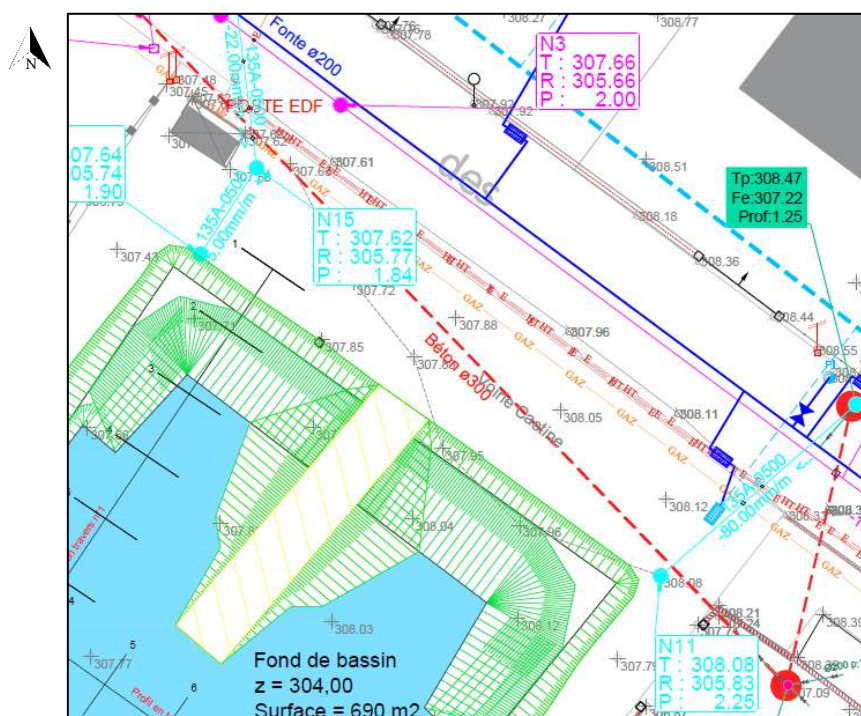


Figure 9 Extrait du plan de DEJANTE Eau et Environnement

Un réseau a également été identifié dans les retours de DICT de la SAUR. D'après la légende de la carte, ce réseau est en classe C et son utilisation n'est pas renseignée.

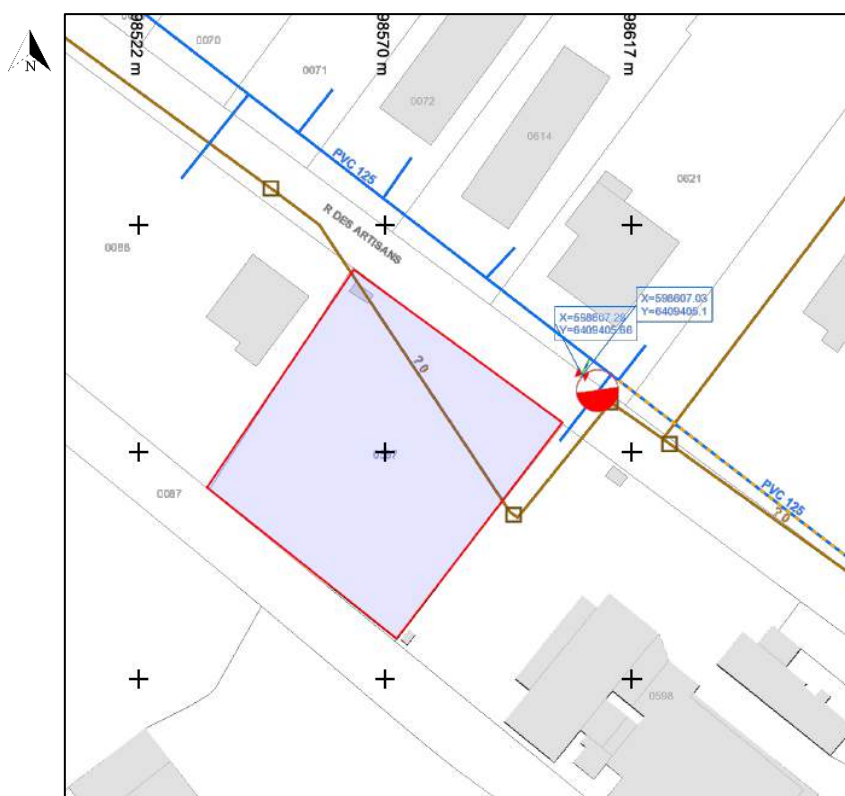


Figure 10 Extrait du récépissé de DICT de la SAUR en date du 11/12/2023

3. Habitation. Sensibilité : modérée.

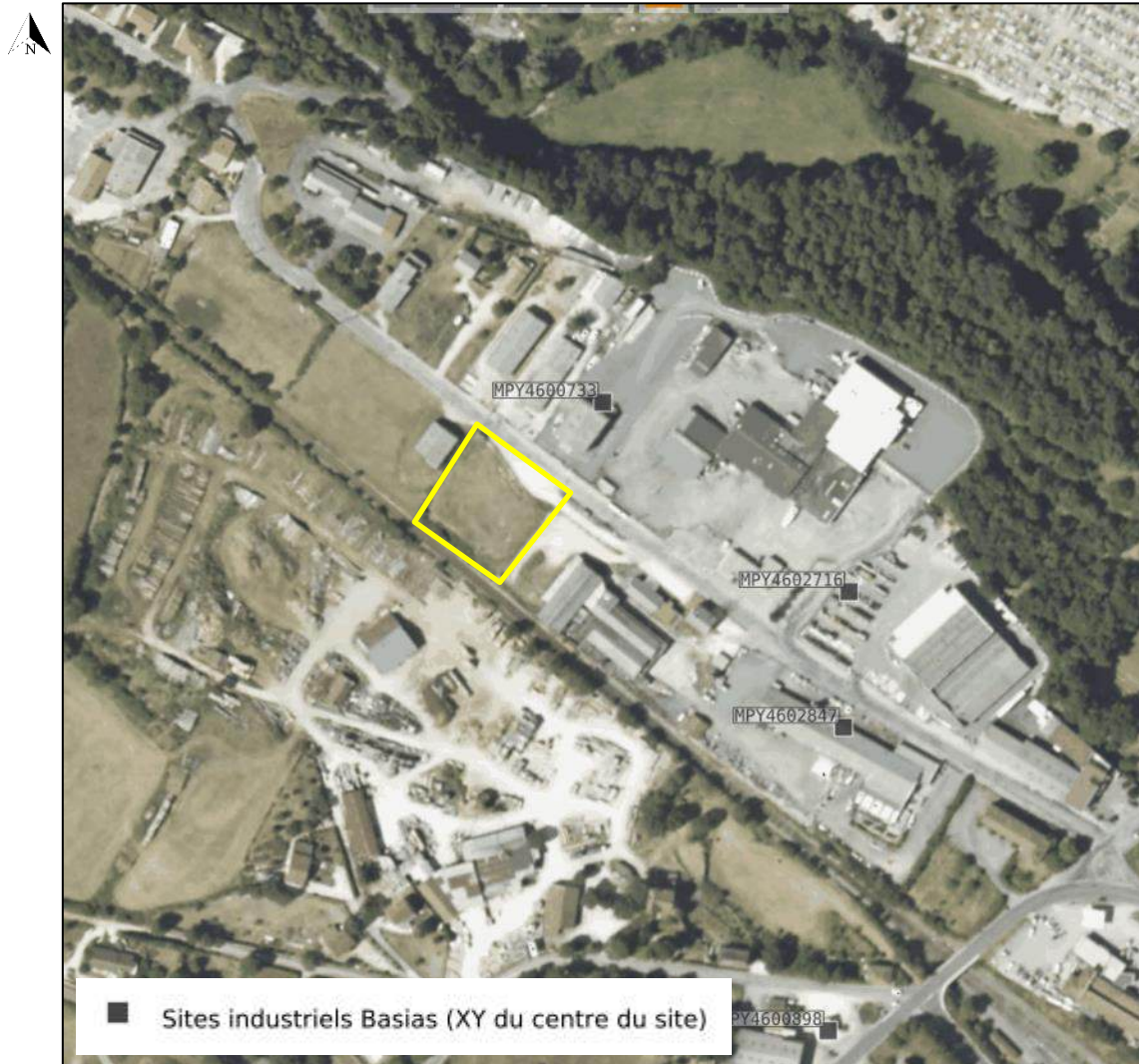
Une habitation se trouve très proche de la limite de propriété Ouest.



Figure 11 Habitation en limite de propriété Ouest – 08/01/2024.

4. Zone industrielle. Sensibilité modérée.

La limite de propriété Nord correspond à de nombreuses usines. La sensibilité est considérée modérée car certains sites sont classés BASIAS, comme le montre le plan ci-dessous :



5. Ancien abattoir reconverti en casse automobiles. Sensibilité : modérée.

Un ancien abattoir reconverti en casse automobiles se situe en limite de propriété Est. Selon les témoignages de riverains, des déchets de l'ancien abattoir auraient été enfouis sur la parcelle étudiée.



Figure 12 Casse automobile en limite de propriété Est. Source : Google Street View.

Éléments complémentaires à prévoir :



Nous recommandons de prévoir un constat d'huissier sur les voies SNCF, compte tenu de leur emplacement très proche du projet et de la configuration de celui-ci par rapport aux voies. Les recommandations présentées dans les documents IG94589 et IG90033 de la SNCF devront impérativement être respectées.

Les réseaux devront être calés en X,Y et Z par un géomètre expert.

L'intégration des éléments de la ZIG devra être étudiée en détail dans le cadre de la mission G2PRO avec adaptations nécessaires pour la conservation de l'intégrité de ceux-ci.

4 INVESTIGATIONS MENEES

Les investigations menées en janvier 2024 comportent des sondages de reconnaissance à la pelle mécanique avec points de mesures in situ au scissomètre, des sondages au pénétromètre statique-dynamique 150 kN et des forages destructifs avec enregistrement de paramètres.

L'implantation des sondages est donnée par le plan suivant. Les sondages réalisés lors de précédentes études et les zones d'anomalies repérées par micro-gravimétrie sont également indiquées.

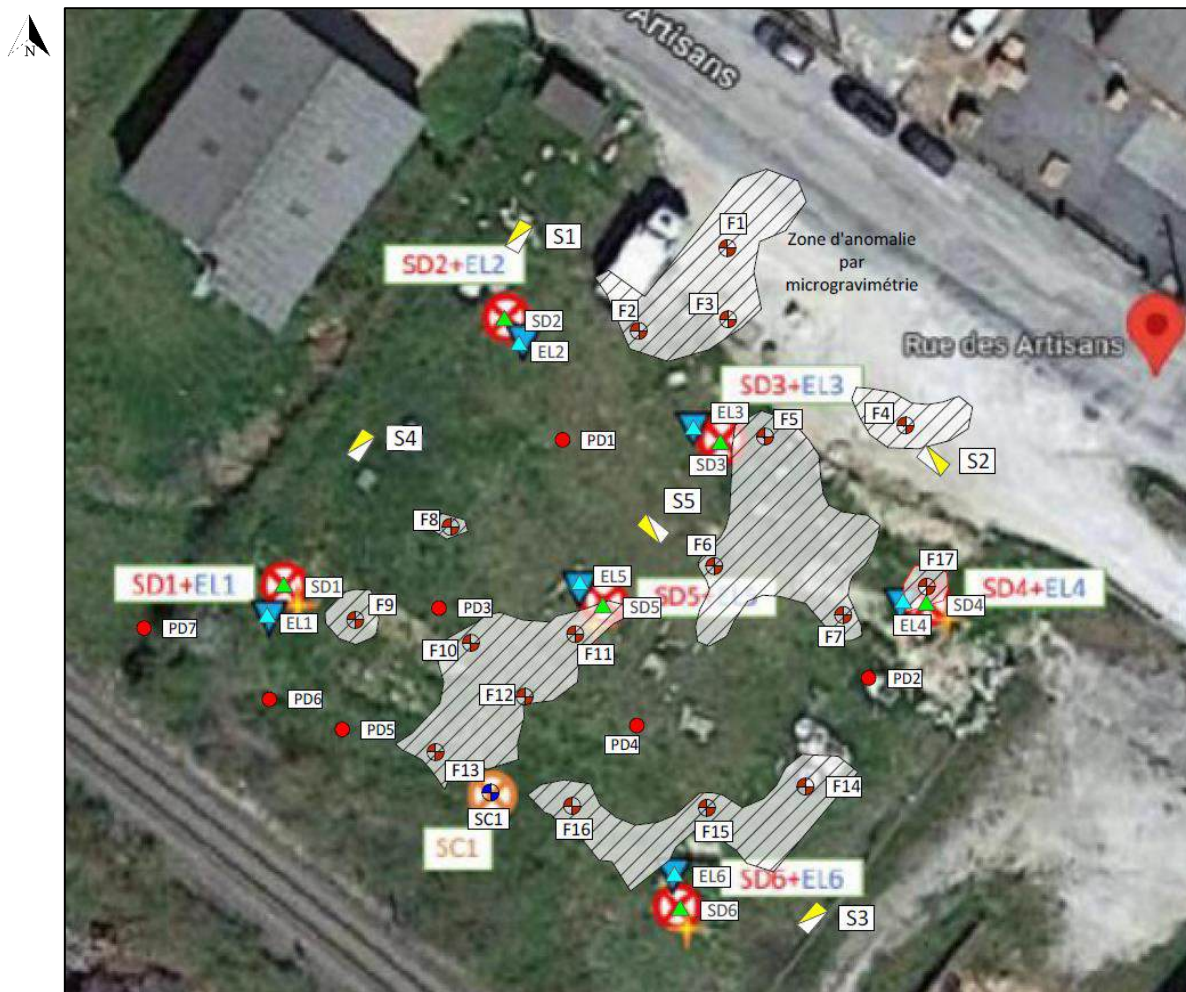


Figure 13 Plan d'implantation des sondages

Les observations réalisées lors des sondages à la pelle mécanique permettent de dresser une succession d'horizons bien identifiés.

4.1 SONDAGES A LA PELLE MECANIQUE

Une série de 5 sondages à la pelle mécanique 8 tonnes a permis de reconnaître visuellement les sols jusqu'à 1,30 à 3,10 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel, le 08/01/2024.

Le but de ces investigations était de reconnaître la nature lithologique des terrains superficiels, la typologie des venues d'eau éventuelles, la tenue des terrains en fond de fouille et le comportement des différents horizons caractéristiques.

Les observations réalisées lors des sondages mettent en évidence des faciès homogènes présentant des variations altimétriques.

Nous retiendrons :

- Succession de remblais, argile rougeâtre avec calcaire altéré, puis calcaire sain apparu entre 1,30 et 3,10 m de profondeur;

- **Les remblais reconnus jusqu'à 1,30 à 3,10 m de profondeur sont de type anthropique. De nombreux déchets volumineux ainsi que des plaques en amiante ont été mis en évidence ;**
- Pas de remblais de type anthropique reconnus en S5. Les déchets semblent avoir été enfouis en périphérie de la parcelle ;
- Aucune venue d'eau n'est apparue lors des sondages ;
- La tenue des parois est apparue mauvaise dans les remblais et bonne dans les argiles ;
- Absence d'eau dans les sondages réalisés le 08/01/2024.

La synthèse complète des observations faites lors des sondages est donnée en annexes.

Les photographies suivantes permettent d'illustrer les caractéristiques essentielles des terrains superficiels :



Figure 14 Pièce en métal et câbles trouvés en S1



Figure 15 Plaque d'amiante trouvée en S3



Figure 16 Sondage S5

4.2 SONDAGES AU PENETROMETRE STATIQUE 150 KN

Au total, 7 sondages au pénétromètre statique-dynamique 150 kN ont été menés en janvier 2024 et descendus entre 0,8 et 5,8 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel afin de disposer de caractéristiques mécaniques des terrains de surface.

Les refus enregistrés correspondent à l'apparition du toit du calcaire sain.

Les sondages réalisés permettent de dresser la synthèse suivante :

- Remblais de faible compacité variant sur des épaisseurs comprises entre 0,8 et 2,6 m, avec $Q_d \approx 3,4$ MPa ;
- Une épaisseur de matériaux décomprimés reconnue en PD1, PD5 et PD6 jusqu'à 1,8 à 2,2 m/TN, avec $Q_d \approx 0,6$ MPa ;
- Les argiles rougeâtres, évoluant jusqu'à 2,6 à 5,8 m/T, avec $Q_d \approx 2,4$ MPa ;
- Une zone de calcaire altéré a été reconnue en PD4 de 2,6 à 4,2 m/TN, avec $Q_d \approx 0,6$ MPa ;
- Enfin, les refus enregistrés avec l'apparition du toit du calcaire varient entre 0,8 et 5,8 m/TN.

Les caractéristiques mécaniques des horizons situés au-dessus du calcaire en place sont donc très faibles à faibles.

La synthèse des essais au pénétromètre statique dynamique 150 kN est donnée en annexes.



Figure 17 Réalisation des sondages au pénétromètre statique-dynamique 150 kN le 08/01/2024.

4.3 FORAGES DESTRUCTIFS AVEC ENREGISTREMENT DES PARAMETRES TROIS VOIES

Au total, 17 forages destructifs avec enregistrement des paramètres 3 voies menés entre 10 et 10,20 m de profondeur ont été réalisés avec une machine de minage. Ces forages avaient pour objectif de caractériser et quantifier les zones de cavité détectées par micro-gravimétrie par le bureau ABO INNOGEO. 4 forages présentent des cavités, d'épaisseur variant entre 0,3 et 3,6 m. Pour les autres forages, les cavités sont très probablement situées au-delà de 10m de profondeur, n'impactant pas le projet d'après les recommandations de l'USG.

Pour plus de détails, on se reportera à la synthèse des forages destructifs et les graphiques des paramètres d'enregistrement 3 voies présentés en annexes.



Figure 18 Foreuse de minage lors de la réalisation des forages destructifs le 08/01/2024

4.4 ESSAIS AU SCISSOMETRE

Au total, 7 essais in situ au scissomètre ont été réalisés dans les sondages à la pelle mécanique.

Ils ont permis de mesurer la cohésion moyenne des formations de surface, c'est-à-dire les remblais et les argiles. Ces données sont indispensables pour définir un modèle de sol le plus proche de la réalité en phase PRO.

Les données obtenues sont présentées dans le tableau suivant :

S1		S3		S4		S5	
307.57 NGF		307.18 NGF		307.18 NGF		307.82 NGF	
Profondeur de l'essai et lithologie	Valeur de c [kPa]	Profondeur de l'essai et lithologie	Valeur de c [kPa]	Profondeur de l'essai et lithologie	Valeur de c [kPa]	Profondeur de l'essai et lithologie	Valeur de c [kPa]
307.07 NGF (Remblais)	13	305.88 NGF (Remblais)	27	306.28 NGF (Remblais)	105	306.72 NGF (Remblais)	28
306.37 NGF (Remblais)	21	-	-	305.68 NGF (Remblais)	55	-	-
306.07 NGF (Argile)	83	-	-	-	-	-	-

Tableau 1 Synthèse des essais in situ au scissomètre



Figure 19 Réalisation d'un essai au scissomètre dans la pelle S1

4.5 ESSAIS D'INFILTRATION

Un essai d'infiltration a été réalisé le 08/01/2024 dans la pelle S2. Il a permis de mettre en évidence une bonne perméabilité du calcaire de l'ordre de 2^{-04} m/s. Les résultats sont présentés ci-dessous :

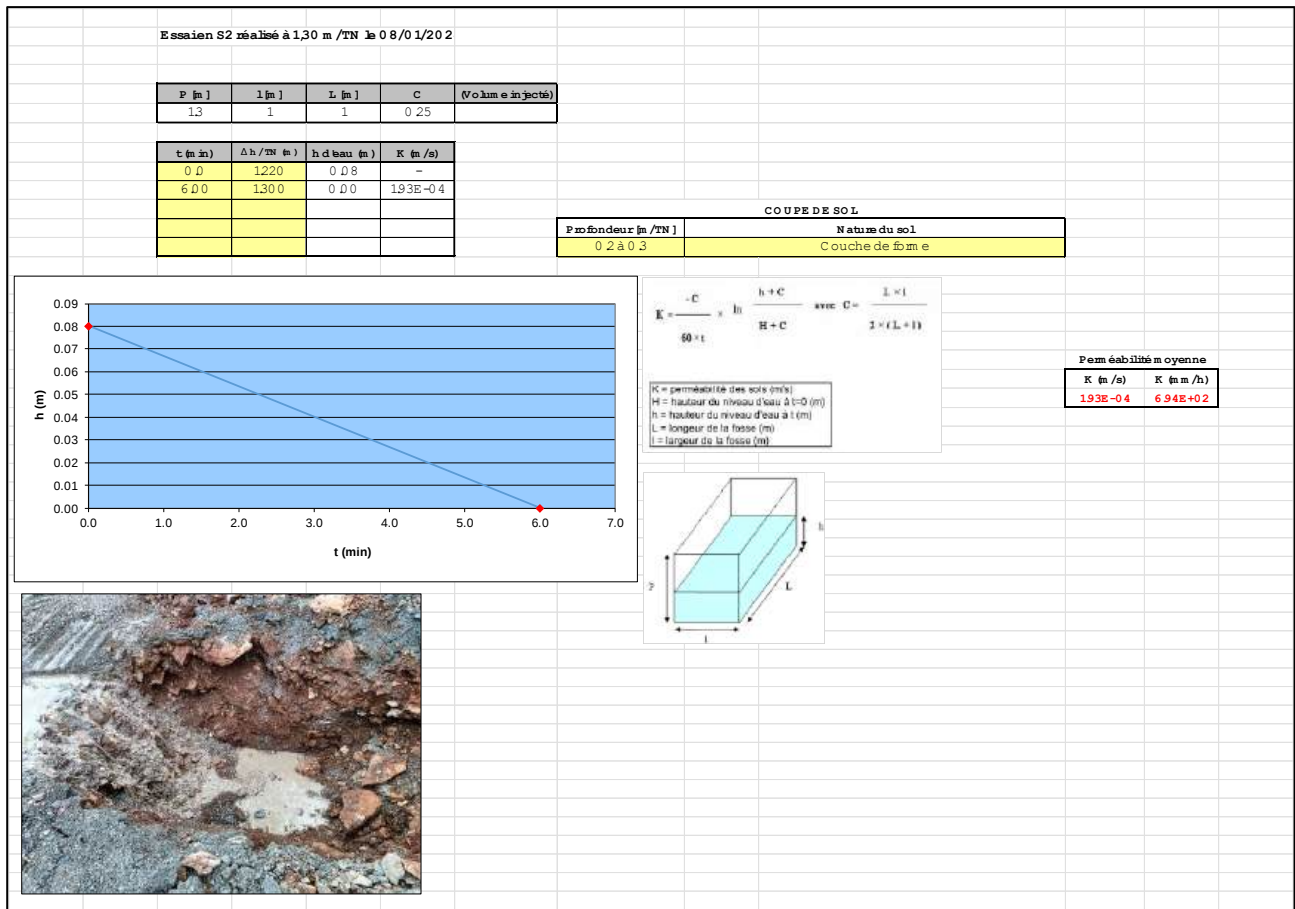


Figure 20 Résultats de l'essai MATSUO mené en S2

En tout état de cause, la perméabilité correspond à une perméabilité de fracture. Il sera nécessaire de prévoir un matelas de répartition pour éviter le colmatage de fines. En effet, les fines particules transportées par l'eau et arrivant dans le bassin peuvent colmater et ainsi boucher les fractures qui assurent une bonne perméabilité dans le calcaire. Mettre un matelas de répartition au fond du bassin des matériaux de type 20/40 par exemple ou matériaux alluvionnaires de type D2D3 permettra de filtrer ces particules et d'éviter leur passage dans les fractures pour en éviter le colmatage. Les matériaux rocheux du site pourront être concassés pour leur réutilisation.

Pour ne pas colmater le bassin d'infiltration (le talus et le fond) par des apports de matériaux fins, une protection des talus sera indispensable.

Lors des travaux de terrassement, le fond du bassin va être déstructuré par l'utilisation de BRH ce qui mettra vraisemblablement à jour des variations lithologiques. Si des bancs massifs continus sont rencontrés ils devront être régulièrement brisés pour recouper des fracturations ou des stratifications. En effet, la perméabilité du massif étant une perméabilité de fracture, tout banc massif continu ne devra pas avoir une emprise trop importante.

5 SYNTHÈSE

Les sondages à la pelle mécanique ont permis de reconnaître visuellement la lithologie des terrains de surface. Une couche importante de remblais d'origine anthropique a été reconnue. Il sera indispensable de réaliser une étude pollution par un bureau compétent et d'évacuer l'intégralité des terres polluées compte tenu des déchets d'amiante et ménagers (frigo, roues, etc.) observés lors de la campagne de sondages.

Les sondages au pénétromètre statique-dynamique 150 kN ont mis en évidence une faible compacité des terrains de surface, avec $Q_d \text{ max} \approx 3,4 \text{ MPa}$. Avec les refus enregistrés, ils ont également permis d'obtenir les profondeurs d'apparition du calcaire qui varient entre 0,8 et 6,8 m de profondeur par rapport au terrain naturel actuel.

Enfin, les forages destructifs ont mis en évidence des cavités plus ou moins importantes sur 4 forages : F2, F7, F8 et F14, situées sous le fond du bassin d'infiltration. Les logs de ces forages sont présentés ci-dessous :

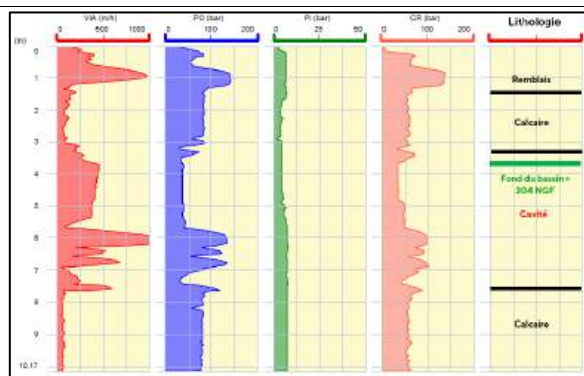


Figure 21 Log F2

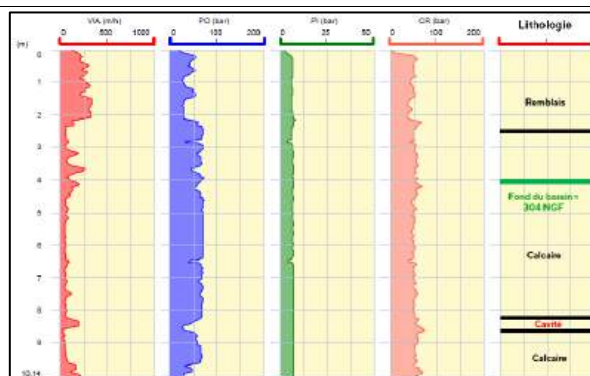


Figure 22 Log F7

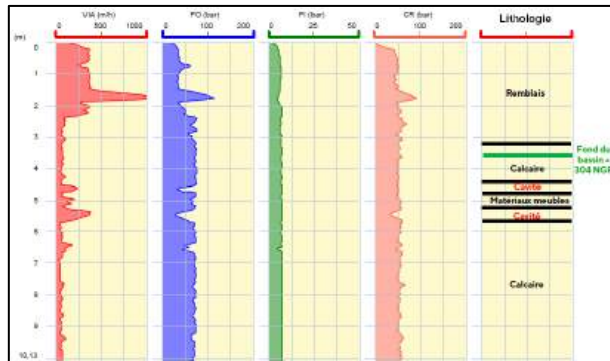


Figure 23 Log F8

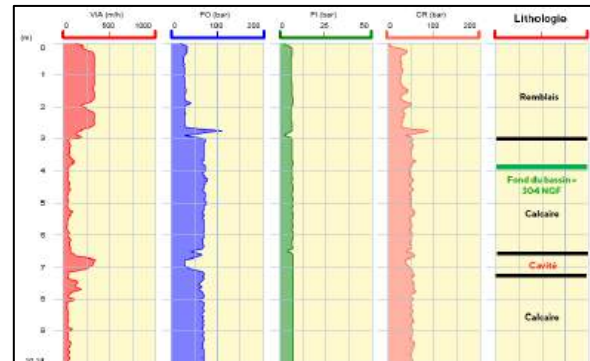


Figure 24 Log F14

Les forages F2, F7 et F14 étant situés sur des zones d'anomalies différentes, il n'est pas possible de d'estimer une surface d'emprise et donc de donner une estimation du volume des cavités.

Pour F8, le calcul suivant peut être réalisé :

$$\text{Volume} = \text{Hauteur} * \text{Surface}$$

$$\text{Volume cavité 1} = 0.2 \text{ m} * 2.6 \text{ m}^2 = 0.52 \text{ m}^3$$

$$\text{Volume cavité 2} = 0.3 \text{ m} * 2.6 \text{ m}^2 = 0.78 \text{ m}^3$$

La zone d'anomalie en F8 présente un volume total de cavité de $1,3 \text{ m}^3$ entre 0 et 10,1 m.

Enfin, la synthèse d'apparition du calcaire est présentée dans le tableau suivant :

Tableau de synthèse des profondeurs d'apparition du calcaire et cavités									
Sondage	Cote TN [NGF]	Cavités repérées?	Profondeurs descavités repérées [m]	Cote descavités [NGF]	Profondeur d'apparition du calcaire [m / TN]	Cote Toit Calcaire [NGF]	Cote profondeur du Bassin d'infiltration	Horizon du Toit Calcaire atteint ?	Surcreusement à prévoir en m
F1	307.7				3.30	304.4	304.00	OUI	
F2	307.72	OUI	3.2 à 6.8 m /TN	304.5 à 300.9			304.00		
F3	307.68				1.10	306.58	304.00	OUI	
F4	308.00				2.00	306.00	304.00	OUI	
F5	307.88				1.40	306.48	304.00	OUI	
F6	307.98				4.00	303.98	304.00	NON	0.02 (négligeable)
F7	308.06	OUI	8.2 à 8.6 m /TN	299.9 à 299.5			304.00		
F8	307.54	OUI	4.5 à 4.8 m /TN 5.2 à 5.8 m /TN	303 à 302.7 302.3 à 301.7			304.00		
F9	307.49				4.10	303.39	304.00	NON	0.61
F10	307.72				3.00	304.72	304.00	OUI	
F11	307.85				3.80	304.05	304.00	OUI	
F12	307.87				3.30	304.57	304.00	OUI	
F13	307.79				3.50	304.29	304.00	OUI	
F14	307.9	OUI	6.7 à 7.1 m /TN	301.2 à 300.8			304.00		
F15	307.96				4.20	303.76	304.00	NON	0.24
F16	307.83				3.40	304.43	304.00	OUI	
F17	308.12				3.90	304.22	304.00	OUI	
PD1	307.62				4.20	303.42	304.00	NON	0.58
PD2	308				2.60	305.4	304.00	OUI	
PD3	307.67				4.60	303.07	304.00	NON	0.93
PD4	307.94				4.20	303.74	304.00	NON	0.26
PD5	307.49				6.80	300.69	304.00	NON	3.31
PD6	307.23				3.60	303.63	304.00	NON	0.37
PD7	304.49				0.80	303.69	304.00	NON	0.31
S1	307.57				2.05	305.52	304.00	OUI	
S2	308				0.25	307.75	304.00	OUI	
S3	307.18				2.70	304.48	304.00	OUI	
S4	307.18				2.60	304.58	304.00	OUI	
S5	307.82				3.10	304.72	304.00	OUI	

Tableau 2 Synthèse général d'apparition d toit du calcaire et des cavités repérées

Il apparaît que le toit du calcaire se situe sous le fond du bassin pour les sondages suivants : F6, F9, F15, PD1, PD3, PD4, PD6 et PD7. Il conviendra donc de purger les matériaux situés au-dessus du calcaire ou les épaisseurs résiduelles d'argile ou de matériaux de remplissage et de combler les matériaux excavés en utilisant les surplus de calcaire concassé évacués pour descendre à la bonne cote.

La cavité repérée en F2 et située sous le bassin devra naturellement être comblée en matériaux.

Les cavités repérées en F7, F8 et F14 situées sous le fond du bassin présentent une épaisseur maximum de 60 cm et sont entourées de couches de calcaire, par conséquent elles ne remettent pas en cause la faisabilité du projet. Le projet de bassin est techniquement réalisable dans ce contexte au regard des investigations réalisées et des conditions géotechniques rencontrées. La présence des cavités et leur ampleur ne présentent pas de risque lors de la création du bassin.

Bien entendu les travaux et les méthodologies devront être précisément étudiées dans le cadre d'une mission G2PRO avec notamment l'intégration des incidences vis-à-vis de la voie SNCF environnante.

Pour les autres forages, les cavités sont très probablement situées au-delà de 10m de profondeur, n'impactant pas le projet d'après les recommandations de l'USG.

Ces données ont également permis d'établir des coupes et des courbes de niveau en plan de l'apparition du toit calcaire. Elles sont présentées en annexes.

• TRAVAUX DE TERRASSEMENT

L'utilisation de méthodologie lourde de type BRH ou fraise sera indispensable pour la réalisation des terrassements en milieu rocheux.

Une fois tous les remblais périphériques évacués, le merlon périphérique devra être reconstitué avec des matériaux naturels adaptés avec les protections et végétalisations appropriées pour éviter le départ des fines et limiter le risque de colmatage des terrains.

Dans tous les cas, les travaux devront faire l'objet d'une mission de supervision géotechnique G4 dans le respect de la NFP 94-500 de manière à vérifier les différentes configurations rencontrées à l'avancement des travaux.

6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport correspond à une mission G5 conformément à la norme des missions géotechniques NF P 94-500.

L'étude a permis de reconnaître visuellement les terrains de surface et de déterminer les caractéristiques mécaniques des sols, indispensables pour réaliser un modèle de sol cohérent.

Les forages destructifs avec enregistrement des paramètres 3 voies ont mis en évidence des cavités en F2, F7, F8 et F14. Comme mentionné précédemment, la cavité de grande taille repérée en F2 devra être comblée en matériaux. Les autres cavités ne présentent pas une épaisseur significative et sont prises dans le massif calcaire, ce qui ne remet pas en cause la faisabilité du projet. **Les investigations réalisées permettent de confirmer que le projet de création du bassin d'infiltration est techniquement réalisable sous réserve de compléter la conception par l'étude G2PRO permettant notamment de mener les vérifications de stabilité nécessaires pour les talutages en périphérie du bassin au regard des incidences avec la voie SNCF.**

Une étude pollution devra impérativement être réalisée par un bureau compétent, compte tenu des remblais trouvés dans les sondages à la pelle mécanique. Ils devront être intégralement purgés en phase travaux et toutes les mesures de dépollution nécessaires devront être prises et respectées selon l'étude à mener par un bureau spécialisé.

Une fois que les adaptations vis-à-vis des éléments de la ZIG auront été précisément déterminées, il sera nécessaire d'envisager la réalisation de la mission G2PRO relative au projet. Un prédimensionnement des talus à réaliser devra être établi en intégrant un modèle de sol cohérent et les interactions vis-à-vis des voies SNCF. Nous recommandons à minima un constat d'huissier sur cet ouvrage et la constitution d'un dossier DCS. L'étude G2PRO devra également permettre de définir la méthodologie et le phasage des travaux en accord avec les recommandations des textes n°IG94589 et IG90033 de la SNCF.

Les missions géotechniques de type G2PRO, G3 et G4 doivent être réalisées successivement pour une analyse plus approfondie dans les définitions et l'exécution des problèmes géotechniques selon l'avancement et les évolutions du projet. Pour cela, une présence aux réunions de conception est nécessaire pour l'intégration des différentes adaptations selon les choix retenus. On se référera au tableau de synthèse des missions Géotechniques annexé au présent rapport pour plus de détails.

Evidemment on devra tenir compte des dispositions énoncées dans le rapport et des observations importantes jointes en annexes.

Etabli à LA ROCHE SUR FORON

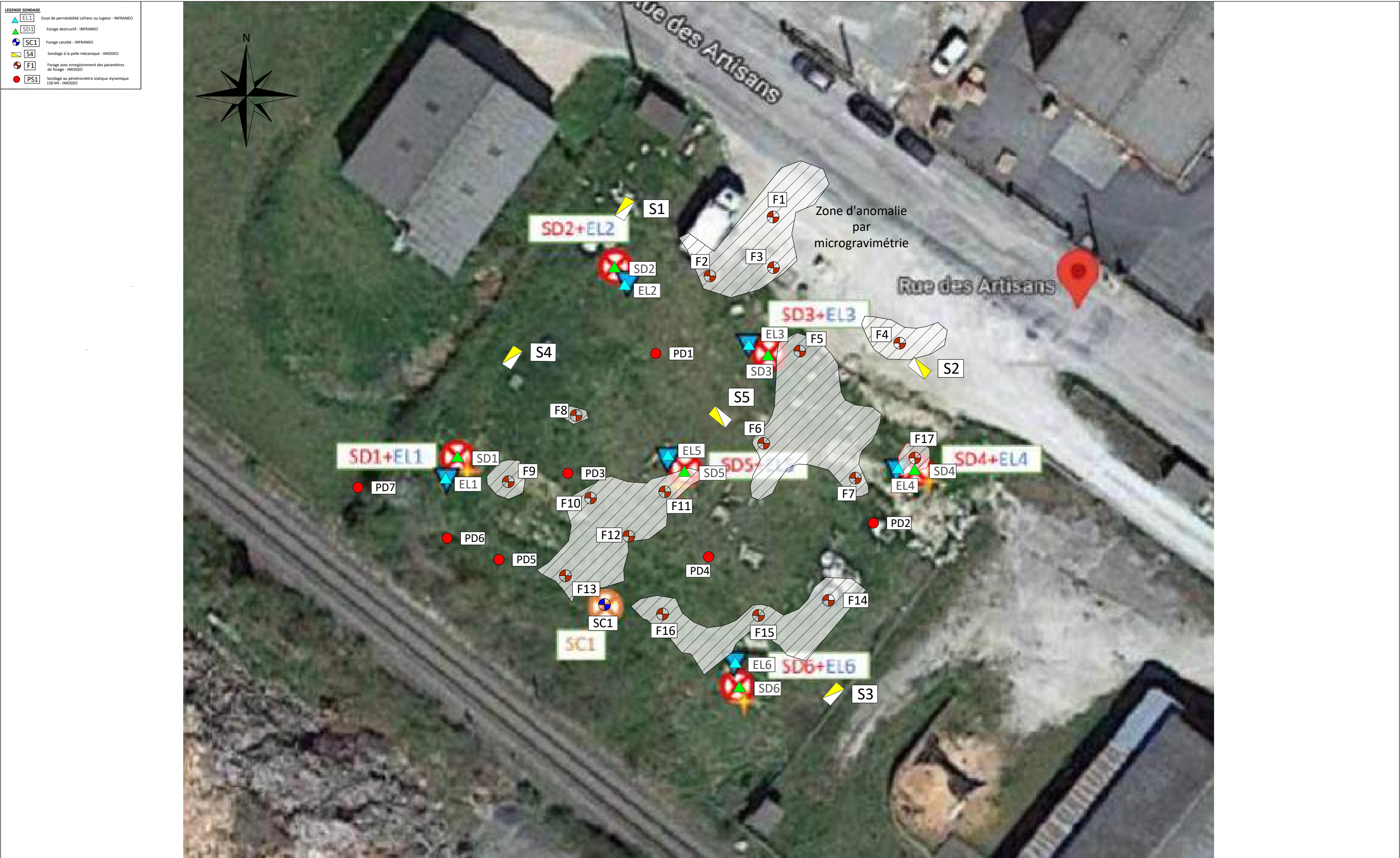
Le 13/02/2024

Le dirigeant	L'ingénieur Chargé d'affaire	Vérifié par
V.BELOT	A.PIERRE 	V.BELOT 

r b p p o r s 5 g 7 5 5 d 2 1 ô 5 : - 5 / (è 5 : - / - 5 à (5
 0 ÷ 2 ' (ð è - 5 - 5 : - 0 ð (ð 1 5 : - 5
 / ((/ è è - 5 0 / (1 è - 5 a 2 5 1 5 a 2 é 5 - 5) (ð 5
 : ð + ð (ð 1 5

b n n e x e t 5



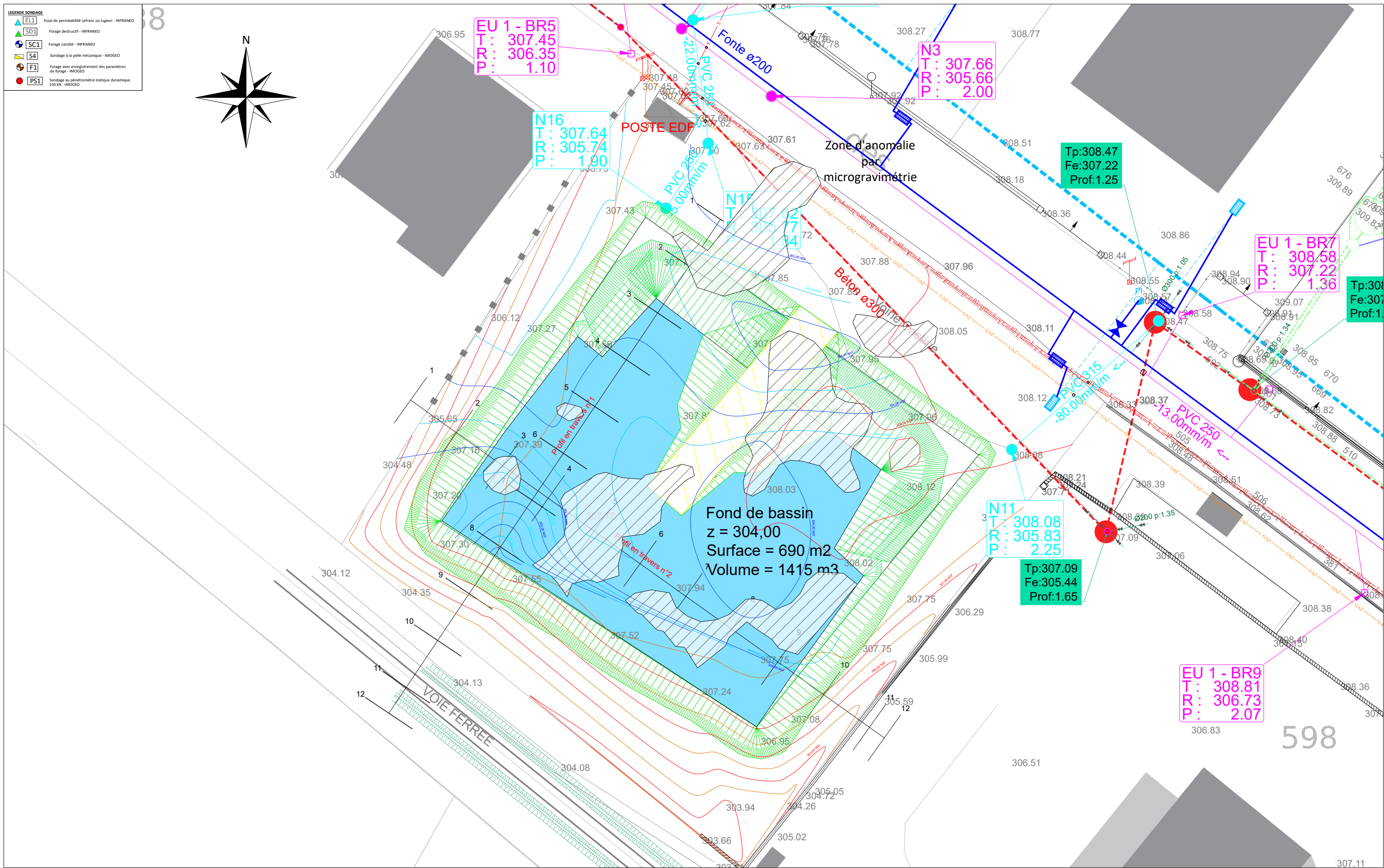
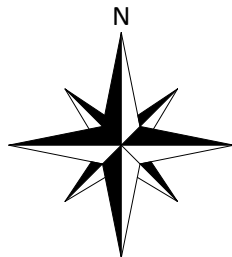


DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	ECHELLE	1/300
VILLE	GRAMAT (46)	PHASE		Implantation réelle des sondages sur plan du bassin d'infiltration et plan topographique	FORMAT	A3
DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	02		INDICE	0
CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE	OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration			

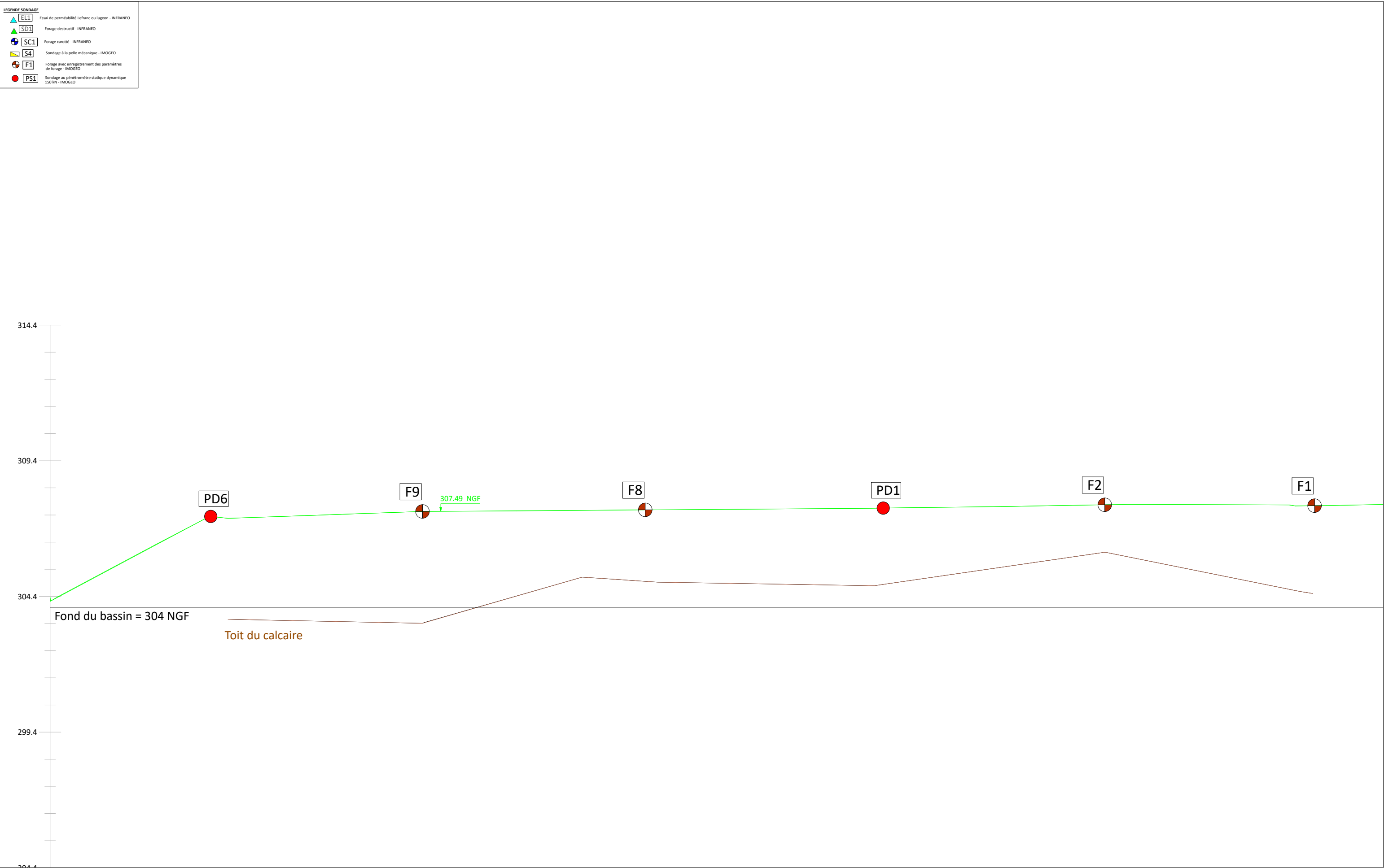


DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	ECHELLE	1/300
VILLE	GRAMAT (46)	PHASE		Courbes de niveaux du toit du calcaire en bleu et courbes topographiques en rouge	FORMAT	A3
DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	03		INDICE	0
CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE	OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration			

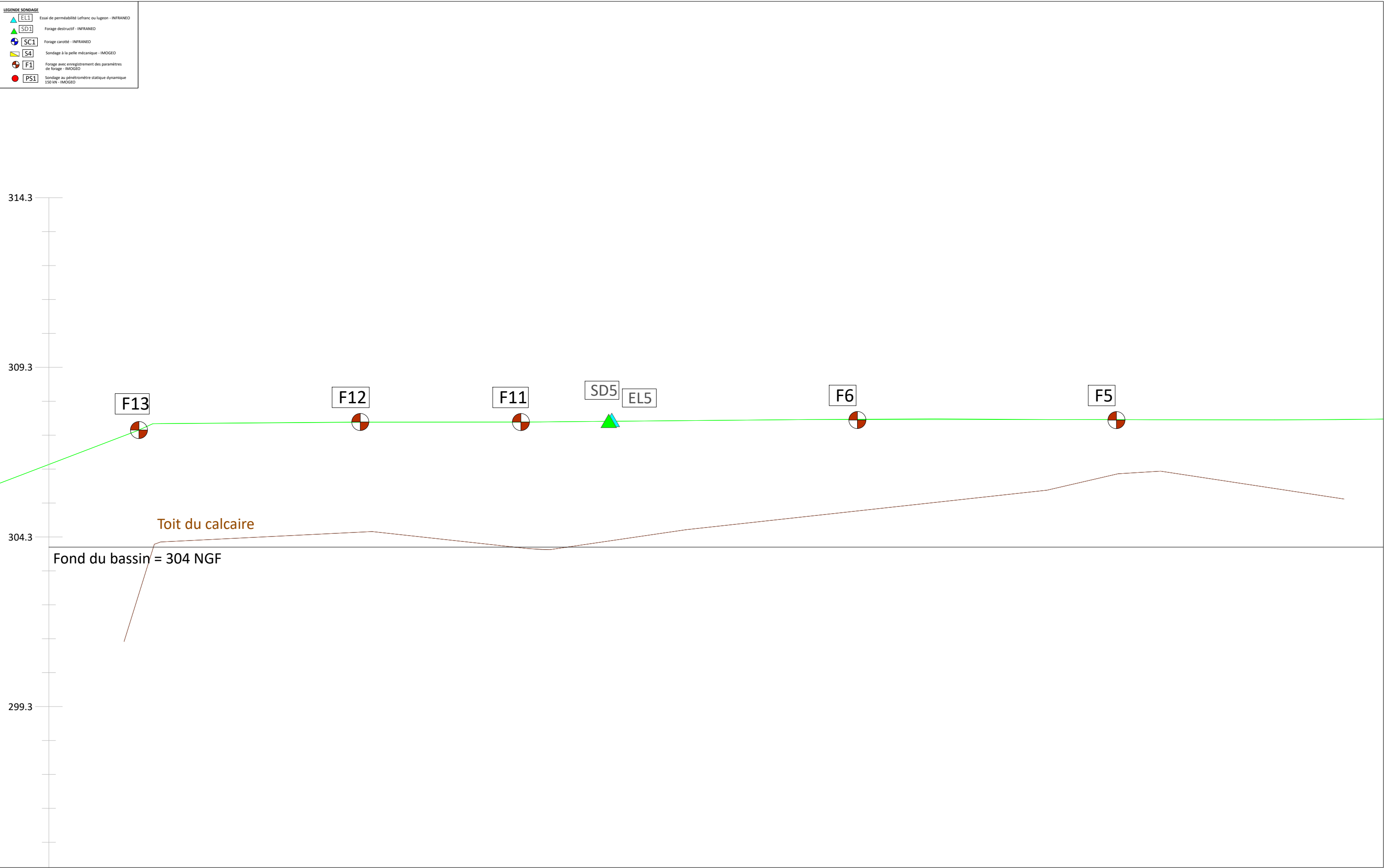
LEGENDE SONDAGE	
EL1	Essai de perméabilité Lefranc ou lugon - INFRANEO
SD1	Forage destructif - INFRANEO
SC1	Forage carotté - INFRANEO
S4	Sondage à la pelle mécanique - IMOGEO
F1	Forage avec enregistrement des paramètres de forage - IMOGEO
PS1	Sondage au pénétromètre statique dynamique 150 kN - IMOGEO



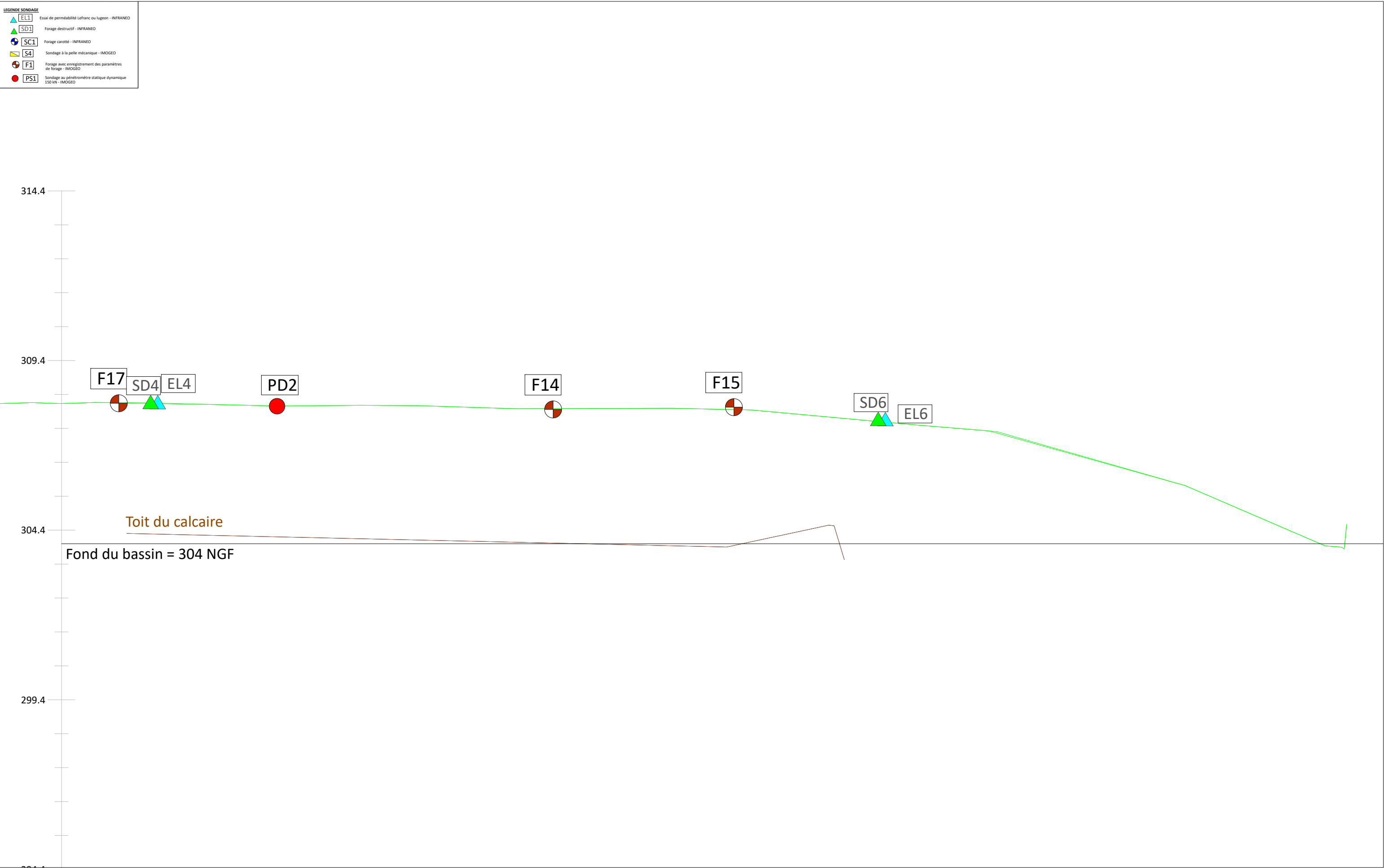
 Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE		DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	ECHELLE	1/125
		VILLE	GRAMAT (46)	PHASE		Coupe Technique 1: Sondages, terrain naturel et toit calcaire.	FORMAT	A3
		DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	05		INDICE	0
		CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE	OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration			



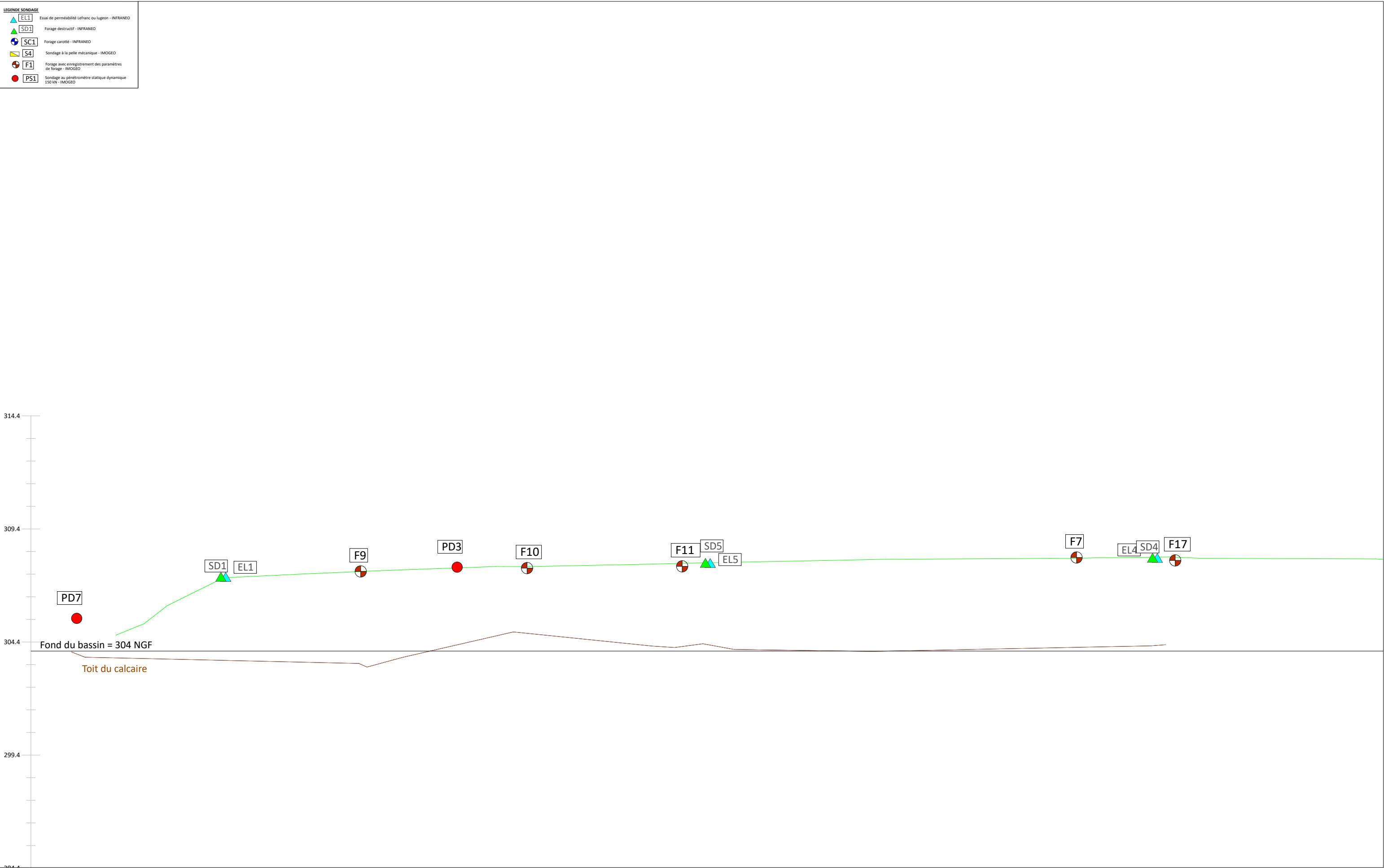
IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	Ville de GRAMAT	DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	ECHELLE	1/100
		VILLE	GRAMAT (46)	PHASE		Coupe Technique 2: Sondages, terrain naturel et toit calcaire.	FORMAT	A3
		DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	06		INDICE	0
		CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE	OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration			



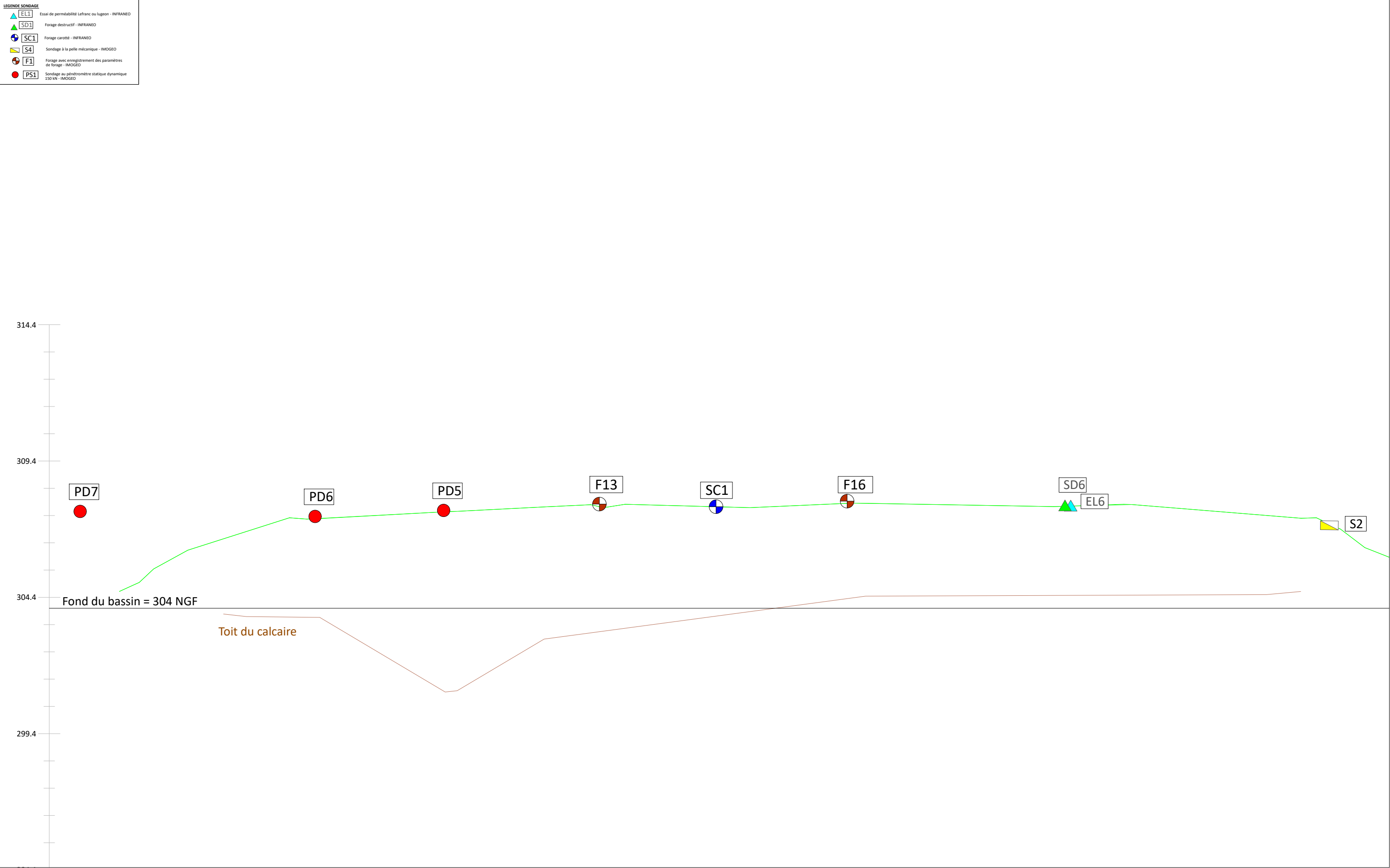
 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE		DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	ECHELLE	1/100
		VILLE	GRAMAT (46)	PHASE		Coupe Technique 3: Sondages, terrain naturel et toit calcaire.	FORMAT	A3
		DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	07		INDICE	0
		CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE	OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration			



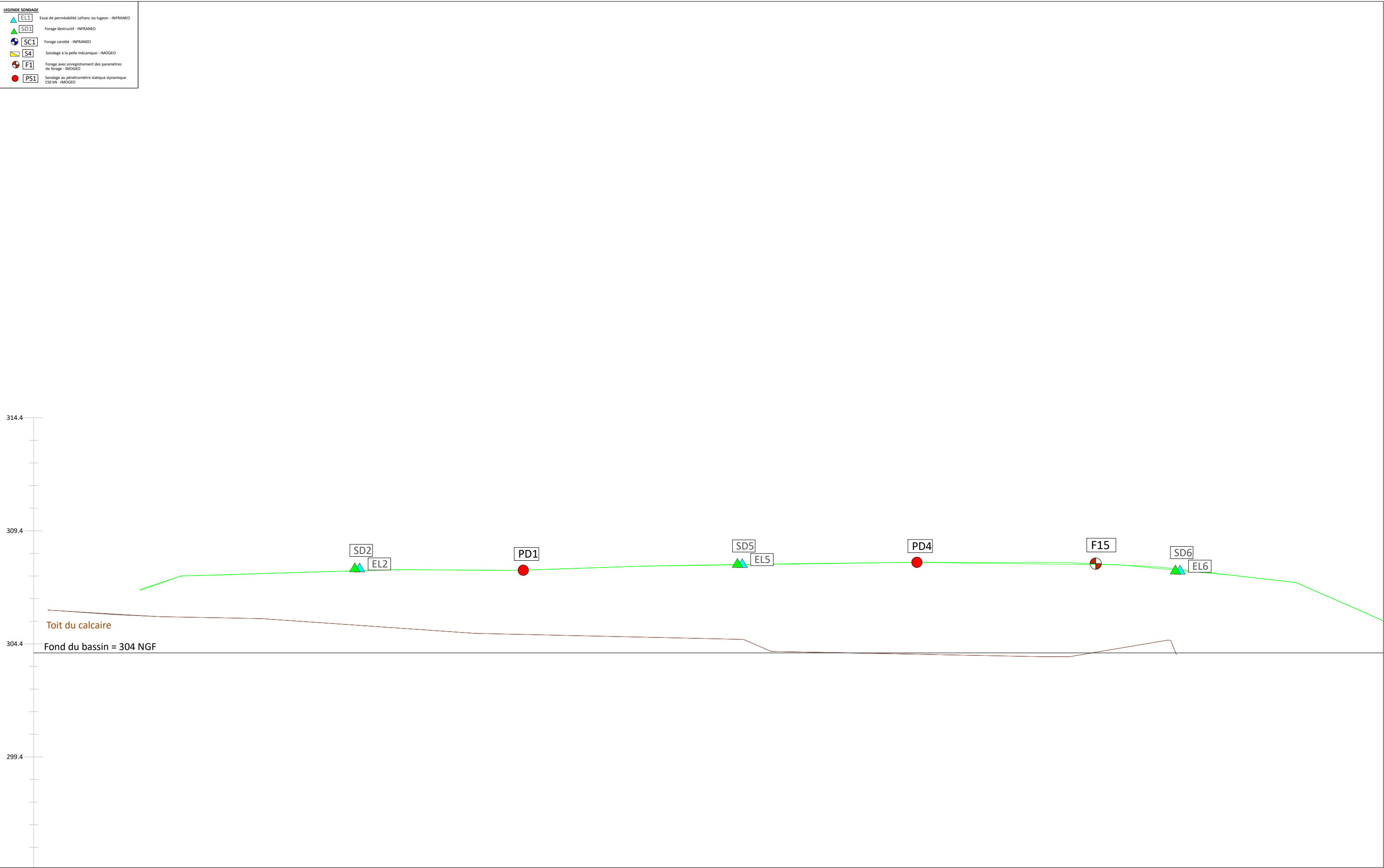
 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE 	DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	ECHELLE	1/150	
	VILLE	GRAMAT (46)	PHASE			Coupe Technique 5: Sondages, terrain naturel et toit calcaire.	FORMAT	A3
	DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	08			INDICE	0
	CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE		OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration			







IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	Ville de GRAMAT	DOSSIER N°	231037	MISSION	G5	OBJET	Coupe Technique 7: Sondages, terrain naturel et toit calcaire.	ECHELLE	1/150
		VILLE	GRAMAT (46)	PHASE				FORMAT	A3
		DATE	29/01/2024	N° DOCUMENT	11			INDICE	0
		CHARGE D'AFFAIRE	A.PIERRE	OPERATION	Construction d'un bassin d'infiltration				





IMOGEO
Ingénierie & maîtrise d'œuvre
GÉOTECHNIQUE | HYDROGÉOLOGIE

t è-5
n 0 25 (+è-5
d à-1 5
p 2 è-5
a (-521: (' - 5
d' (' 5 (+è-5

/ a, = , b5
j j 9
= 5 5
? 5 [
Dr r 6
, 12 [[aa (

tznshtet5et5onabget5e5edonnittbnde55b5pelle5nedbnique55
r-6 5- 2) - (21 5-5- (d

tonabget55b5pelle5nedbnique55 55phosot

2 5 5

2 5 5 5



t è-5
n 0 25 (+è-5
d à-1 5
p 2 è-5
a (-521: (' - 5
d' (' 5 (+è-5

/ a, = , b5
j j 9
= 5 5
? 5 [
Dr r 6
, 12 [(aa (

tzns hete 5 et 5 on ab get 5 e 5 edonn bitt bnde 5 5 b 5 pelle 5 nedbnique 5 5
r - 6 5 - 2) - (21 5 - 5 - (2

ton ab get 5 5 b 5 pelle 5 nedbnique 5 5 5 phosot

2 5 5



2 5 5 5



t è-5
n 0 25 (+è-5
d à-1 5
p 2 è- 5
a (-521: (' - 5
d' (' 5 (+è-5

/ a, = , b5
j j 9
= 5 5
? 5 [
Dr r 6
, 12[(aa(

tzns hete 5 et 5 on ab get 5 e 5 edonn bitt bnde 5 5 b 5 pel le 5 nedbnique 5 5
r - 6 5 - 2) - (21 5 - 5 - (2

ton ab get 5 5 b 5 pel le 5 nedbnique 5 5 - 5 5 ho so t

2 5 5



2 5 5 5



t è-5
n 0 25 (+)è-5
d à-1 5
p 2 è-5
a (-521: (' - 5
d' (' 5 (+)è-5

/ a, = , b5
j j 9
= 5 5
? 5 [
Dr r 6
, l2[(aa(

tznshtete5et5onabget5e5edonnbittbnde55b5pel le5nedbnique55
r-ê 5- 2) - (21 5-5- (â

tonabget55b5pel le5nedbnique55655hosot

2 5 5

2 5 5 5



t è-5
n 0 25 (+è-5
d à-1 5
p 2 è- 5
a (-521: (' - 5
d' (' 5 (+è-5

/ a, = , b5
j j 9
= 5 5
? 5 [
Dr r 6
, 12[(aa(

tznshtet5et5onabget5e5edonnbittbnde55b5pel le5nedbnique55
r-è 5- 2) - (21 5-5- (d

tonabget55b5pel le5nedbnique55755hosot

2 5 5



2 5 5 5



[illegible]

tè-5
n 0 25 (+)(è-5
dæ-1 5
p 2é- 5
a(-521:('- 5
d' (' 5 +(è-5

/ a, = , b5
j j 9
= 5 7
? 5 [
Dr r 6
, l2[(aa(

IMOGEO

Ingénierie & maîtrise d’œuvre
GÉOTECHNIQUE | HYDROGÉOLOGIE

sbclebu5ē5znshetē5ēt5orbgēt5ētsrudsift

r -ô- 5- 5) - (æ1 5-5- (ð

f 2 ('- 5- / ð
l- 72- æ: è - 72 - à21:-1 5æ5(-5-5' 2 è21515g f5 5 70

n 205 521:('-5

f

f

f

f -

f 6

f 7

f 8

f 9

a æ1(æ15
æ' 2æ' è -

d2 -521:('-5

j 9æ 5 /)

j 9æ7 5 /)

j 9æ95 /)

j 9æA 5 /)

j 9æA 5 /)

j 9æA85 /)

j 9æ9 5 /)

j Dk 5 /)

a

j k 5 rb'

j j 6æ5 /)

j jæ5 rb'

j j 6k 5 /)

j jæ5 rb'

j j 6æ5 /)

j jæ7 5 rb'

j j 6æ 5 /)

j k 5 rb'

j j 6æA 5 /)

6k 5 rb'

j j jæ5 /)

4.5' rb'

303.3' /)

j jæA 5 rb'

j j 6k 5 /)

o

o

-

k 5 rb'

A9æ5 /)

k 5 rb'

A9æ5 /)

k 5 rb'

A9æ5 /)

k 5 rb'

A9æ5 /)

8æ7 5 rb'

j j 65 /)

k 5 rb'

A9æ5 /)

k 5 rb'

A9æ5 /)

k 5 rb'

ADk 5 /)

o

o

-

o

o

o

o

o

o

o

o

9k 5 rb'

j j æ5 /)

o

o

o

o

o

o

o

o

=
5 5 5 5 5 5 q

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

-

o

o

o

o

o

o

o

o

k 5 rb'

A9æ5 /)

o

o

o

o

o

o

o

-

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

-

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

o

octervbsiont

r-O(-

> 5 5 5 5 5 k

> 5 5 5 5 5 k

> 5 5 5 5 5

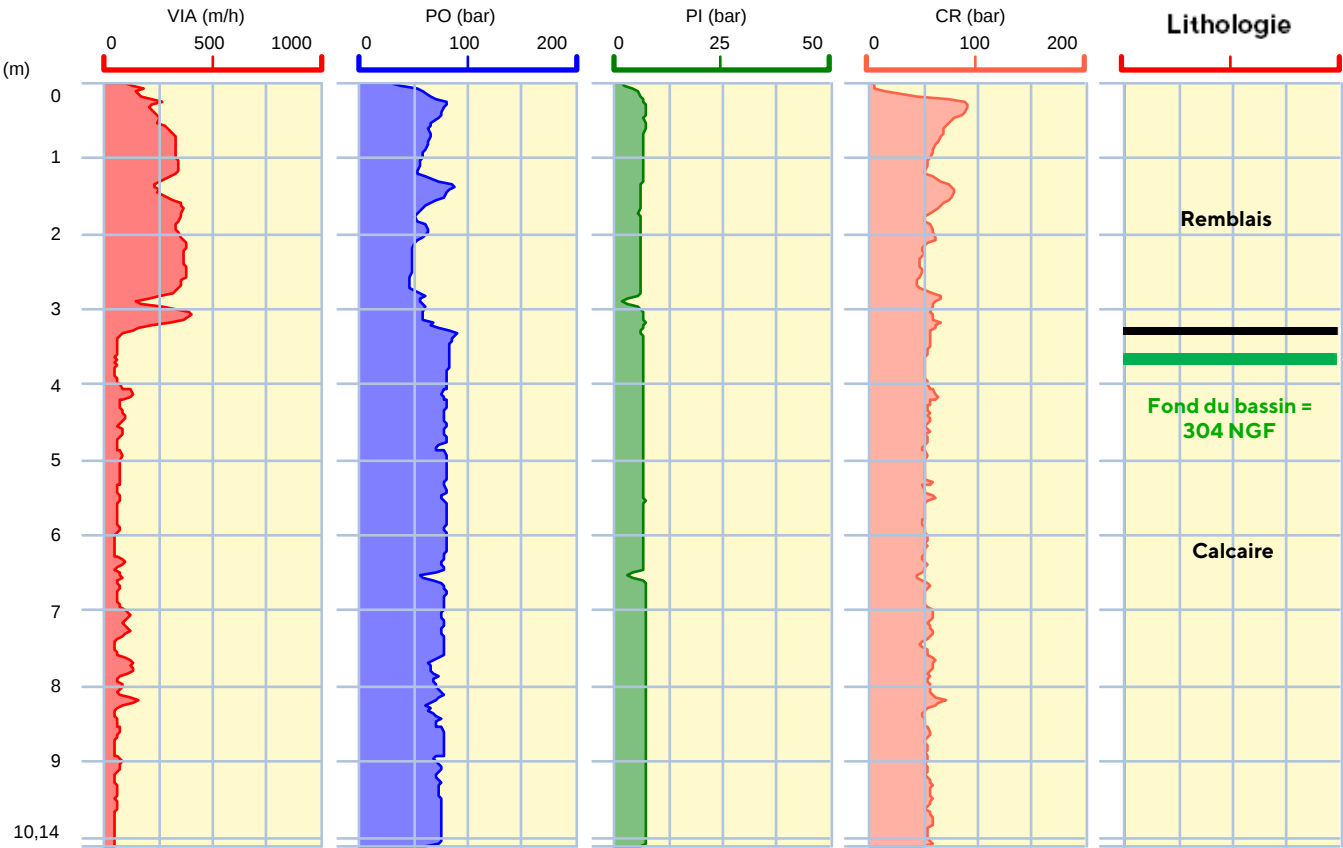
' Ob, 55
15 5

Rapport des paramètres de forage - F1

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,70 NGF

Forage	F1	Date de début	09/01/2024 05:14:35
Fichier	50067240109051435D	Date de fin	09/01/2024 05:23:26
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,14 m
Angle X	1,30 °	Angle Y	-0,50 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:44

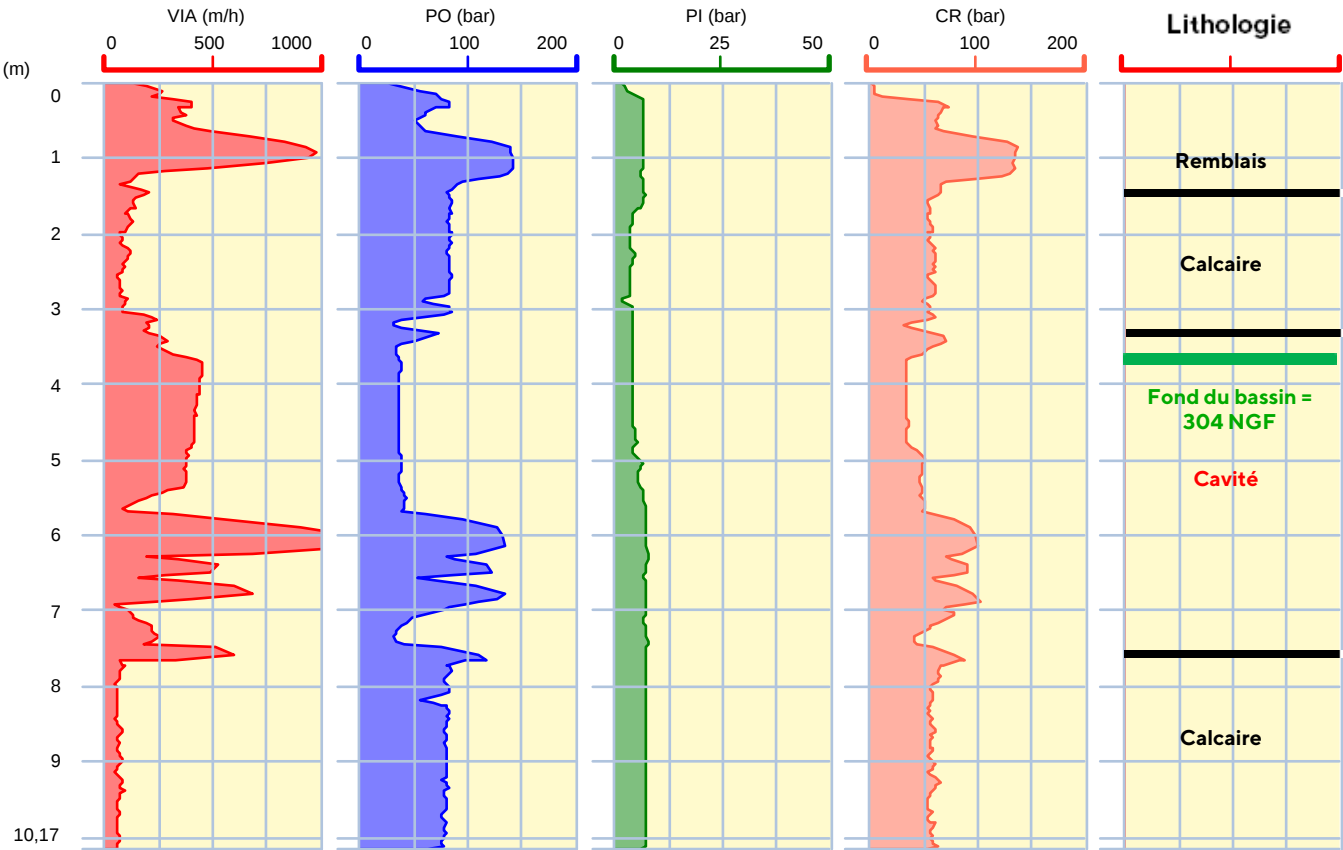


Rapport des paramètres de forage - F2

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,72 NGF

Forage	F2	Date de début	08/01/2024 11:18:06
Fichier	50067240108111806D	Date de fin	08/01/2024 11:25:42
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,17 m
Angle X	0,90 °	Angle Y	-0,30 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:07:24

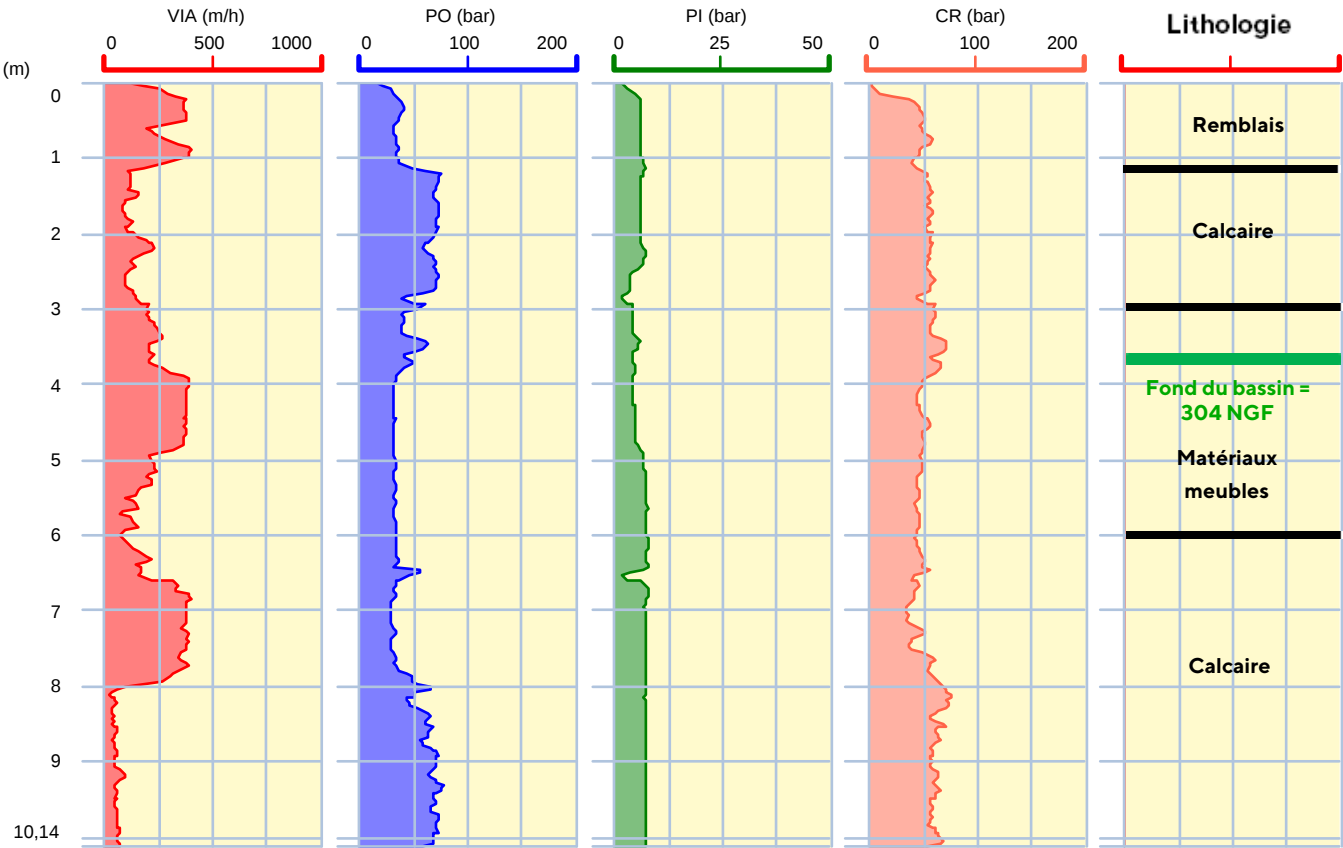


Rapport des paramètres de forage - F3

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,68 NGF

Forage	F3	Date de début	09/01/2024 05:25:56
Fichier	50067240109052556D	Date de fin	09/01/2024 05:32:57
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,14 m
Angle X	-0,20 °	Angle Y	-0,20 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:06:57

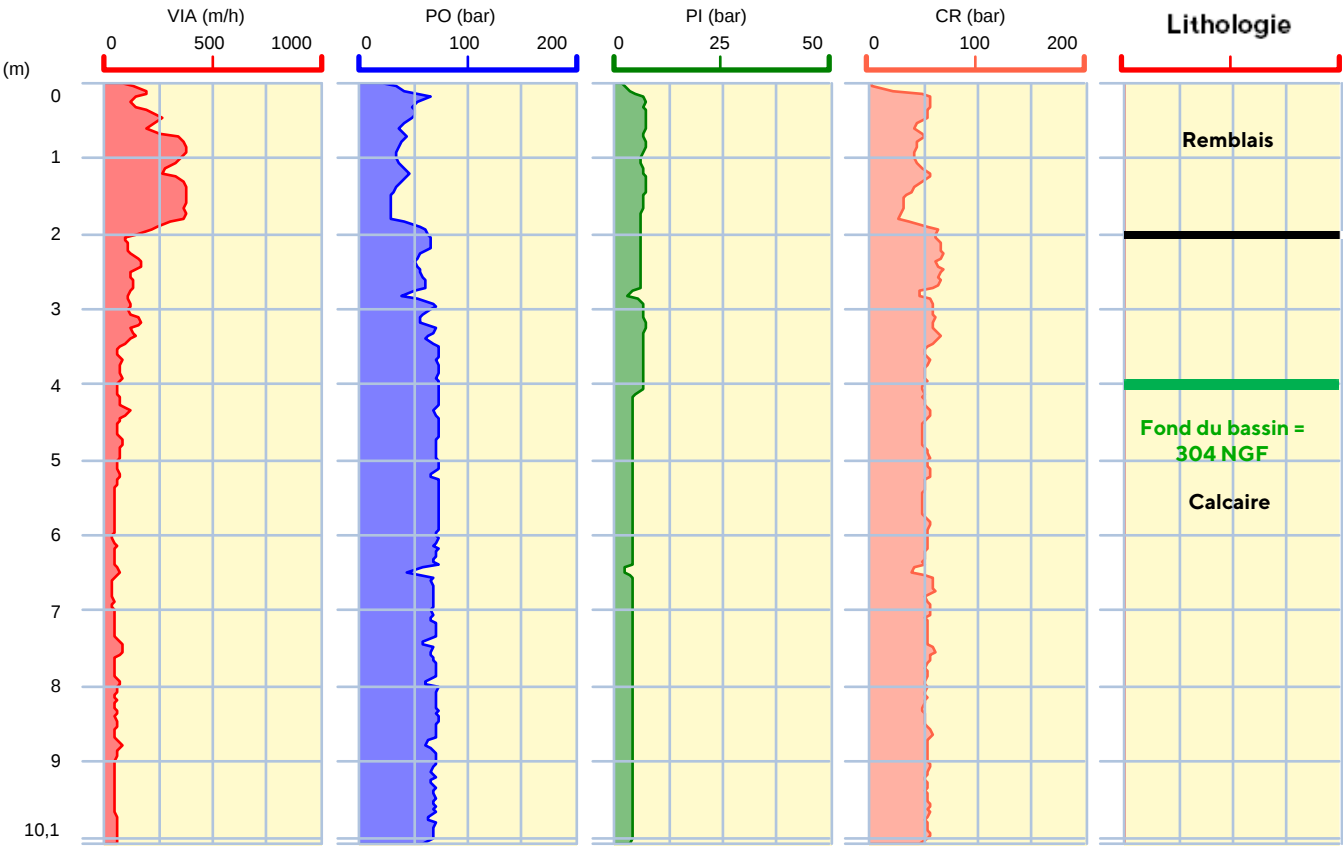


Rapport des paramètres de forage - F4

Site: GRAMAT

Altimétrie: 308,00 NGF

Forage	F4	Date de début	09/01/2024 05:36:27
Fichier	50067240109053627D	Date de fin	09/01/2024 05:45:44
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,10 m
Angle X	0,20 °	Angle Y	-0,10 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:09:13

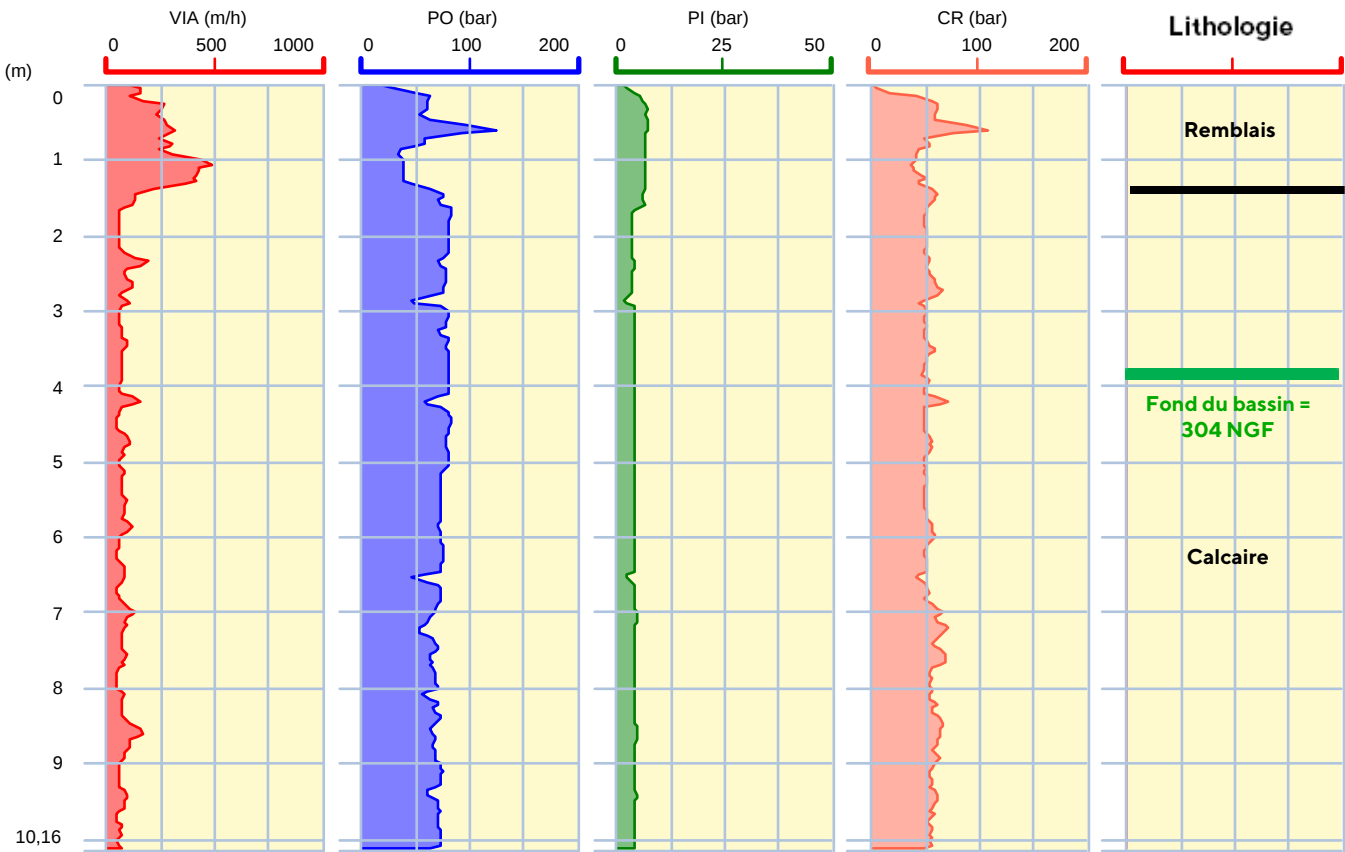


Rapport des paramètres de forage - F5

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,88 NGF

Forage	F5	Date de début	08/01/2024 11:35:26
Fichier	50067240108113526D	Date de fin	08/01/2024 11:44:14
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,16 m
Angle X	-0,30 °	Angle Y	-0,50 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:40

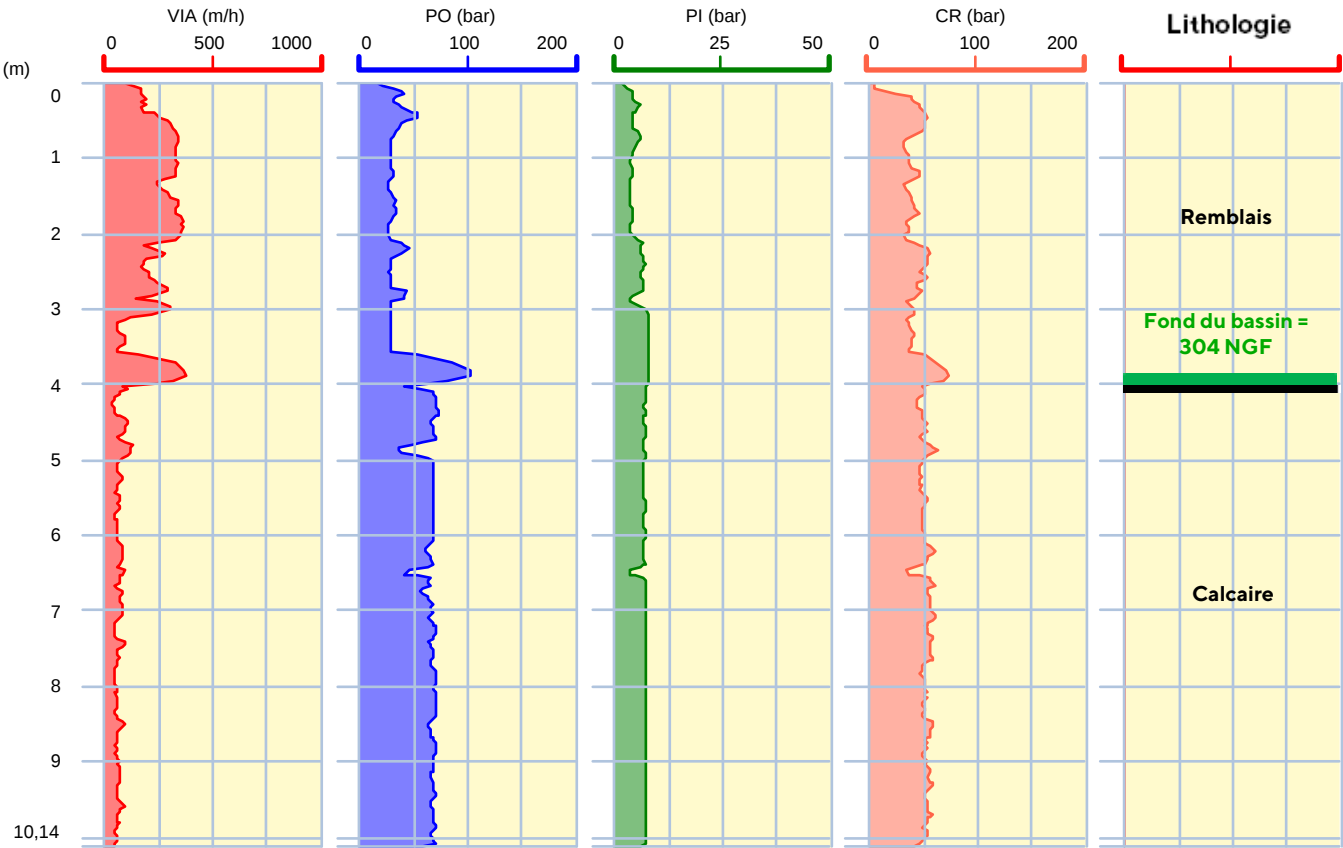


Rapport des paramètres de forage - F6

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,98 NGF

Forage	F6	Date de début	08/01/2024 13:51:34
Fichier	50067240108135134D	Date de fin	08/01/2024 14:00:08
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,14 m
Angle X	0,30 °	Angle Y	-0,30 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:26

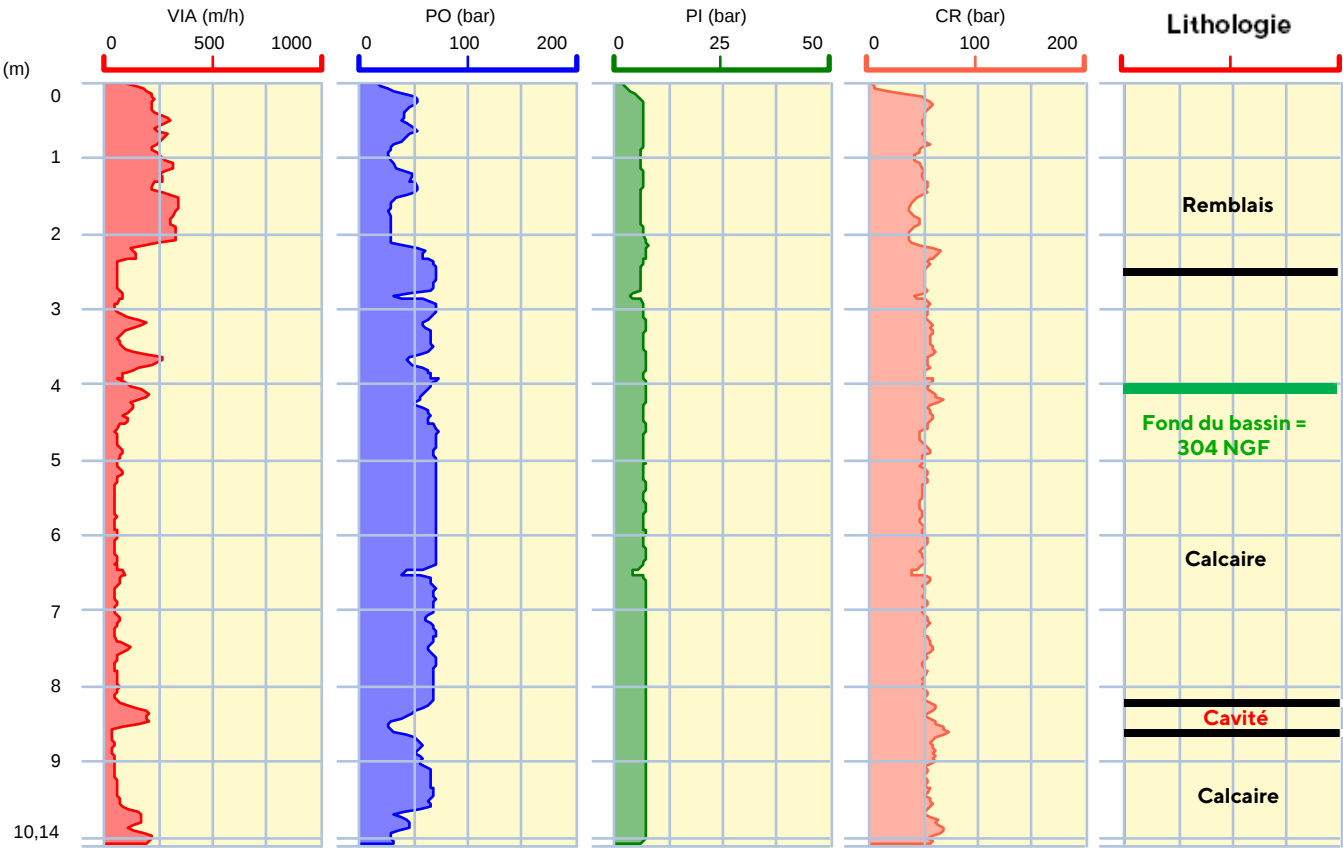


Rapport des paramètres de forage - F7

Site: GRAMAT

Altimétrie: 308,06 NGF

Forage	F7	Date de début	08/01/2024 14:03:17
Fichier	50067240108140317D	Date de fin	08/01/2024 14:12:21
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,14 m
Angle X	0,20 °	Angle Y	0,40 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:59

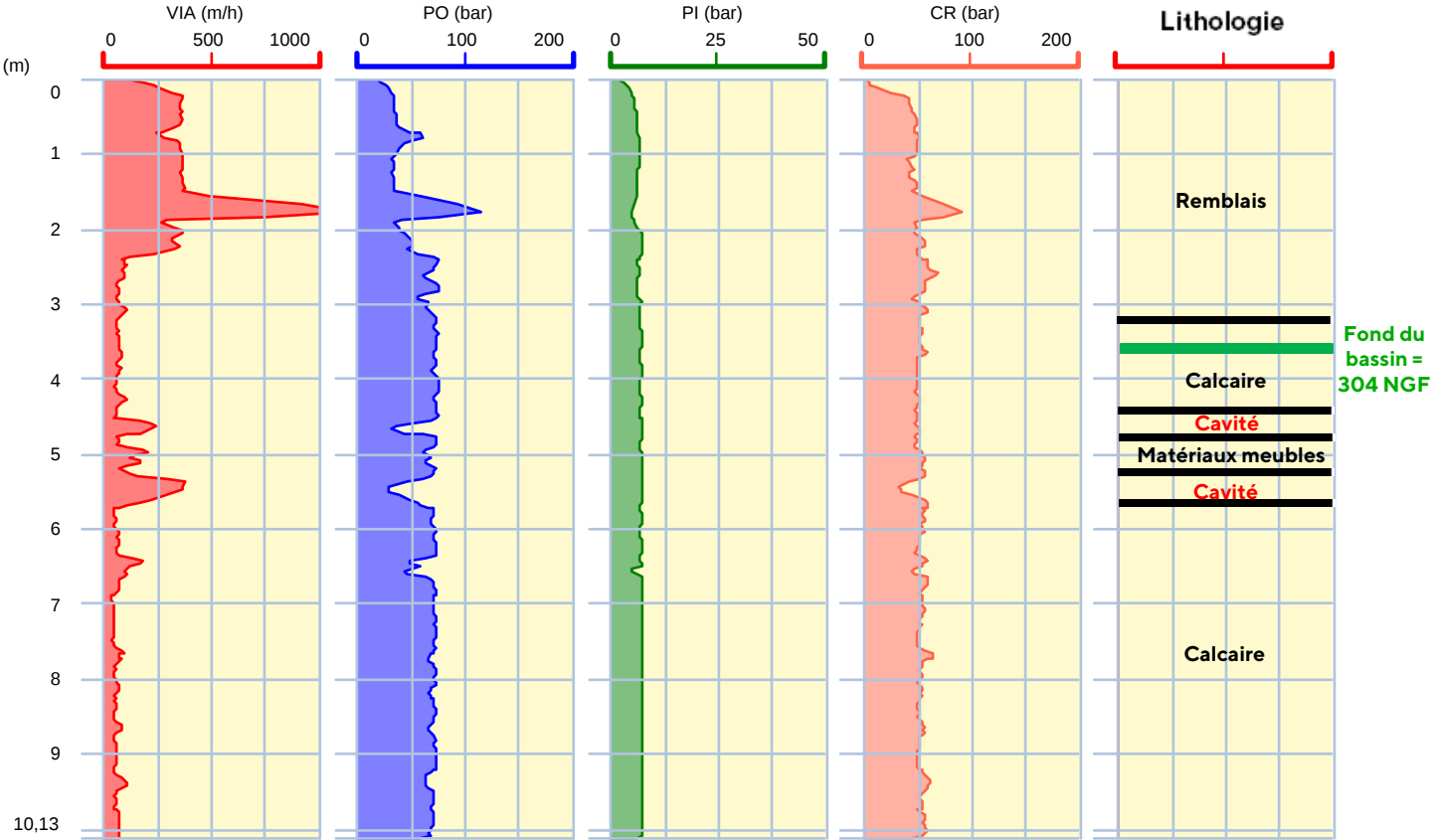


Rapport des paramètres de forage - F8

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,55 NGF

Forage	F8	Date de début	08/01/2024 11:51:10
Fichier	50067240108115110D	Date de fin	08/01/2024 12:00:47
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,13 m
Angle X	0,30 °	Angle Y	-1,10 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:09:32

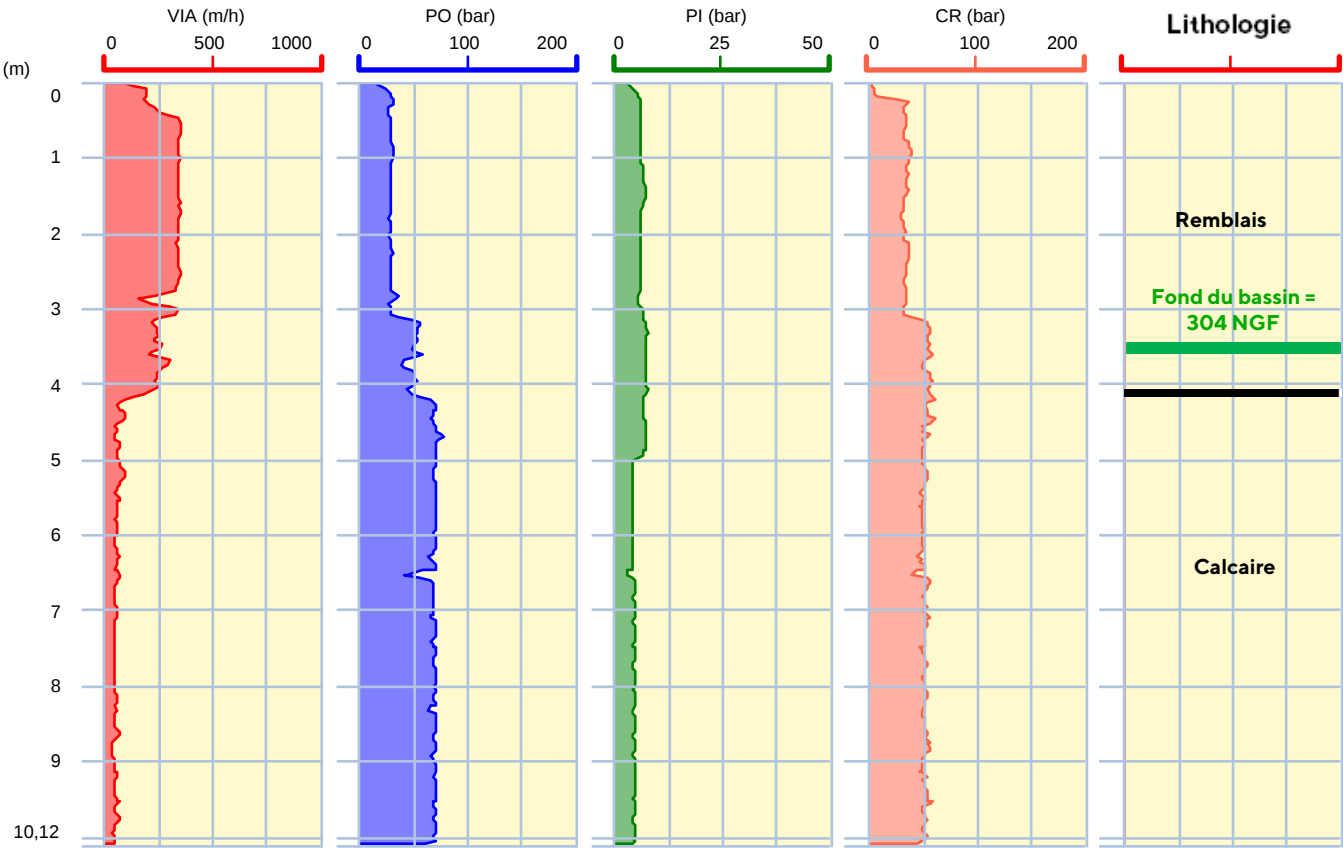


Rapport des paramètres de forage - F9

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,49 NGF

Forage	F9	Date de début	08/01/2024 12:18:24
Fichier	50067240108121824D	Date de fin	08/01/2024 12:27:22
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,12 m
Angle X	0,10 °	Angle Y	-0,10 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:50

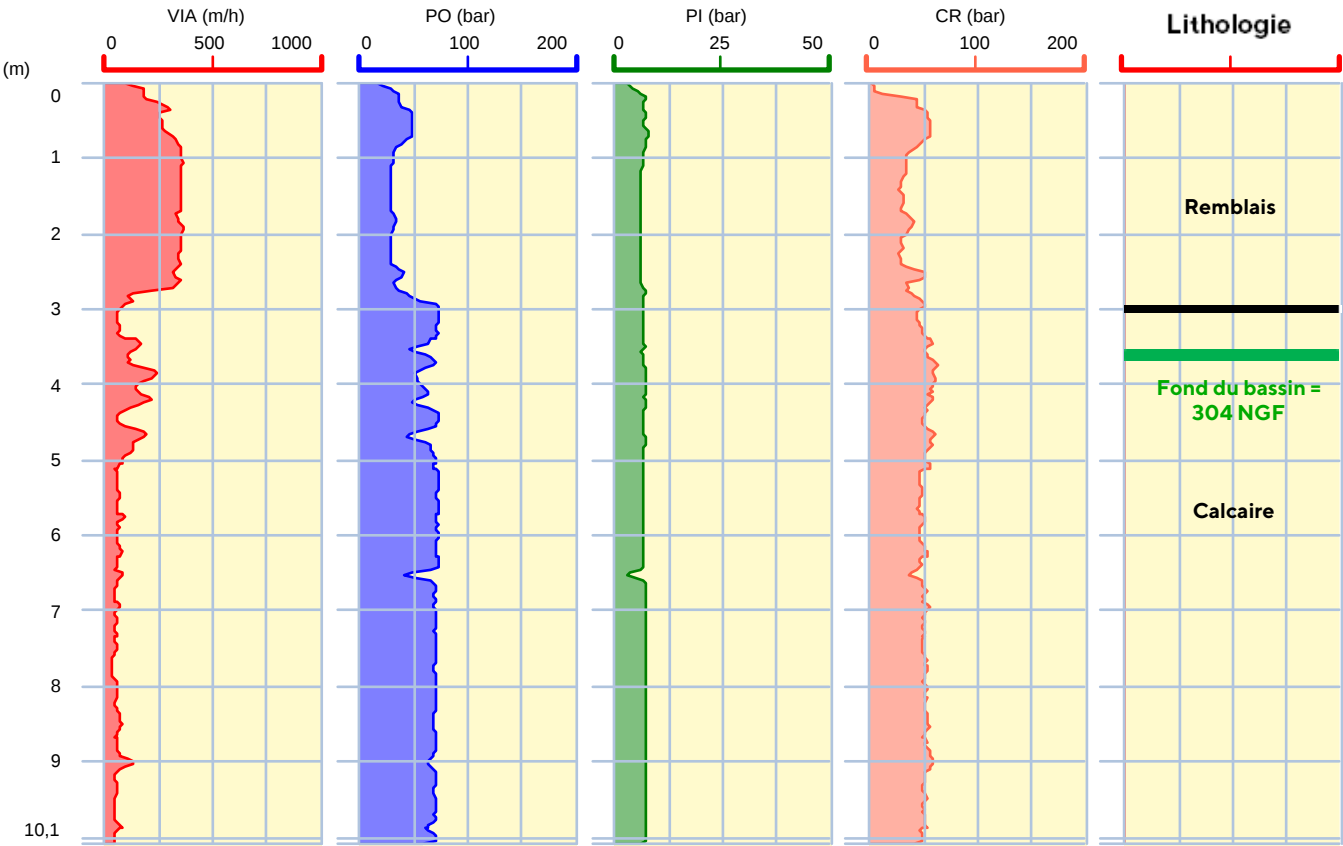


Rapport des paramètres de forage - F10

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,72 NGF

Forage	F10	Date de début	08/01/2024 12:06:58
Fichier	50067240108120658D	Date de fin	08/01/2024 12:15:32
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,10 m
Angle X	-0,10 °	Angle Y	-0,30 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:28

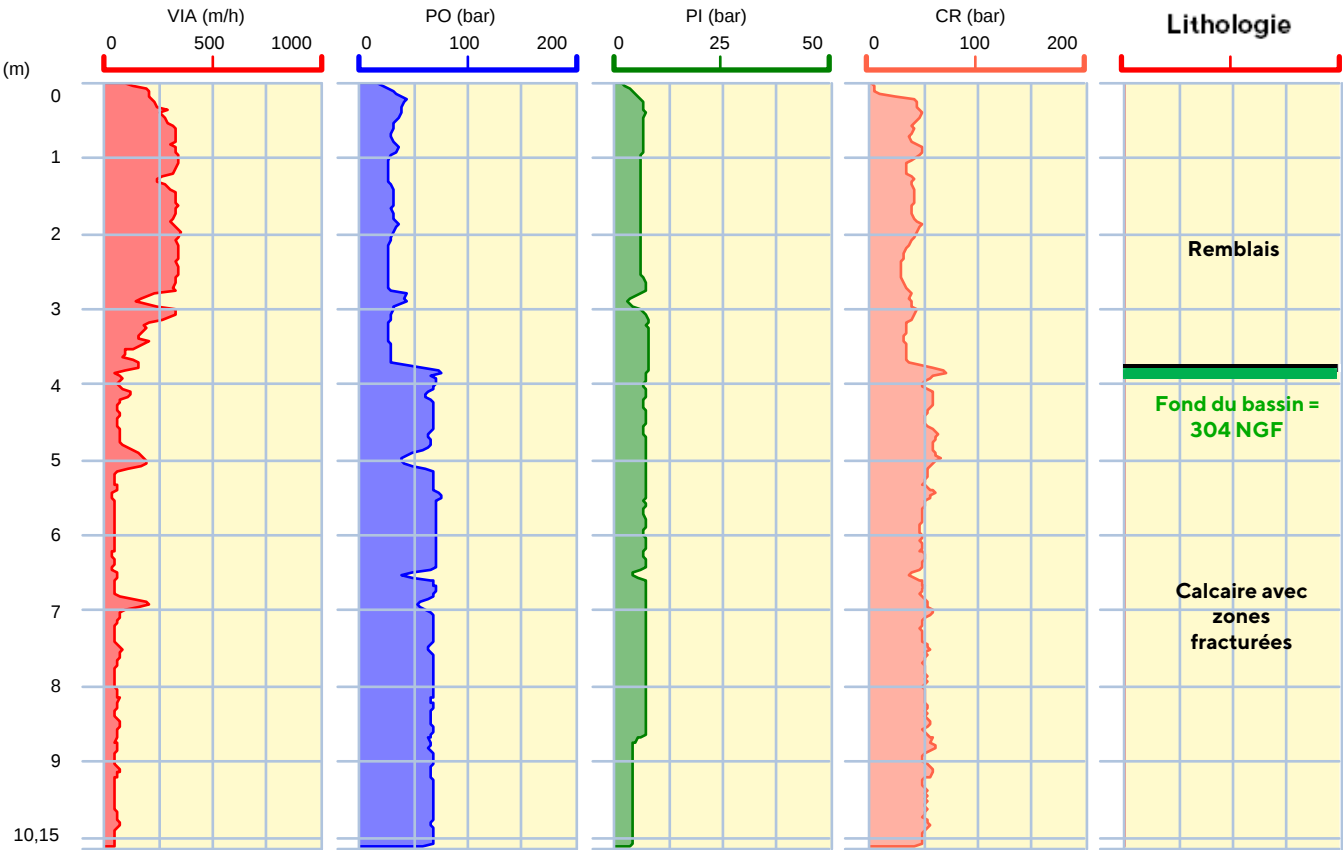


Rapport des paramètres de forage - F11

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,85 NGF

Forage	F11	Date de début	08/01/2024 13:38:40
Fichier	50067240108133840D	Date de fin	08/01/2024 13:48:18
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,15 m
Angle X	0,30 °	Angle Y	-0,10 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:09:34

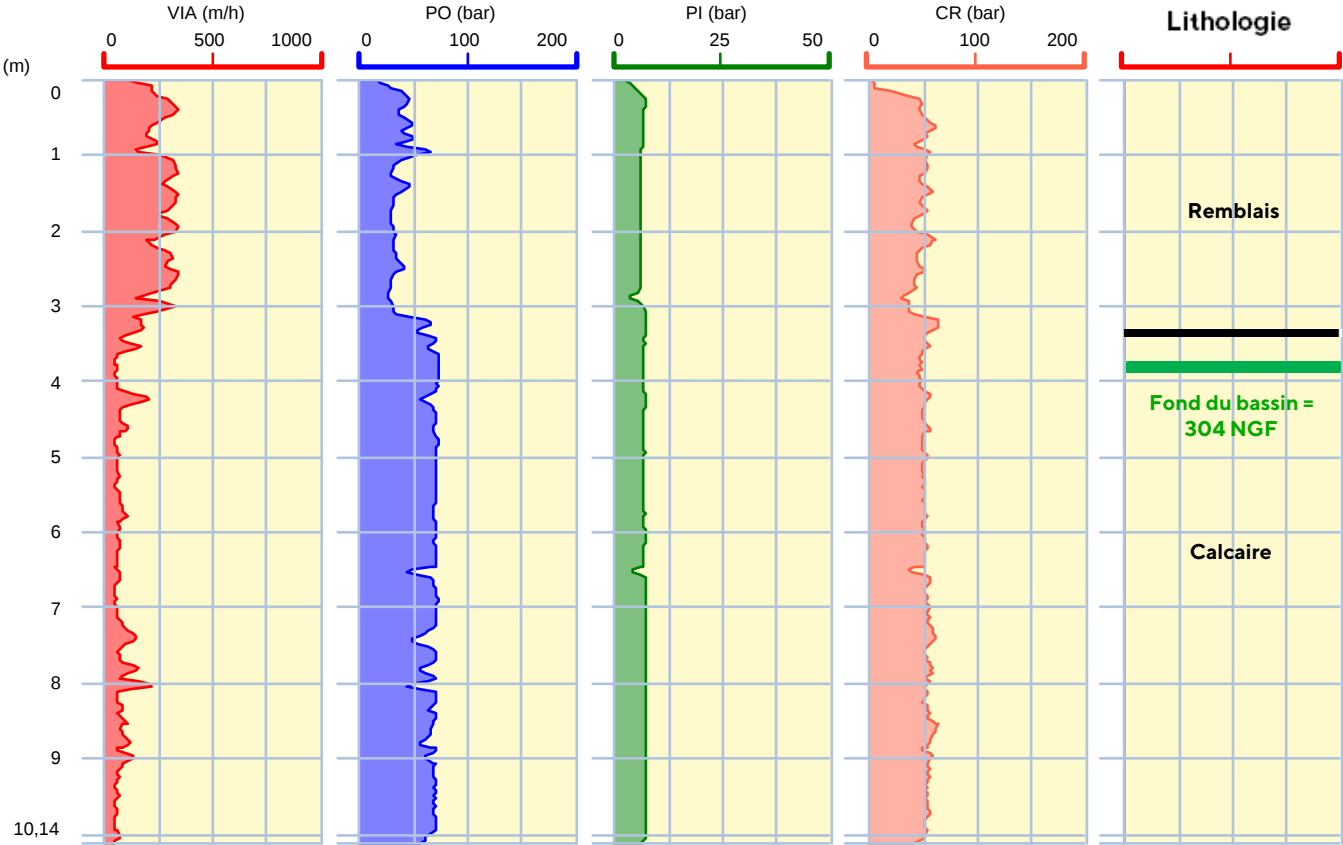


Rapport des paramètres de forage - F12

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,87 NGF

Forage	F12	Date de début	08/01/2024 12:42:35
Fichier	50067240108124235D	Date de fin	08/01/2024 12:50:45
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,14 m
Angle X	0,30 °	Angle Y	0,60 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:07:59

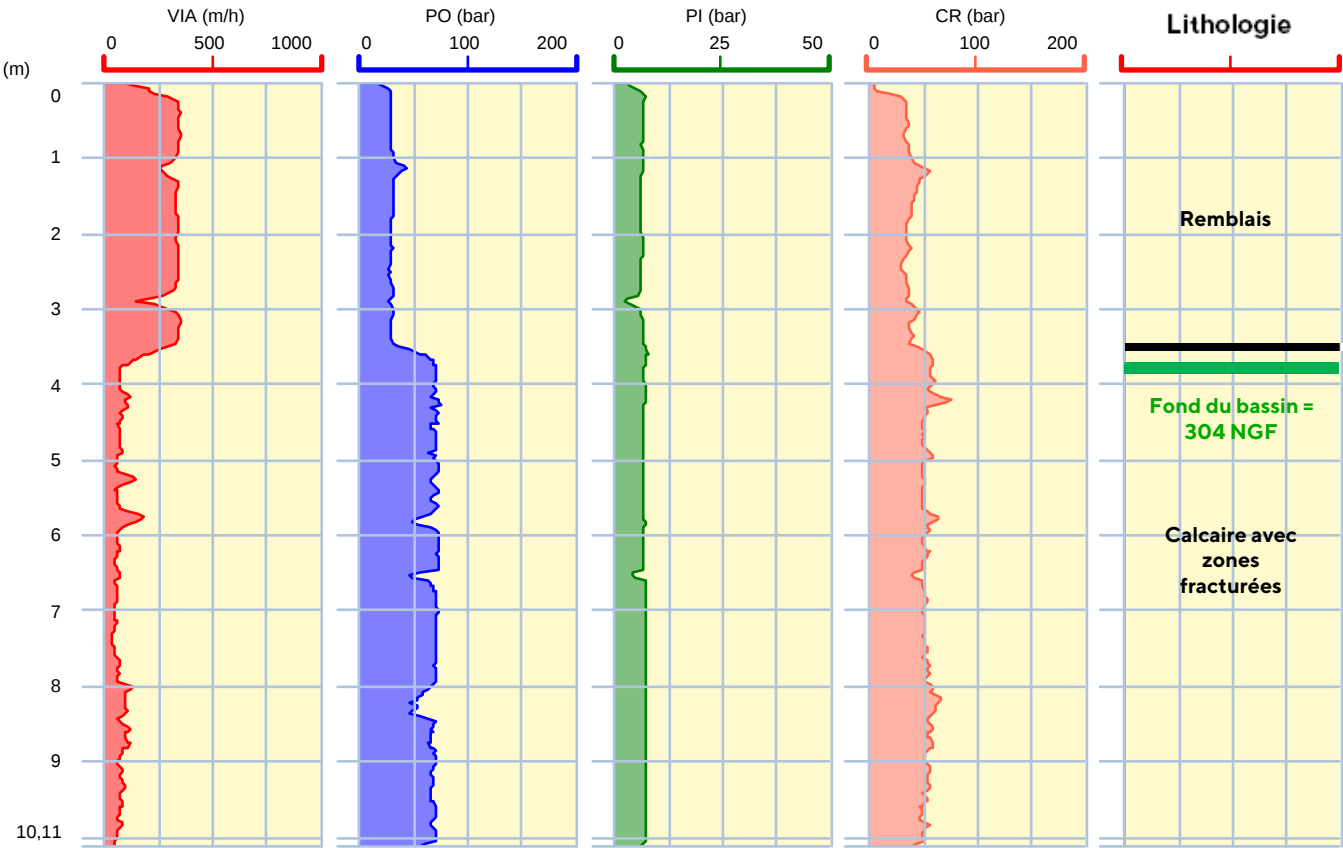


Rapport des paramètres de forage - F13

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,79 NGF

Forage	F13	Date de début	08/01/2024 12:31:05
Fichier	50067240108123105D	Date de fin	08/01/2024 12:39:01
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,11 m
Angle X	-0,30 °	Angle Y	0,40 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:07:52

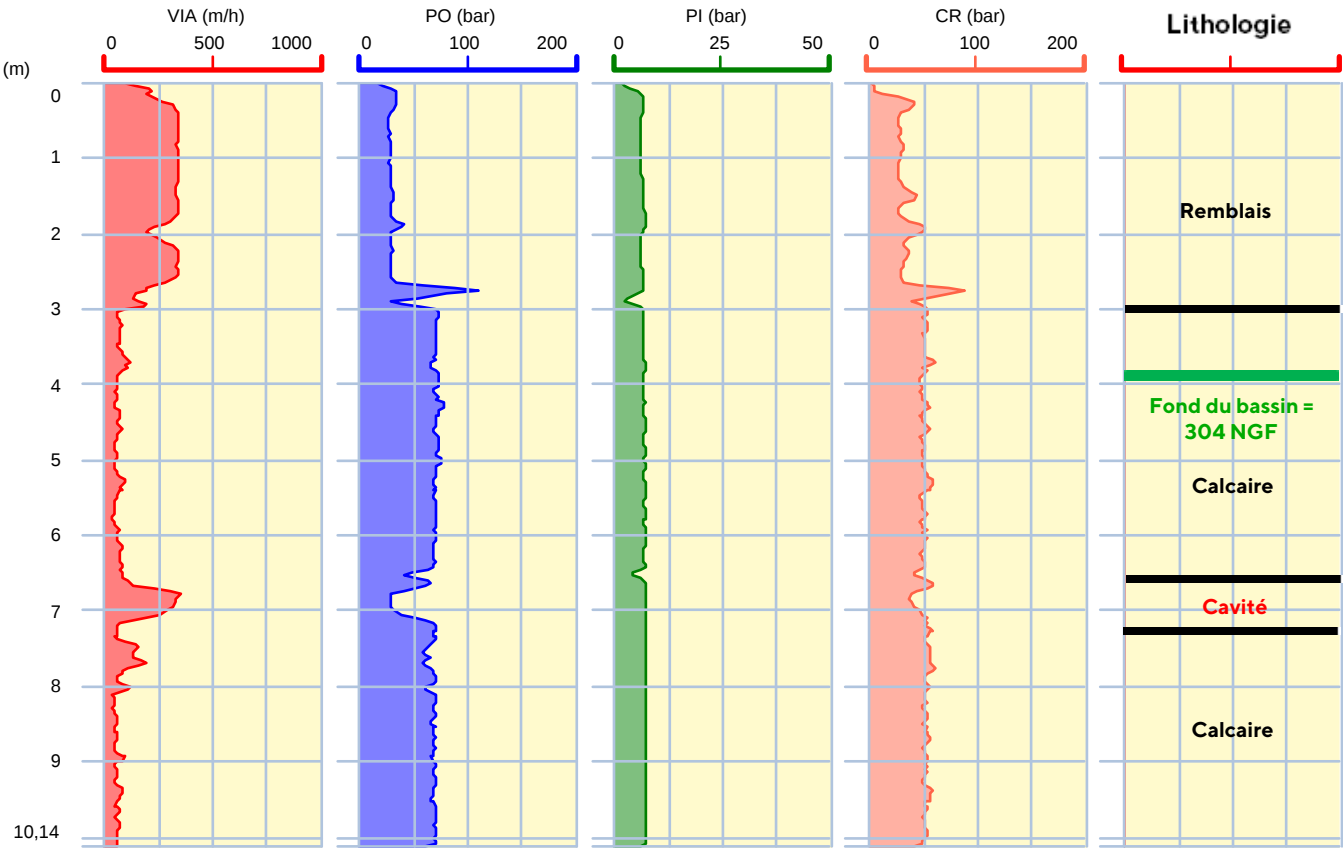


Rapport des paramètres de forage - F14

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,90 NGF

Forage	F14	Date de début	08/01/2024 13:26:24
Fichier	50067240108132624D	Date de fin	08/01/2024 13:34:54
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,14 m
Angle X	-0,20 °	Angle Y	0,00 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:26

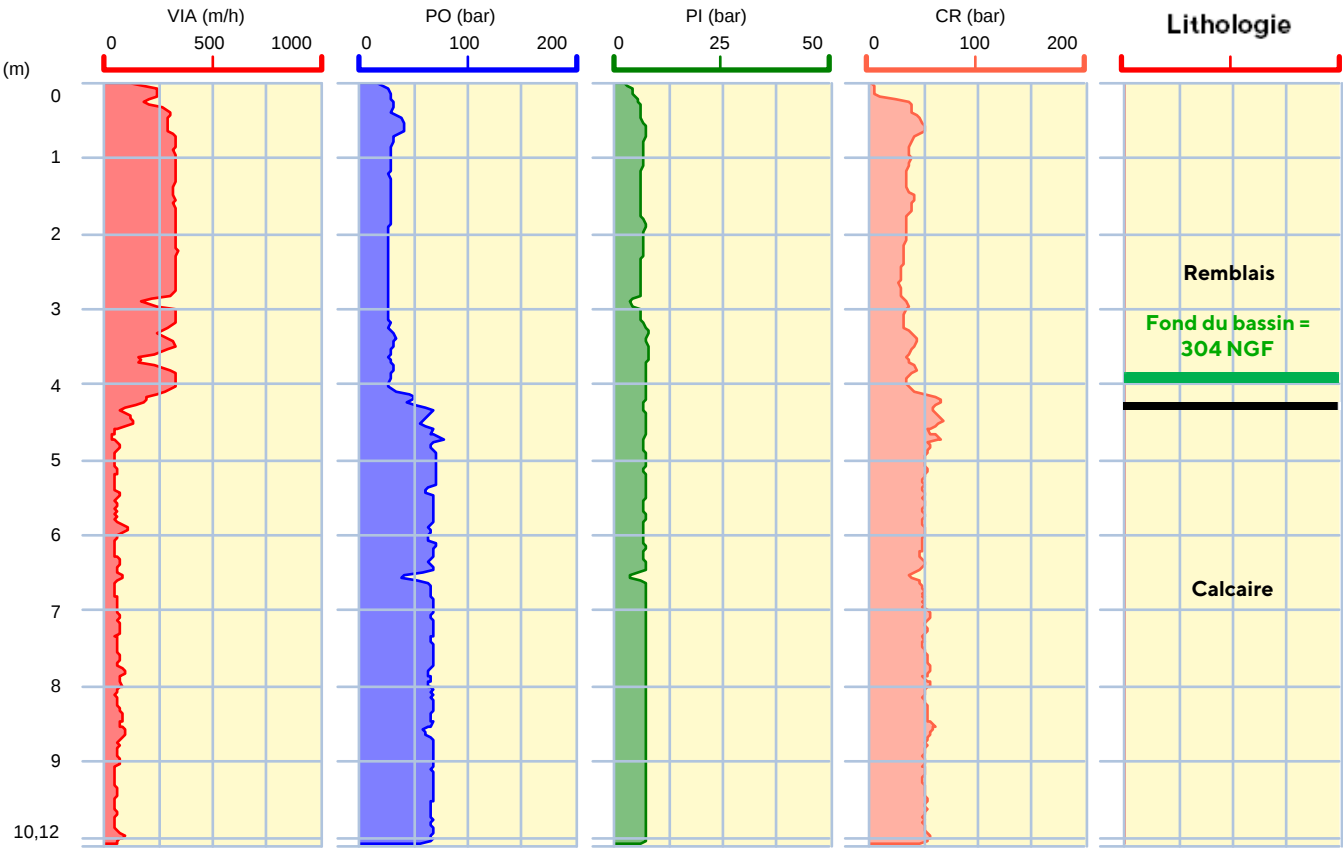


Rapport des paramètres de forage - F15

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,96 NGF

Forage	F15	Date de début	08/01/2024 13:06:42
Fichier	50067240108130642D	Date de fin	08/01/2024 13:15:16
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,12 m
Angle X	0,10 °	Angle Y	-0,70 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:27

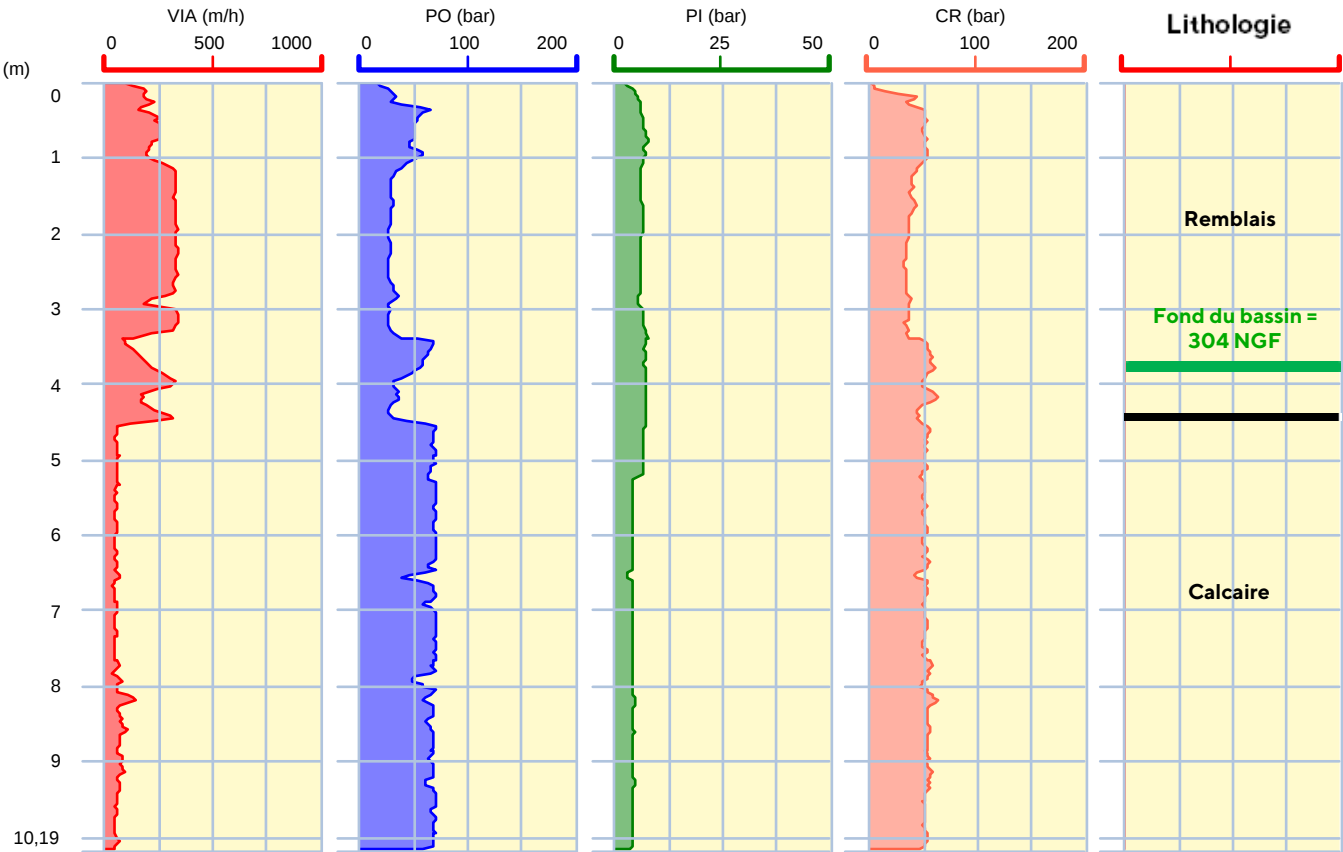


Rapport des paramètres de forage - F16

Site: GRAMAT

Altimétrie: 307,83 NGF

Forage	F16	Date de début	08/01/2024 12:54:45
Fichier	50067240108125445D	Date de fin	08/01/2024 13:03:02
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,19 m
Angle X	0,00 °	Angle Y	0,20 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:08:09

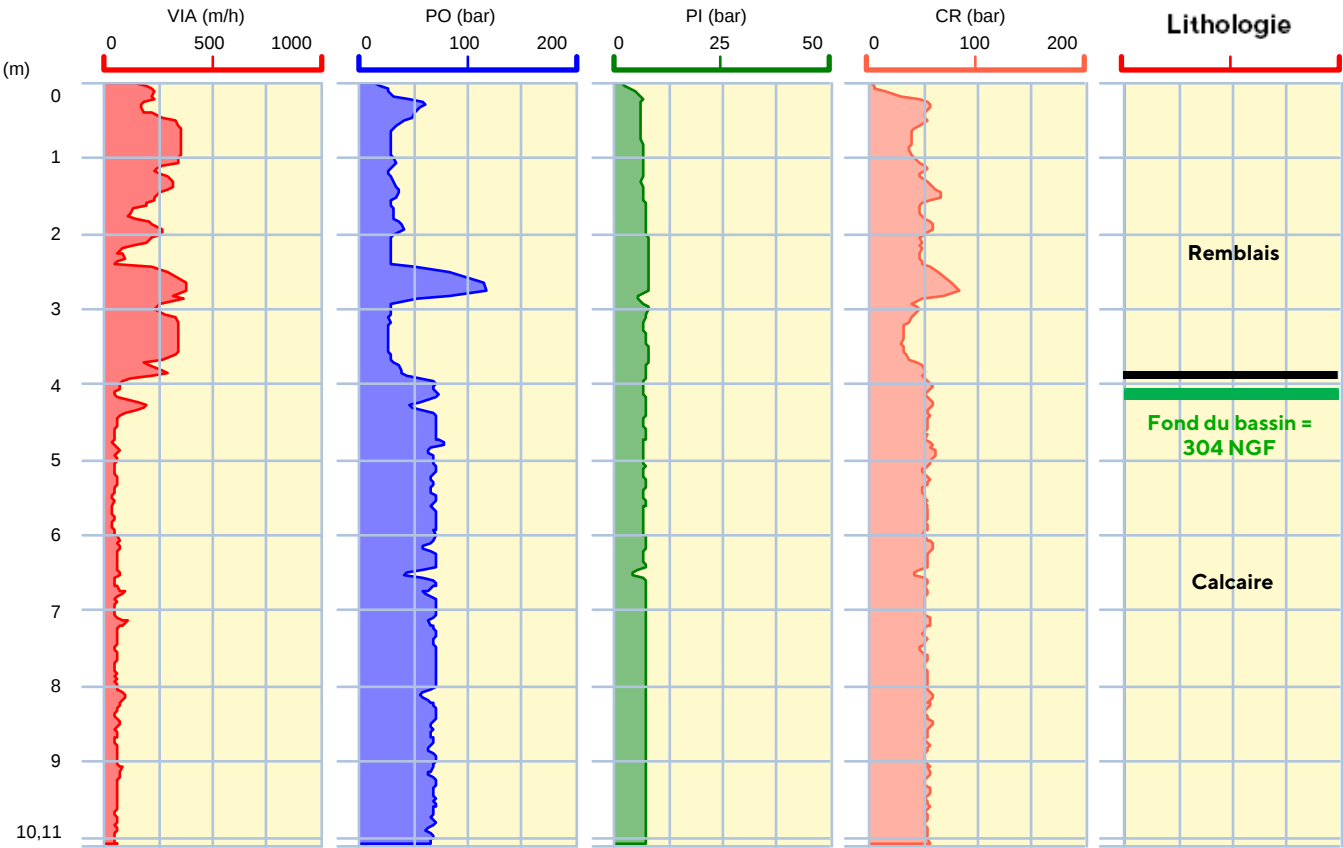


Rapport des paramètres de forage - F17

Site: GRAMAT

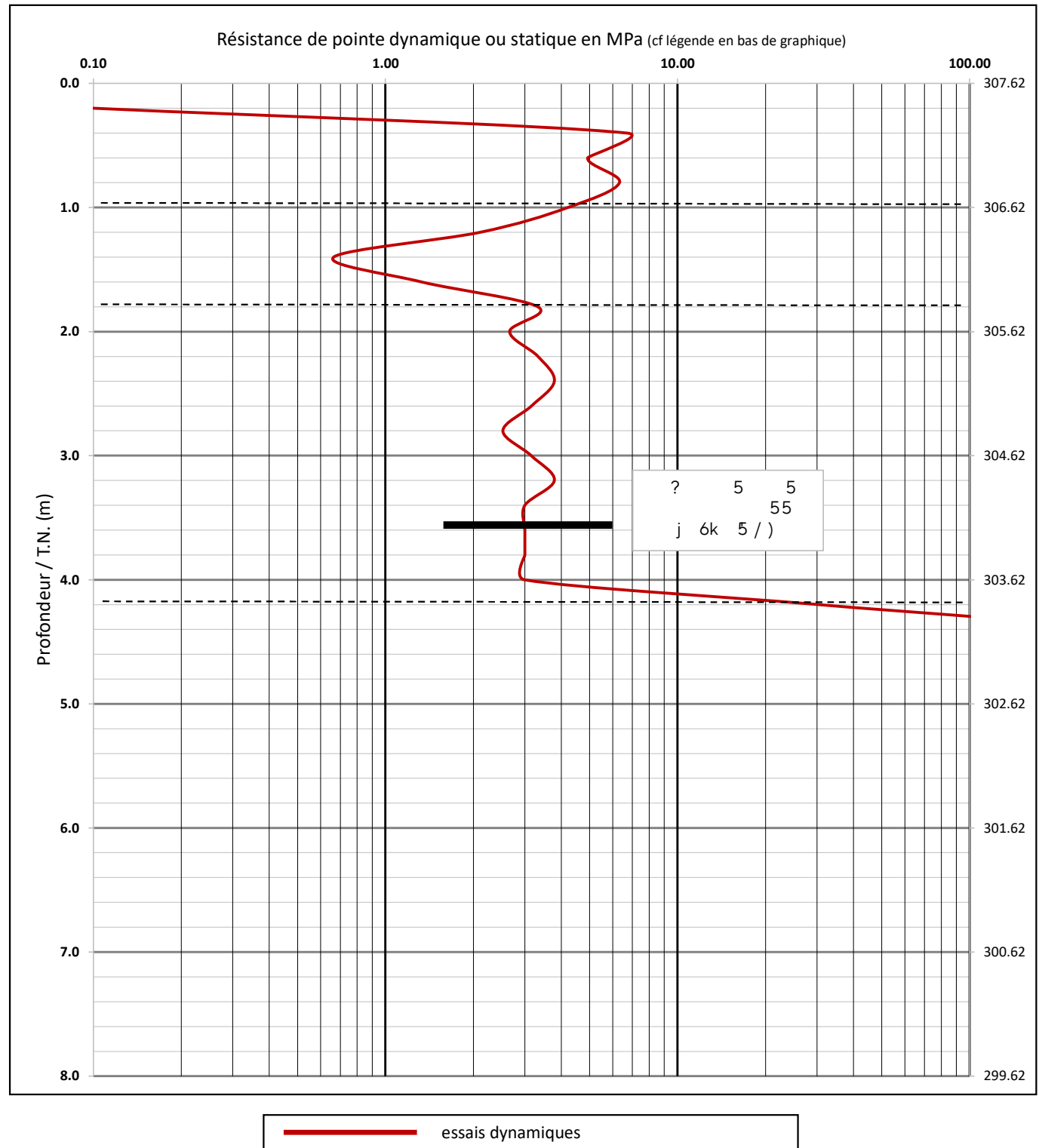
Altimétrie: 308,12 NGF

Forage	F17	Date de début	08/01/2024 14:15:19
Fichier	50067240108141519D	Date de fin	08/01/2024 14:24:54
Haut	0,00 m	Profondeur maximale	10,11 m
Angle X	-0,50 °	Angle Y	0,00 °
Volume total	0,00 l	Echelle	1/100
Machine	DX6	Durée	00:09:30

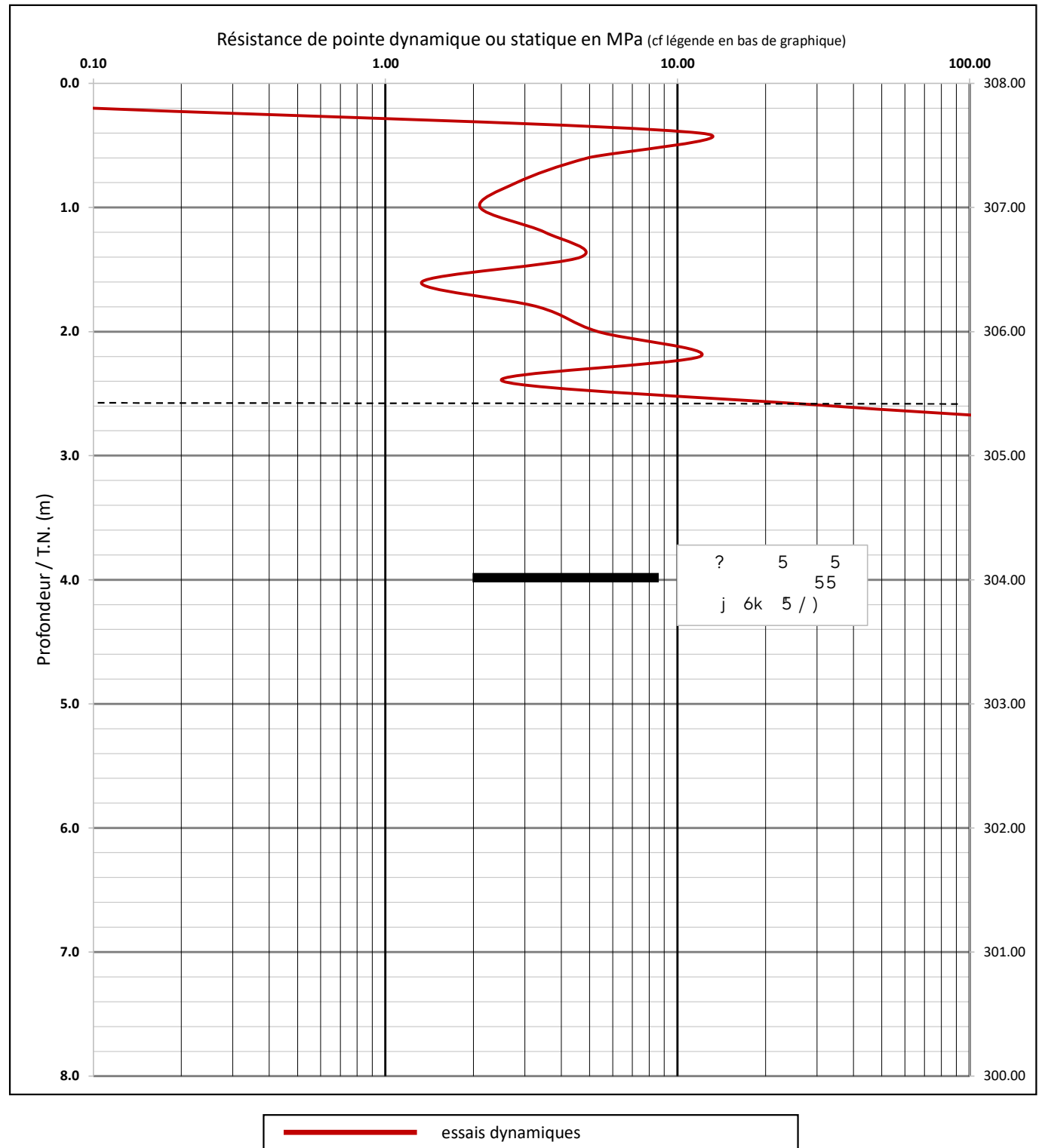


[illegible]

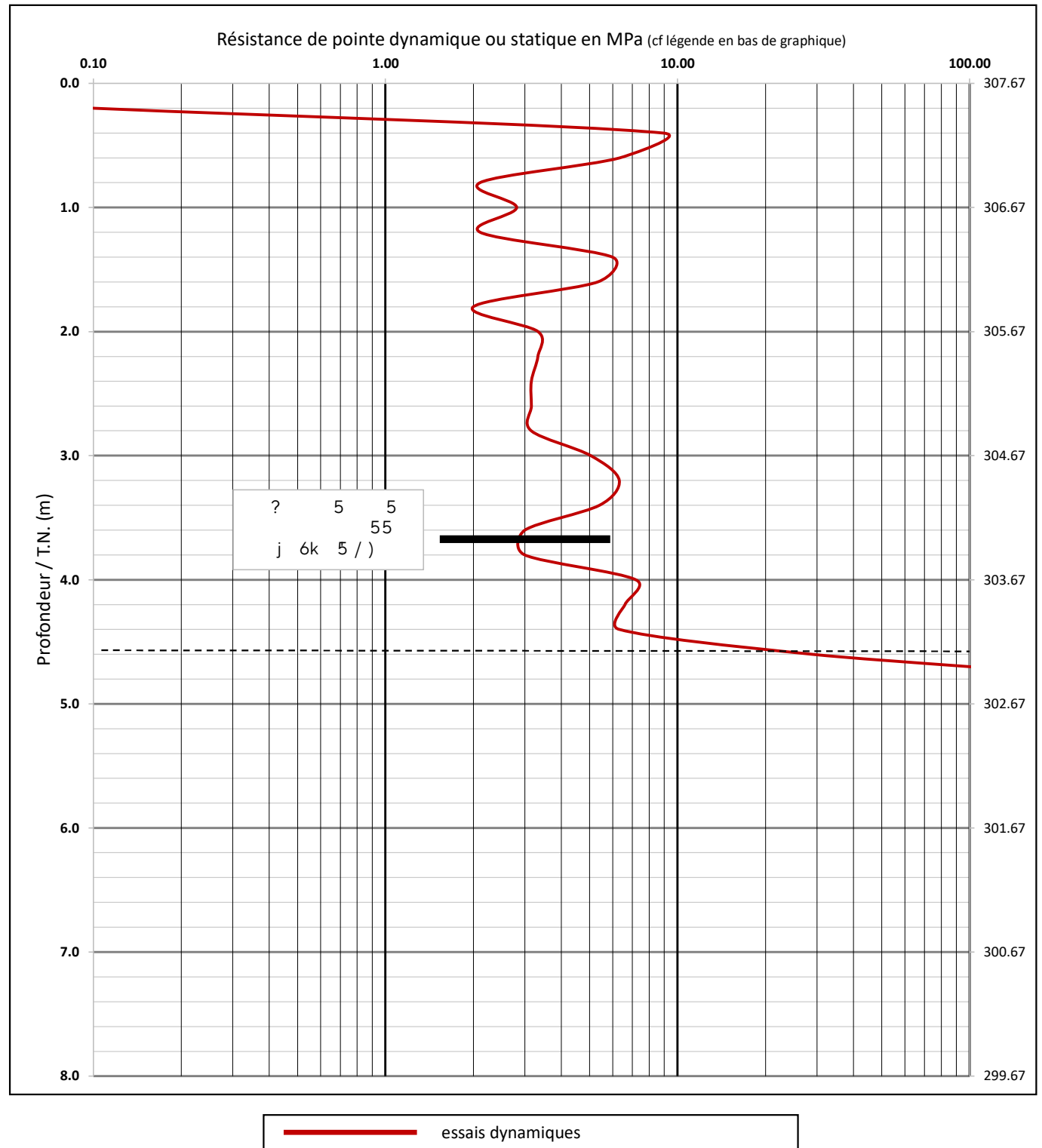
t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è- 5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5	 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	
	j j 9		
	= 5 5		
	? 5 [		
	Dr r 6	r + -1/-5 12 0 (è-5	(5 55 5 5) 2 5 6 7
	, 12 [(a a (	s à-5-5 0 (/' è-5	(cc, [c5 d 2 (' (ba 0 = (ba (5 b, b0 o . h' , = [1 d (57 ' 5
	pa	d 2 -5-5 + -1/-5	j 9 8 5 /)



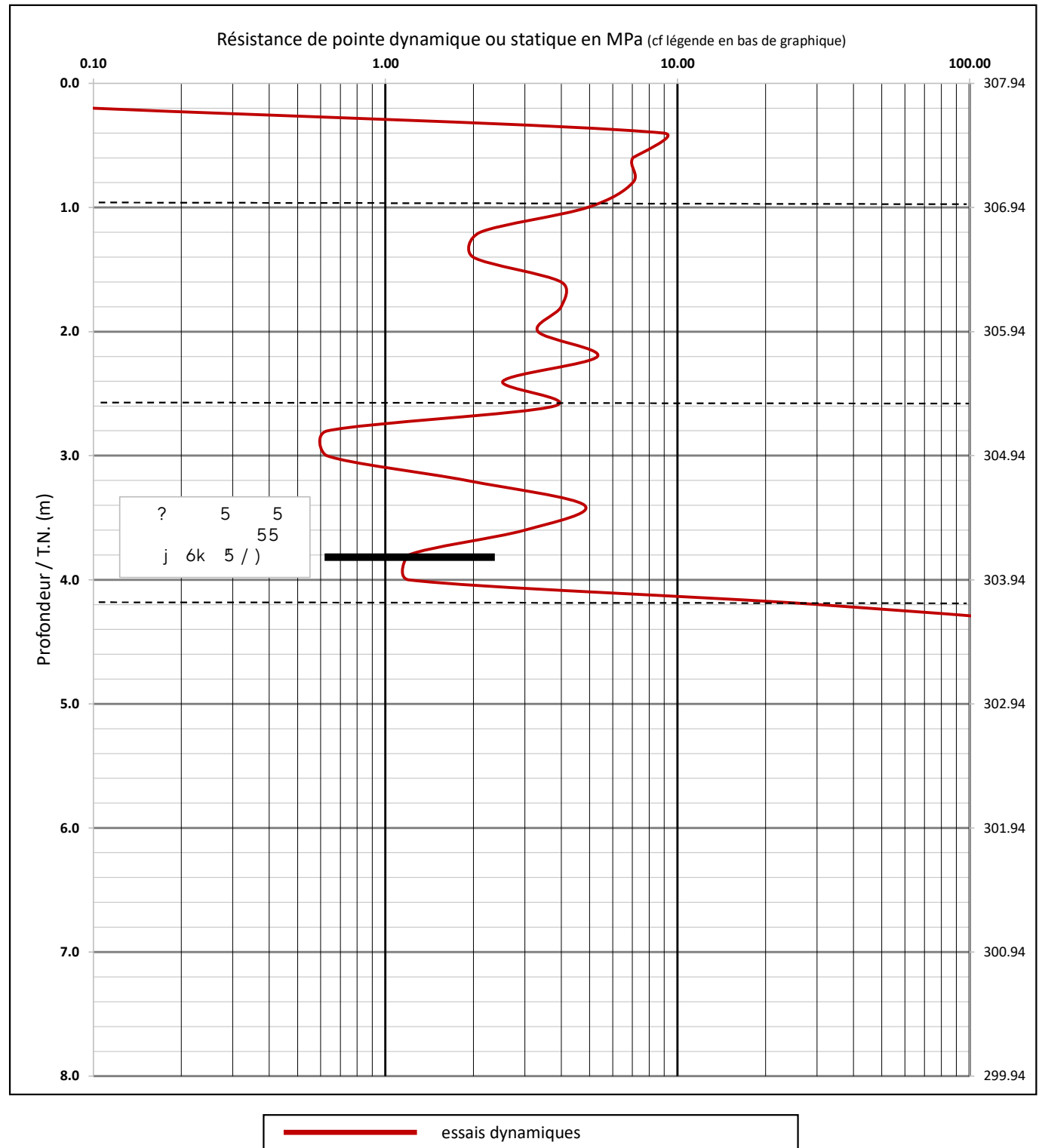
t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è- 5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5	 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	
	j j 9		
	= 5 5	r + -1/-5 12 0 (è-5	
	? 5 [	(5 55 5 5) 2 5 6 7	
a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5	Dr r 6	s à-5-5 0 (/ ' è-5	
	, 12 [(a a (	(cc, [c5 d 2 (' (ba 0 = (ba (5 b, b 0 o . h' , = [1 d (57 ' 5	
pa		d 2 -5-5 + -1/-5	
		j Dk 5 /)	



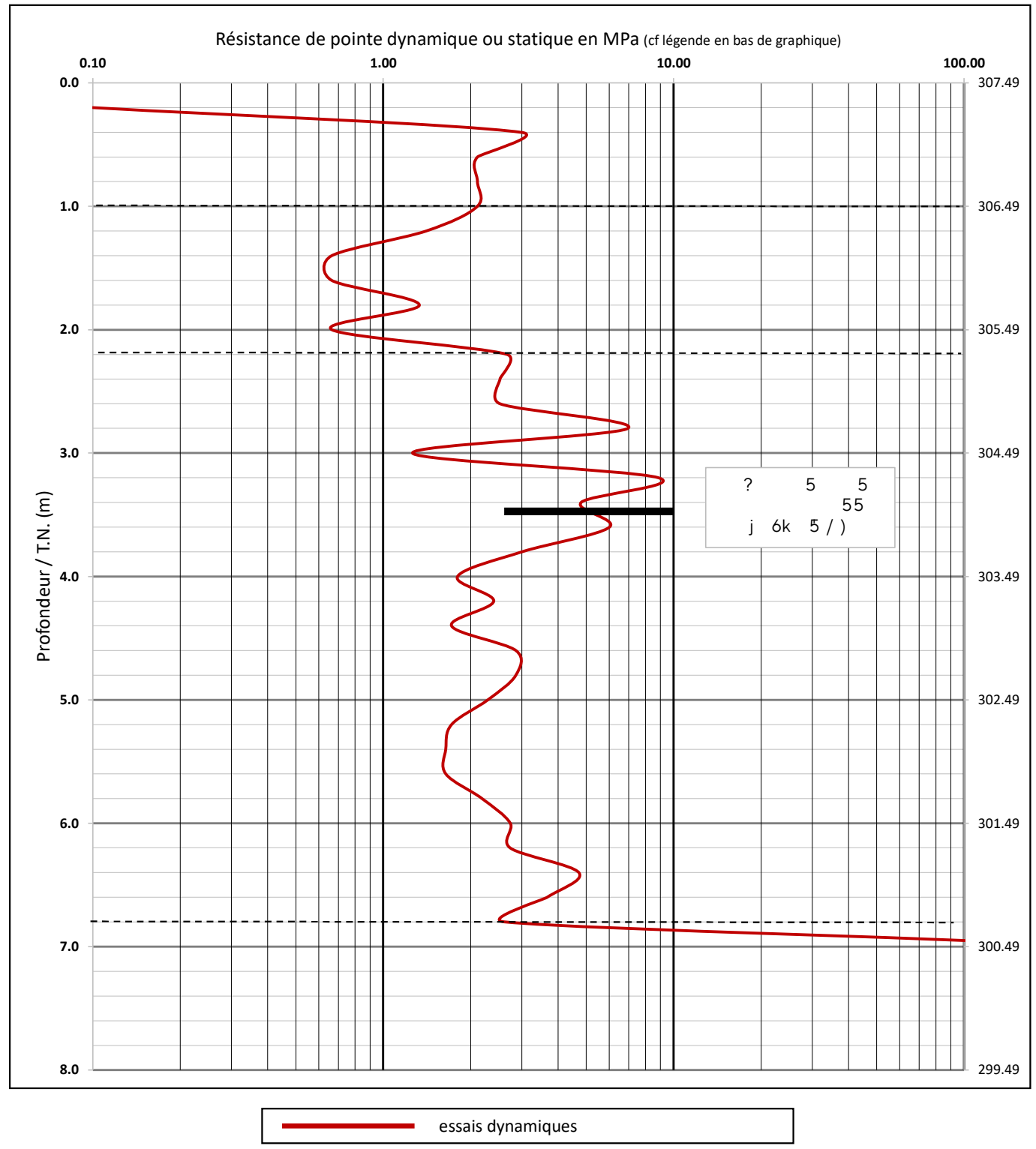
t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è- 5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5	 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	
	j j 9		
	= 5 5	r + -1/-5 12 0 (è-5	
	? 5 [	(5 55 5 5) 25 6 7	
	Dr r 6	s à-5-5 0 (/' è-5	
	, 12[(a a (	(cc, [c5 d 2 (' (ba 0 = (ba (5b, b0 o . h' , = [1 d (57 ' 5	
	pa -	d2 -5-5 + -1/-5	
		j 9895 /)	



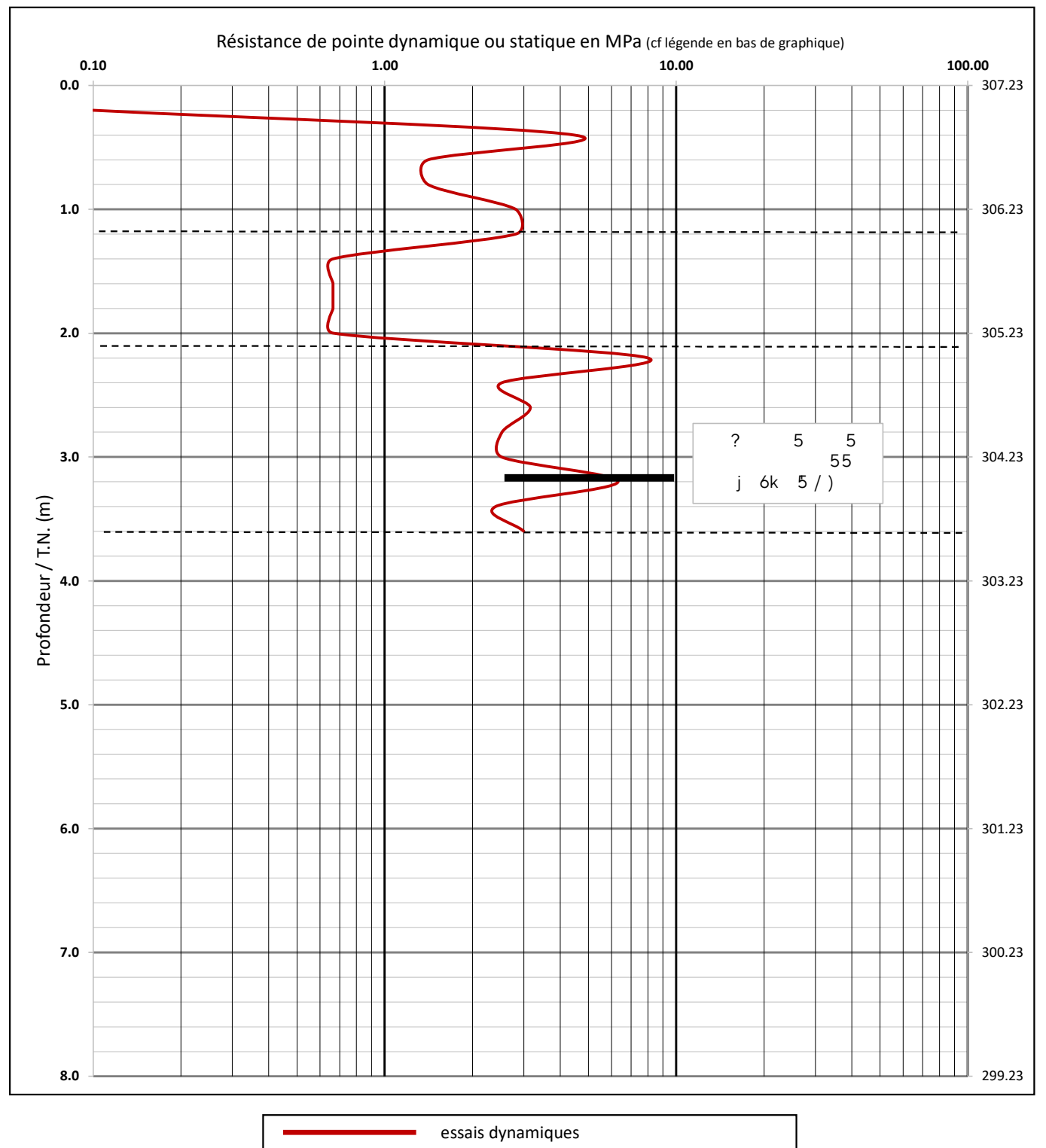
t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è-5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5		
	j j 9		
	= 5 5	r + -1/-5 12 0 (è-5	
	? 5 [	(5 55 5 5) 5 5 6 7	
a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5	Dr r 6	s à-5-5 0 (/ ' è-5	
	, 12 [(a a (	(cc, [c5 d 2 (' (ba 0 = (ba (5 b, b 0 o . h' , = [1 d (57 ' 5	
r + -1/-5 521: (' -5	pa 6	d 2 -5-5 + -1/-5	
		j 9 6 5 /)	



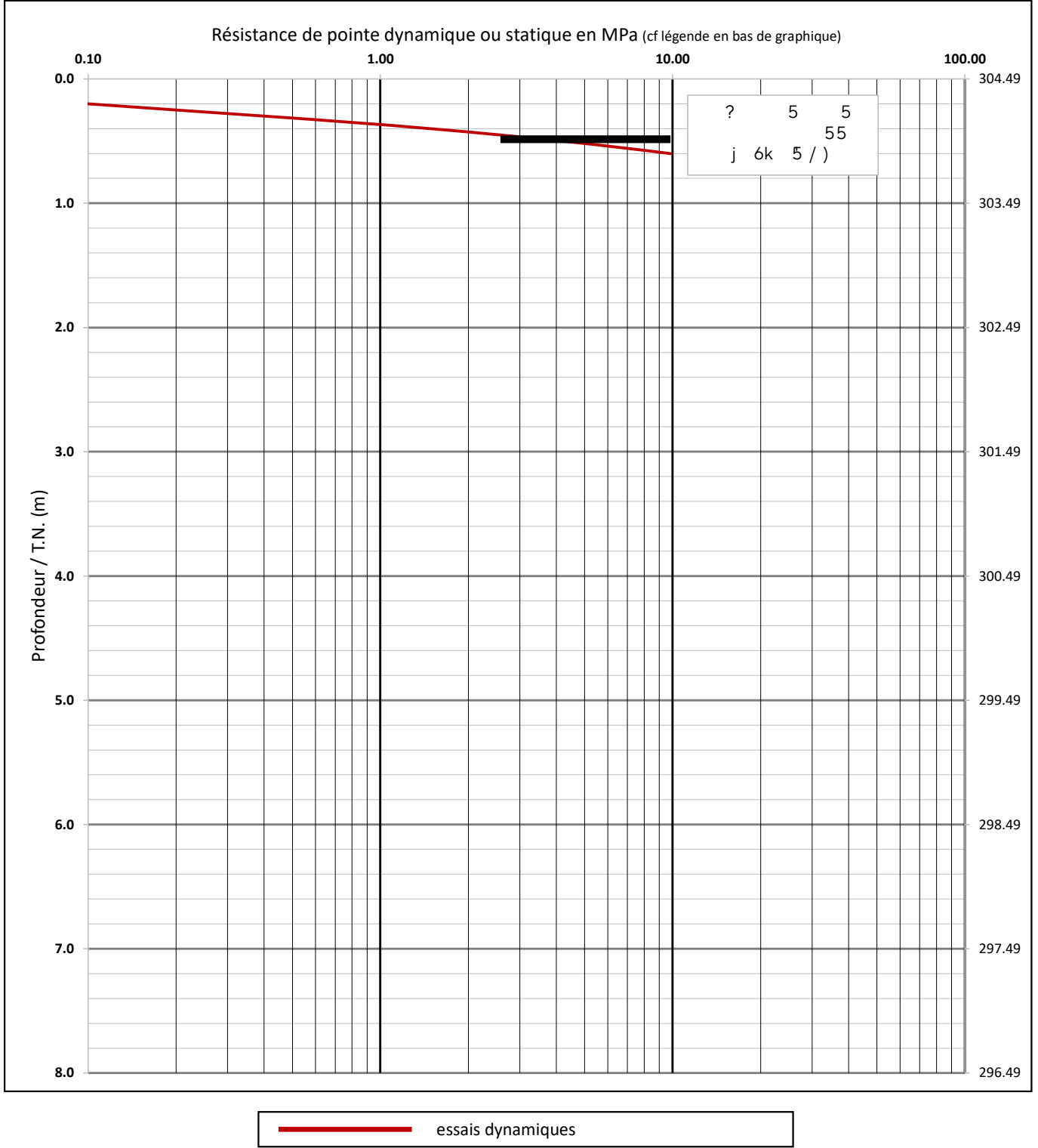
t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è- 5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5	 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	
	j j 9		
	= 5 5	r + -1/-5 12 0 (è-5	
	? 5 [	(5 55 5 5) 25 6 7	
	Dr r 6	s à-5-5 0 (/' è-5	
	, 12 [(a a (		
	pa 7	d 2 -5-5 + -1/-5	
		j 9 6 A 5 /)	



t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è- 5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5	 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	
	j j 9		
	= 5 5		
	? 5 [	r + -1/-5 12 0 (è-5	(5 55 5 5) 2 5 6 7
	Dr r 6	s à-5-5 0 (/' è-5	(cc, [c5 d 2 (' (ba 0 = (ba (5b, b0 o . h' , = [1 d (57 ' 5
	pa 8	d2 -5-5 + -1/-5	j 9kj 5 /)



t è-5 n 0 25 (+)(è-5 d è-1 5 p 2 è- 5 a (-521: (' - 5 d' (' 5 (+)(è-5 r + -1/-5 521: (' -5	/ a, = , b5	 IMOGEO Ingénierie & maîtrise d'œuvre GÉOTECHNIQUE HYDROGÉOLOGIE	
	j j 9		
	= 5 5	r + -1/-5 12 0 (è-5	(5 5 5 5) 2 5 6 7
	? 5 [		
	Dr r 6	s à-5-5 0 (/ ' è-5	(cc, [c5 d 2 (' (ba 0 = (ba (5 b, b0 o . h' , = [1 d (57 ' 5
	, 12 [(aa (		
	pa 9	d 2 -5-5 + -1/-5	j 6 6 A5 /)



c	- 5 u /) v	- 5 n	2 5 5 u v	- 5 5 5 u /) v	2 5 u r 5 v	- 5 5 u /) v	- 5 5	- 5 5 n	c 55 5 v
)	j 9l8				j k	j 6k6	j 6k	oui	
f	- 99	oui	- 58 D8 sn	- 6755 A!		j 6k	j 6k		
) j	j 9l8D				k	j 8l7D	j 6k	oui	
) 6	j Dk				k	j 8k	j 6k	oui	
) 7	j 9l8D				l6	j 8l6D	j 6k	oui	
) 8	j 9l8D				6k	j j l8D	j 6k	non	51 ' æ - () &
f 9	- D 8	oui	D 58 D8 sn	AA A55 AA 7		j 6k	j 6k		
f D	- 976	oui	6758 D8 sn 7 57 D8 sn	- -55 9 - -55 9			j 6k		
) A	j 9l6A				6k	j j k A	j 6k	non	8
)	j 9l8				j k	j 6l8	j 6k	oui	
)	j 9l8D				j l8	j 6k 7	j 6k	oui	
)	j 9l8D				j k	j 6l7 9	j 6k	oui	
) j	j 9l8A				j l7	j 6k A	j 6k	oui	
f 6	- 9A	oui	8 959 D sn	- 55 D		j 6k	j 6k		
) 7	j 9l8A				6k	j j l88	j 6k	non	6
) 8	j 9l8j				j l6	j 6l6j	j 6k	oui	
) 9	j Dk				j lA	j 6k	j 6k	oui	
2.	j 9l8				6k	j j l6	j 6k	non	7D
2.	j D				l8	j 7l6	j 6k	oui	
2. j	j 9l89				6l8	j j k 9	j 6k	non	A-
2. 6	j 9l8A				6k	j j l86	j 6k	non	8
2. 7	j 9l6A				8l8	j l8A	j 6k	non	- -
2. 8	j 9k j				j l8	j j l8j	j 6k	non	-9
2. 9	j 6l6A				l8	j j l8A	j 6k	non	-
c	j 9l7 9				k 7	j 7l7	j 6k	oui	
c	j D				k 7	j 9l87	j 6k	oui	
cj	j 9kD				l8	j 6l6D	j 6k	oui	
c6	j 9kD				l8	j 6l7 D	j 6k	oui	
c7	j 9l8				j k	j 6l8	j 6k	oui	

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :

Références :

Echelle₍₁₎ :

Date d'édition₍₁₎ :

Sensible :

Prof. règl. mini₍₁₎ :

Matériau réseau₍₁₎ :

NB : La classe de
précision A, B ou C
figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :

Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ____ / ____ / ____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

IMOGEO
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2023120801899D

Référence de l'exploitant : 2349076319.234901RDICT02

N° d'affaire du déclarant : 231037

Personne à contacter (déclarant) : BELOT Vincent

Date de réception de la déclaration : 08/12/2023

Commune principale des travaux : 46500 GRAMAT

Adresse des travaux prévus : Rue des Artisans

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRNMP-DT-DICT

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 5 Avenue Pierre Gilles de GENNES

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 81000 ALBI

Tél. : +33563803075

Fax : +33344625444

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Lot 0565230550

Responsable du dossier

Nom : BAYSSETTE David

Désignation du service : ENEDIS DT-DICT

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : BAYSSETTE David

Signature : _____

Date : 08/12/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Règles et réglementations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Formulaire de contact pour le responsable du dossier. Le formulaire est intitulé "Responsable du dossier" et contient trois champs : "Nom :", "Désignation du service :", et "Tél. :". Le champ "Désignation du service :" est entouré d'une bordure rouge.

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 4 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

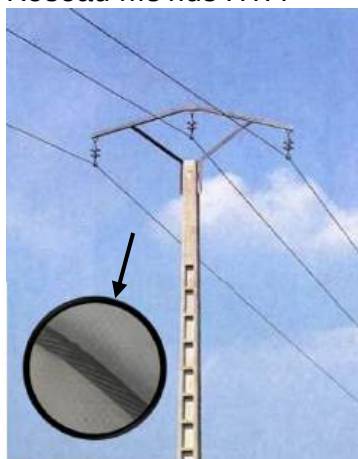
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

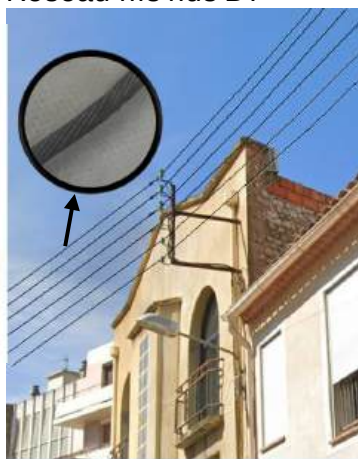
⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

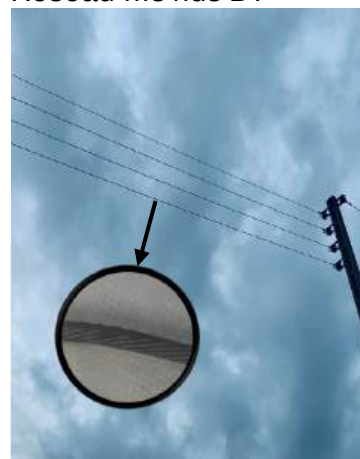
Réseau fils nus HTA



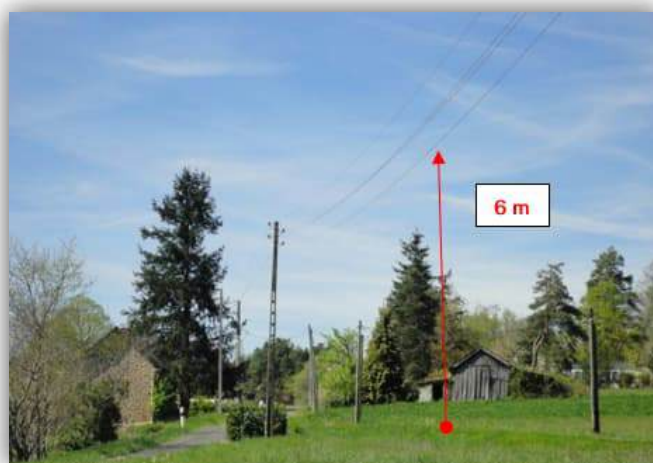
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



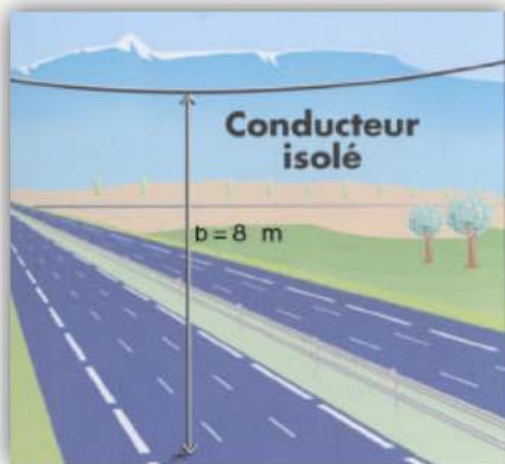
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne** théorique **minimale** de cette ligne électrique identifiée est de 6 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 8 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 76 61 47 01



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

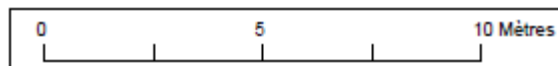
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrisation des exécutants et d'endommagement du réseau

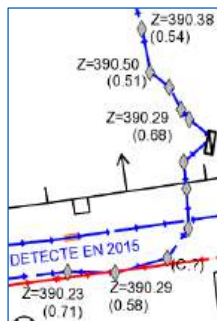
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

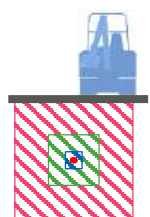
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	 POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	 Mise à la terre du réseau		 Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

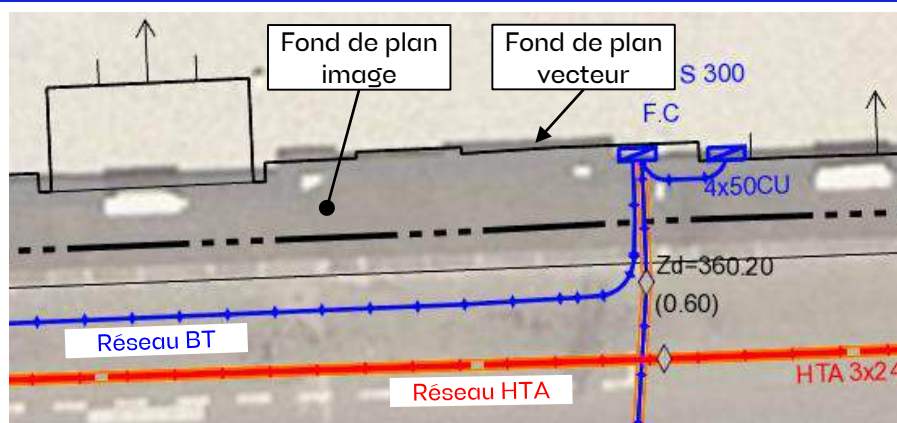
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

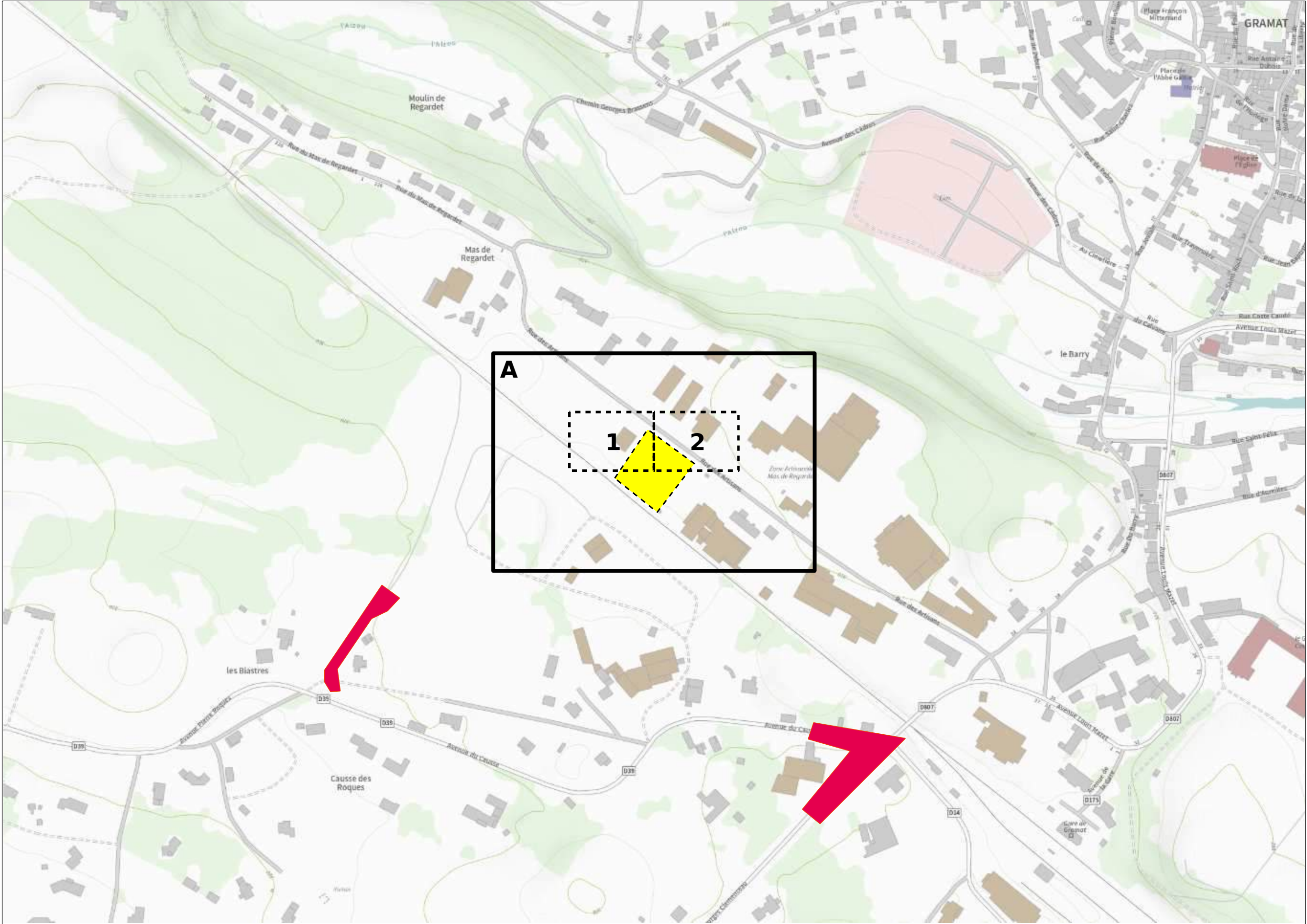
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
08/12/2023

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)

• Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.

S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

HTA

Aérien

Torsadé

Souterrain

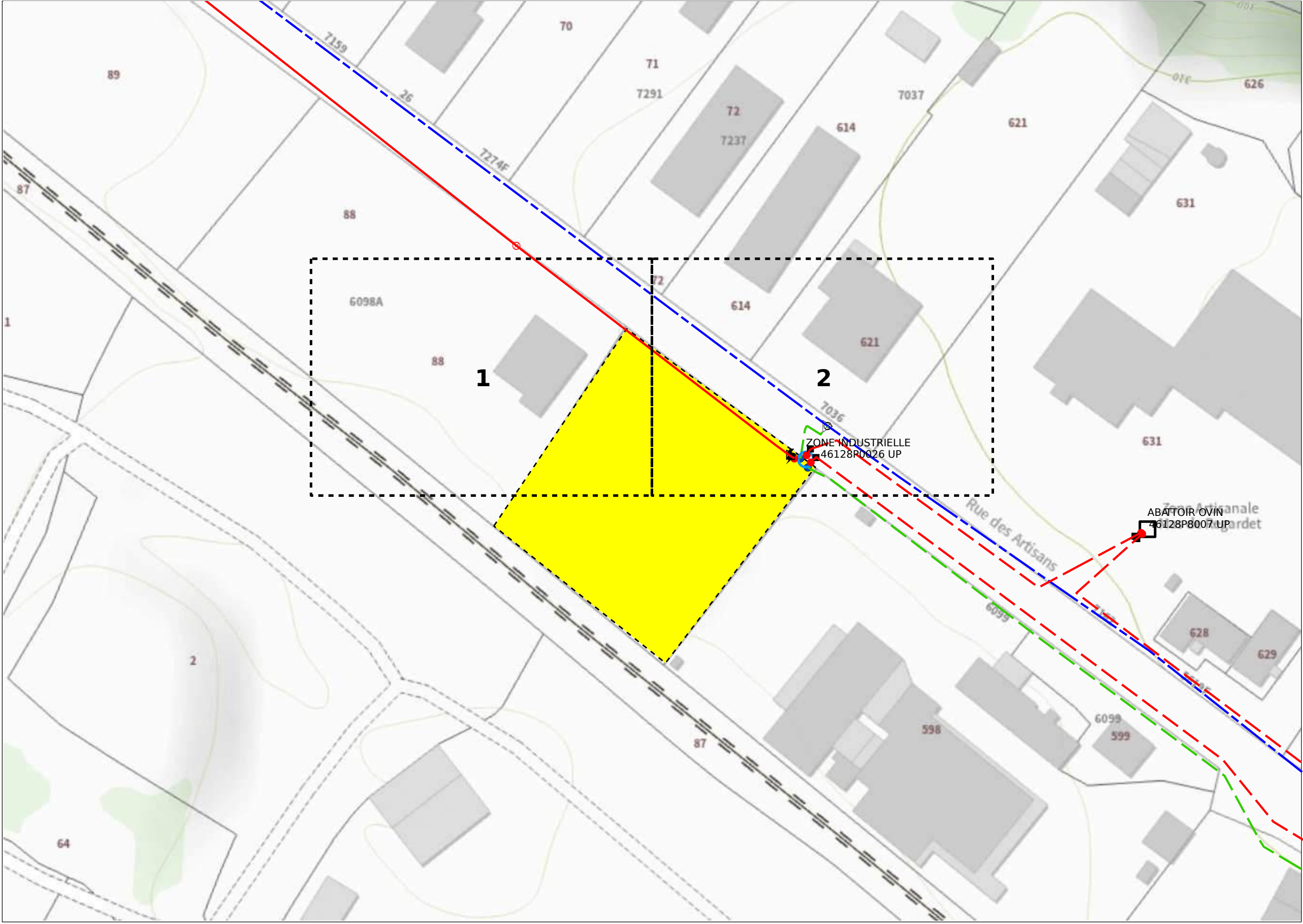
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
08/12/2023

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.

Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.

3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).

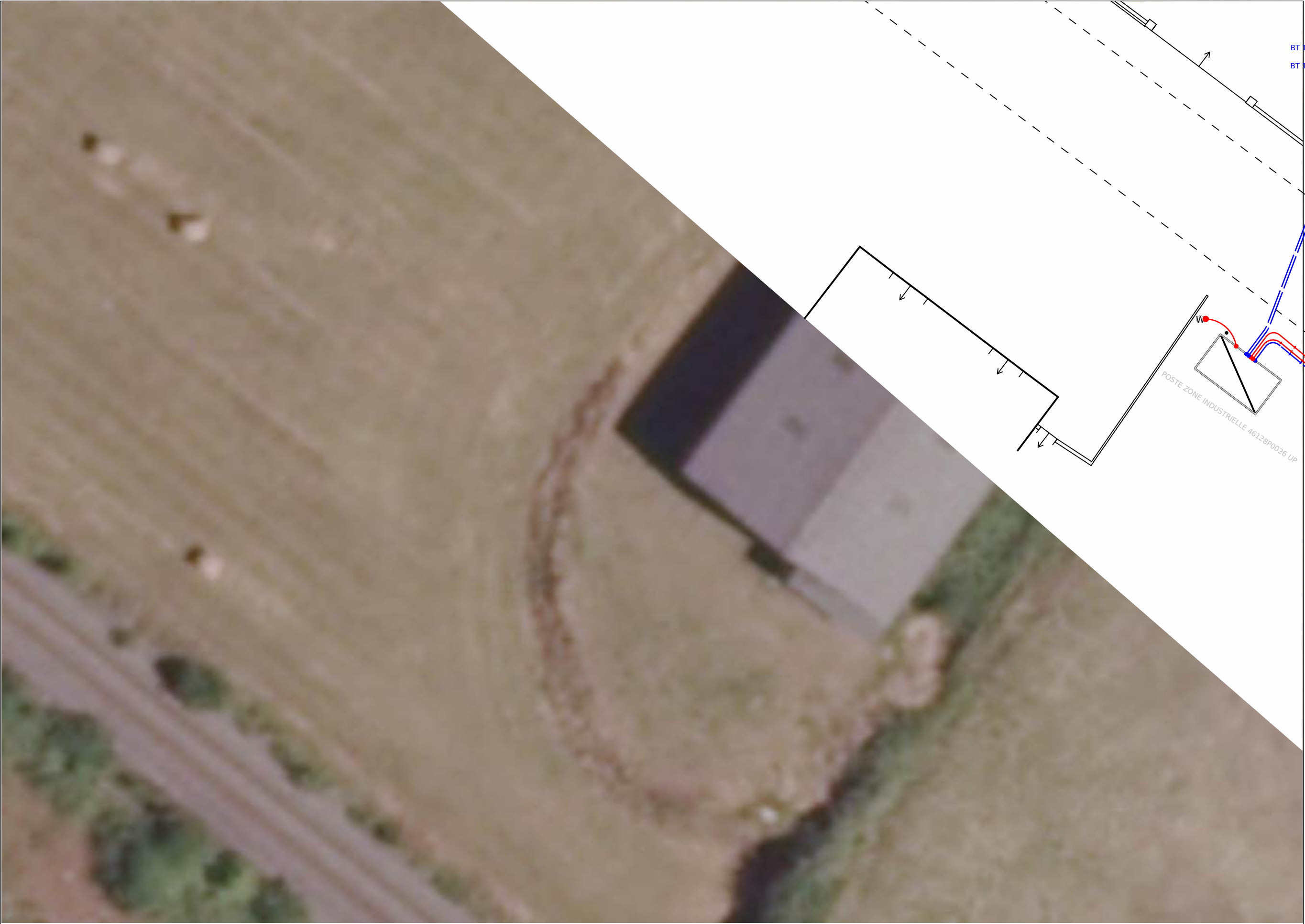
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan édité le :
08/12/2023

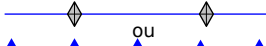
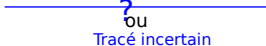
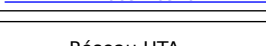
1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

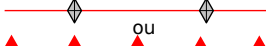
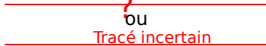
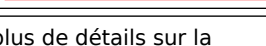
2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.

Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.

3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).

4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	 ou 
B	
C	 ou  Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	 ou 
B	
C	 ou  Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



ENEDIS-DRNMP-DT-DICT
ENEDIS DT-DICT

5 Avenue Pierre Gilles de GENNES

81000 ALBI

France

Tél : +33563803075

Fax : +33344625444

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2349076319.234901RDICT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous rappelons qu'il est d'usage de ne rien implanter à moins d'un mètre d'un ouvrage électrique (support, poste, coffret) afin de ne pas dégrader le massif en place et permettre également les interventions de remplacement place pour place.

Si vous avez besoin d'une protection de chantier pour réaliser vos travaux conformément aux recommandations techniques jointes, nous vous invitons à contacter notre Accueil Distributeur au :

09-70-83-19-70, pour les particuliers, choix 3.

09-70-83-29-70, pour les professionnels, choix 3

ou vous pouvez effectuer votre demande de protection de chantier directement à l'adresse mail suivante: nmp-serviceclients-mgpp@enedis.fr.

Responsable : BAYSSETTE David

Tél :

Date : 08/12/2023

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: imogeo-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2023120801899D - 46500 - GRAMAT - Rue des Artisans

Protys - Mai 2017

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

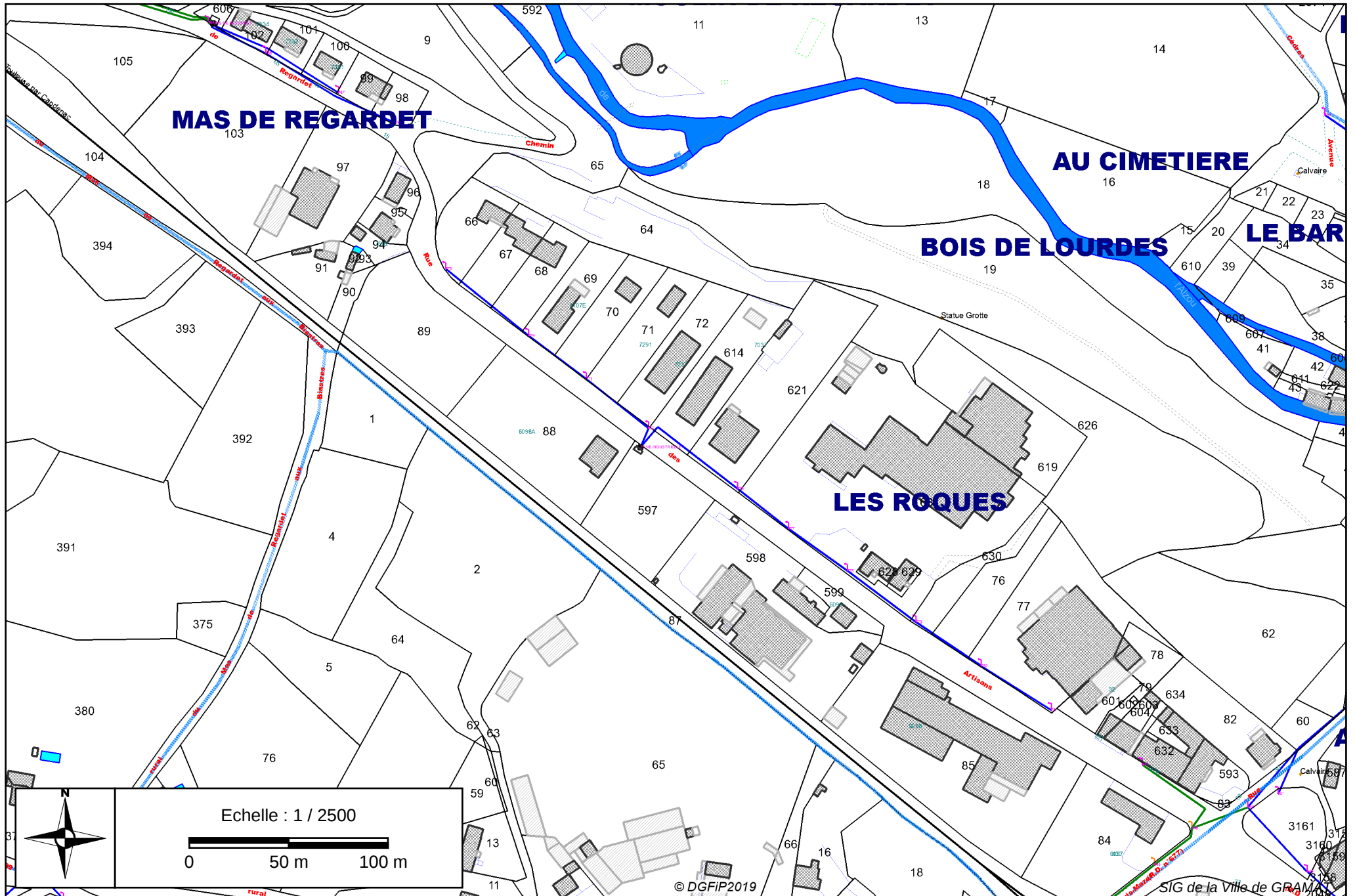
Vous trouverez en pièce jointe une notification RDICT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ₍₁₎ :	Date d'édition ₍₁₎ :	Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ :	Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: DICT Mairie de Gramat <dict@gramat.fr>

A: imogeo-d@demat.sogelink.fr

Objet: DICT 2023120801899D

Bonjour, veuillez trouver la réponse à votre demande de DICT. Cordialement Le 08/12/2023 à 10:54,
ne_pas_repondre@sogelink.fr a écrit :

DICT.fr - Sogelink Mailing 08 décembre 2023

Vous avez reçu de nouveaux documents à traiter

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint une demande de type DICT portant le numéro de consultation 2023120801899D, accompagnée du fichier XML correspondant.

Pour répondre à l'émetteur, utilisez les coordonnées présentes dans le document.

Pour toute question, nous restons à votre disposition par email à l'adresse suivante :
support@sogelink.fr .

Attention, il est possible que vous deviez autoriser votre navigateur (Internet Explorer, Google Chrome ou Firefox par exemple) à ouvrir des pages depuis notre site internet avant de pouvoir accéder aux fichiers.

De fait, il est nécessaire de vérifier qu'aucune fenêtre pop-up ne soit bloquée. Si vous ne parvenez pas à accéder aux documents, nous vous invitons à changer de navigateur et/ou à faire appel à votre service informatique.

Cordialement,

L'équipe Sogelink

Ceci est un email automatique, merci de ne pas y répondre.

www.sogelink.fr Copyright © 2023. Tous droits réservés



Le 12/12/2023

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

image.png : <https://dl.sogelink.fr/?Uzy6yF5U>

image.png : <https://dl.sogelink.fr/?CSY2GZr5>

ulJ2vZY0oolGAWWC.png : <https://dl.sogelink.fr/?l5JAzPIq>

image.png : <https://dl.sogelink.fr/?d0QXfE9P>

image.png : <https://dl.sogelink.fr/?XLDYpEds>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire du responsable du projet :

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Responsable du projet,
personne morale

Responsable du projet,
personne physique

Déclaration conjointe
DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Pays : ____ N° SIRET : ____

Représentant du responsable du projet

Dénomination :

Complément / Service :

N° : ____ Voie : ____

Lieu-dit / BP :

Code postal : ____ Commune : ____

Personne à contacter :

Tél. : ____ Fax₍₁₎ : ____

Courriel₍₁₎ :

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ :

CP : ____ Commune principale : ____

Nb de communes : ____ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : ____ Couleur : ____

Souhait de plans vectoriels : ____ au format : ____

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez le projet :

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____ Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : ____ / ____ / ____

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : ____ Voie : ____

Lieu-dit / BP :

Code postal : ____ Commune : ____

Pays : ____ N° SIRET : ____

Personne à contacter :

Tél. : ____ Fax₍₁₎ : ____

Courriel₍₁₎ :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ :

CP : ____ Commune principale : ____

Nb de communes : ____ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : ____ Couleur : ____

Souhait de plans vectoriels : ____ au format : ____

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées₍₃₎ :

Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ____ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____

Durée du chantier : ____ jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____



(44.776184 1.717439);(44.776563 1.717785);(44.776306 1.718294);(44.775929 1.717903);(44.776184 1.717439);

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : IMOGEO
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,2,3,1,2,0,8,0,1,8,9,9,D
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 231037
Personne à contacter (déclarant) : Vincent BELOT
Date de réception de la déclaration : 08 / 12 / 2023
Commune principale des travaux : GRAMAT 46500
Adresse des travaux prévus : Rue des Artisans

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : PRIMAGAZ
Personne à contacter : SERVICE SIG
Numéro / Voie : 8 bis rue Daniel MAYER
Lieu-dit / BP : BP 11658
Code Postal / Commune : 3,7,1,0,0 TOURS CEDEX 1
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/guide-d-application-de-la-reglementation.html>)
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5.3.2 - Chapitre 10.2.2 - Chapitre 10.2.4
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
Les fonds de plan sont fournis à titre indicatif, seul le géoréférencement des réseaux pourrait engager la responsabilité de Primagaz
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,8,0,0,1,1,4,4,7,7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : FRANZ Thomas
Désignation du service : Service SIG
Tél. : 0,6,0,8,9,7,4,0,1,9

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : FRANZ Thomas
Signature :
Date : 8 / 12 / 2023 Nombre c pris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre réponse.

Bonne réception.

Cordialement.

PRIMAGAZ - Service SIG

8 bis rue Daniel MAYER

BP 11658

37100 TOURS CEDEX 1

02.47.32.38.82 ou 02.47.32.38.85



Le 11/12/2023

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

GRAMAT_rue_des_artisans.zip : <https://dl.sogelink.fr/?LIbjUrXj>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : IMOGEO
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2023120801899D
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 231037
Personne à contacter (déclarant) : Vincent BELOT
Date de réception de la déclaration : 08 / 12 / 2023
Commune principale des travaux : GRAMAT 46500
Adresse des travaux prévus : Rue des Artisans

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : PRIMAGAZ
Personne à contacter : SERVICE SIG
Numéro / Voie : 8 bis rue Daniel MAYER
Lieu-dit / BP : BP 11658
Code Postal / Commune : 37100 TOURS CEDEX 1
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/guide-dapplication-de-la-reglementation.html>)
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5.3.2 - Chapitre 10.2.2 - Chapitre 10.2.4
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
Les fonds de plan sont fournis à titre indicatif, seul le géoréférencement des réseaux pourrait engager la responsabilité de Primagaz
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0800114477
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : FRANZ Thomas
Désignation du service : Service SIG
Tél. : 0608974019

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : FRANZ Thomas
Signature :
Date : 8 / 12 / 2023 Nombre c pris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : IMOGEO
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,2,3,1,2,0,8,0,1,8,9,9,D
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 231037
Personne à contacter (déclarant) : Vincent BELOT
Date de réception de la déclaration : 08 / 12 / 2023
Commune principale des travaux : GRAMAT 46500
Adresse des travaux prévus : Rue des Artisans

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : PRIMAGAZ
Personne à contacter : SERVICE SIG
Numéro / Voie : 8 bis rue Daniel MAYER
Lieu-dit / BP : BP 11658
Code Postal / Commune : 3,7,1,0,0 TOURS CEDEX 1
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à h ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/guide-d-application-de-la-reglementation.html>)
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5.3.2 - Chapitre 10.2.2 - Chapitre 10.2.4
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
Les fonds de plan sont fournis à titre indicatif, seul le géoréférencement des réseaux pourrait engager la responsabilité de Primagaz
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 8 0 0 1 1 4 4 7 7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : FRANZ Thomas
Désignation du service : Service SIG
Tél. : 0 6 0 8 9 7 4 0 1 9

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : FRANZ Thomas
Signature :
Date : 8 / 12 / 2023 Nombre c pris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire du responsable du projet :

Date de la déclaration : / /

Responsable du projet,
personne morale

Responsable du projet,
personne physique

Déclaration conjointe
DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Pays : N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Personne à contacter :

Tél. : Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ :

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez le projet :

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / / Durée du chantier : jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées₍₃₎ :

Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :



(44.776184 1.717439);(44.776563 1.717785);(44.776306 1.718294);(44.775929 1.717903);(44.776184 1.717439);

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre réponse.

Bonne réception.

Cordialement.

PRIMAGAZ - Service SIG

8 bis rue Daniel MAYER

BP 11658

37100 TOURS CEDEX 1

02.47.32.38.82 ou 02.47.32.38.85



Le 11/12/2023

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

GRAMAT_rue_des_artisans.zip : <https://dl.sogelink.fr/?m4i7fcaT>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :

Références :

Echelle⁽¹⁾ :

Date d'édition⁽¹⁾ :

Sensible :

Prof. règl. mini⁽¹⁾ :

Matériau réseau⁽¹⁾ :

NB : La classe de
précision A, B ou C
figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :

Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2): pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ____ / ____ / ____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

LEGENDE

EA

	Tronçons classe C		Dégrilleur		Régulateur de pression
	Tronçons classe B		Dessableur		Réserve incendie
	Tronçons classe A		Disconnecteur		Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur		Forage		Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique		Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle		Micro ventouse		Réservoir sur tour
	Barrage		Piézomètre		Shunt
	Boîte à boues		Plaque d'extrémité		Siphon
	Borne fontaine		Poste de soutirage		Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie		Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique		Station de pompage
	Brise charge		Prise d'eau		Station de surpression
	Canal de mesure		Prise de potentiel		Traitement sur réseau
	Captage		Production avec traitement		Vanne asservie
	Chasse automatique		Puisard		Vanne
	Cheminée d'équilibre		Puits		Vanne de survitesse
	Clapet		Purge		Vanne en attente
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression		Vanne fermée
	Compteur export/import		Réduction		Vanne réglée
	Ddass		Regard		Ventouse
	Débitmètre		Régulateur de débit		Vidange

①②④ Borne 1/2/4 prises

EU

	Tronçons classe C		Chasse		Rond visitable à grille
	Tronçons classe B		Clapet		Station d'épuration
	Tronçons classe A		Débitmètre		Tampon/avaloir
	Avaloir		Dégrilleur		Té de curage
	Avaloir à grille		Dessableur		Traitement sur réseau
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage		Vacuomètre
	Batardeau		Exutoire		Vanne
	Brise charge		Lagune		Vanne à guillotine
	Canal de mesure		Plaque pleine		Vanne à manchon
	Carré borgne		Poste de relevage		Vanne murale
	Carré visitable		Puisard		Ventouse
	Carré visitable à grille		Rond borgne		Vidange
	Chambre de détente		Rond visitable		

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive. Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages D'assainissement...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m).

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à : reperage.csp@saur.com, (en précisant en objet du mail le N° du département – commune RDV et N° de consultation de téléservice de la DICT ; Exemple : 19 – BRIVE-LA-GAILLARDE – RDV 2020280501191T)
Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, ...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

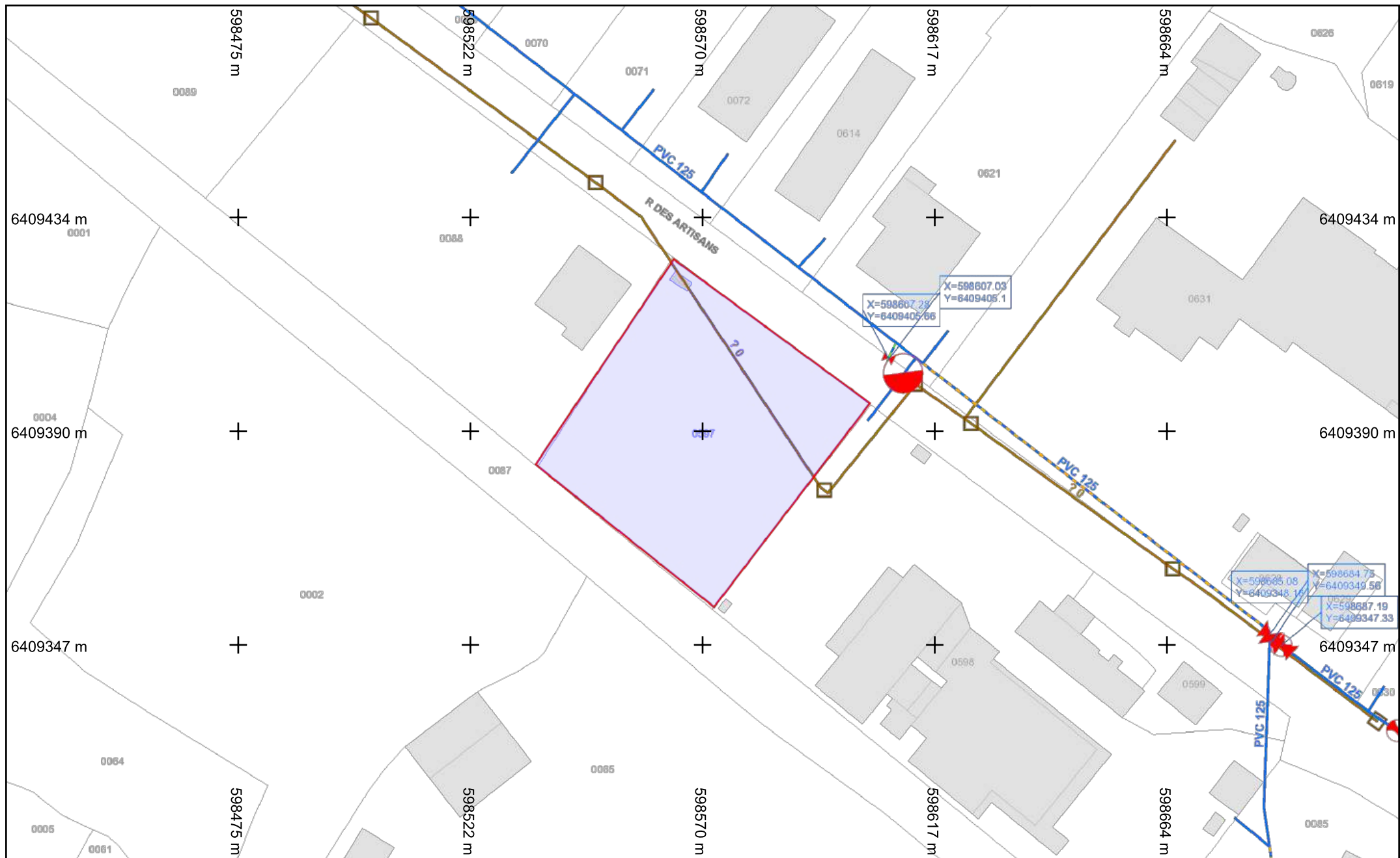
Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Une facturation sera établie, comprenant la prise en charge de l'intervention liée au sinistre, la main d'œuvre et la fourniture.

Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

*« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de **trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende** ».*



Légende :
Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/12/2023 - 10:54:44
Numéro de consultation : 2023120801899D
Adresse : Rue des Artisans
46500 GRAMAT

0 5 10 15 20 25 m



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ₍₁₎ :	Date d'édition ₍₁₎ :	Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ :	Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		_____ cm	
			___ / ___ / ___		_____ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: no-reply@sncf-reseau.multani.io

A: imogeo-d@demat.sogelink.fr

Objet: DICT traitée : réponse disponible

08 déc. 2023

SNCF Reseau Midi Pyrénées

Réponse à votre déclaration DICT

Bonjour

vous avez adressé une déclaration de DICT à SNCF Reseau Midi Pyrénées
N°2023120801899D

Vous pouvez désormais télécharger son récépissé avec les plans et notices joints dans un fichier ZIP, en cliquant sur le lien suivant :

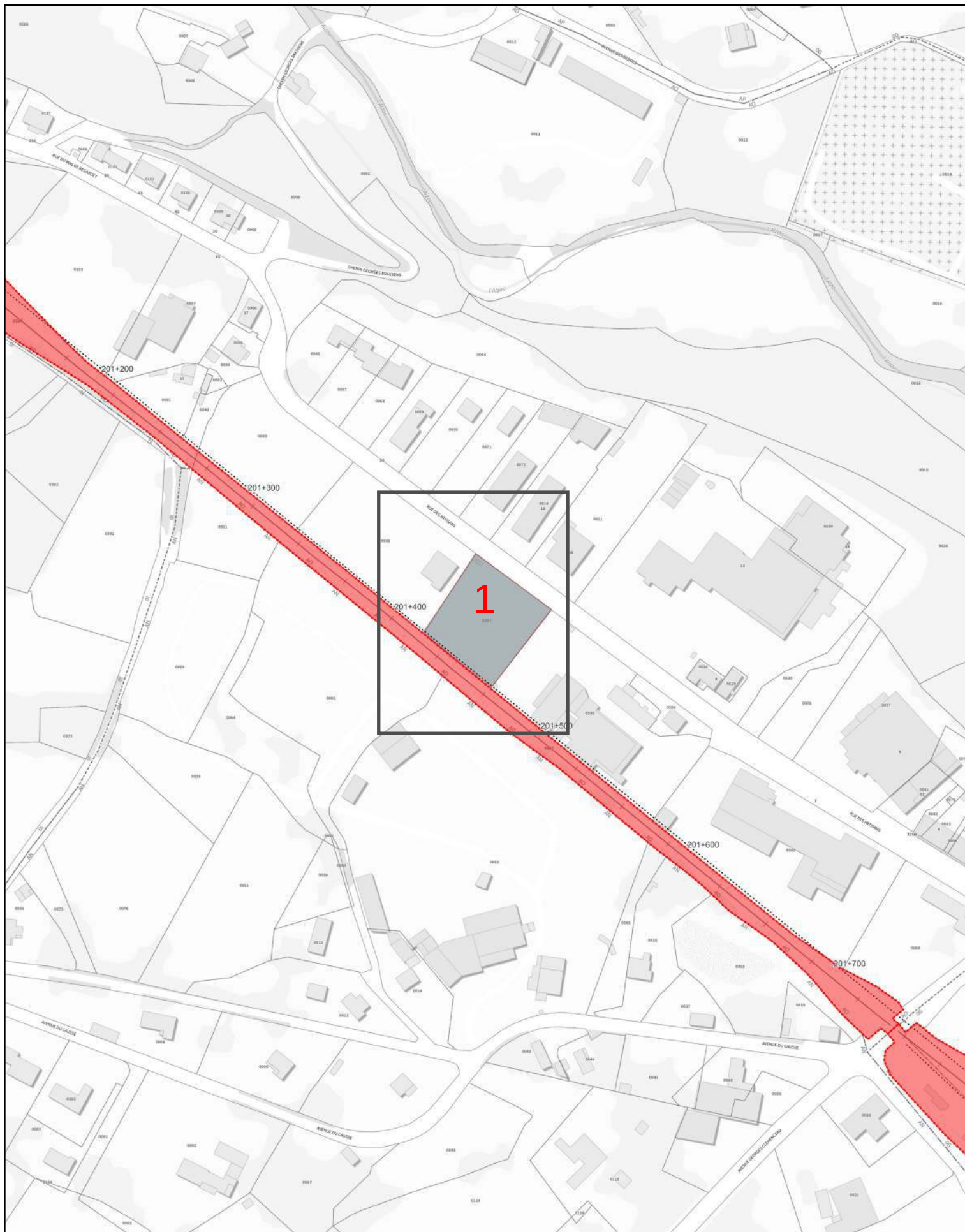
[Télécharger maintenant](#)

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire concernant cette déclaration.

L'équipe Multani

MULTANI,

Atelier 01, Halle tropisme - 121, rue foncouverte, 34 070 Montpellier - 04 49 38 01 02



multani

SNCF Réseau Midi Pyrénées Plan d'ensemble 08/12/2023

N° de consultation : 2023120801899D

Adresse : Rue des Artisans
46500 GRAMAT

N° d'urgence : 0561101525

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

Lambert 93
A4 - Portrait





multani

SNCF Réseau Midi Pyrénées Plan de détails 1/1 08/12/2023

N° de consultation : 2023120801899D

Adresse : Rue des Artisans
46500 GRAMAT

N° d'urgence : 0561101525

Les réseaux sont en classe C sauf mention contraire. Valable en altimétrie et profondeur.

1:500

0 5 10 m

Lambert 93

A4 - Portrait





RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE PROJETS ET EXECUTANTS DES TRAVAUX REALISES A PROXIMITE DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES ET AUTRES RESEAUX AERIENS, SOUTERRAINS OU SUBAQUATIQUES

1 PREAMBULE

Le Groupe Public Ferroviaire exploite un réseau sensible composé notamment d'installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé. Ces installations peuvent être aériennes, en surface et souterraines.

Le présent document est destiné à porter un complément d'informations aux différents responsables de projets et exécutants de travaux ayant l'intention de réaliser une opération à proximité des installations ferroviaires et autres réseaux aériens, souterrains ou subaquatiques déclarés à l'INERIS.

Sont entendus pour l'application du présent document comme travaux tiers l'ensemble des travaux à réaliser pour les besoins du responsable de projet par des exécutants de travaux tiers au Groupe Public Ferroviaire.

Il est précisé que ce document ne se substitue en aucune façon aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Plus particulièrement il ne vaut en aucun cas autorisation de pénétrer dans le domaine public ferroviaire non affecté à la circulation du public, d'y réaliser des travaux, ni acceptation du contenu des travaux tiers et de leurs effets potentiels sur le domaine public ferroviaires notamment en matière d'écoulement des eaux.

2 TRAVAUX TIERS DANS LE DOMAINE FERROVIAIRE

Pour toute demande de travaux à réaliser dans le domaine ferroviaire, il vous appartient de prendre contact avec la personne citée ci-dessous :

CONTACT	
Nom du contact :	FERRAND Marc
Fonction :	Correspondant DT-DICT
Etablissement :	INFRAPÔLE MIDI PYRENEES
Adresse :	12 chemin du raisin 31200 TOULOUSE
Adresse mail :	marc.ferrand@reseau.sncf.fr
Téléphone :	06 09 08 58 08

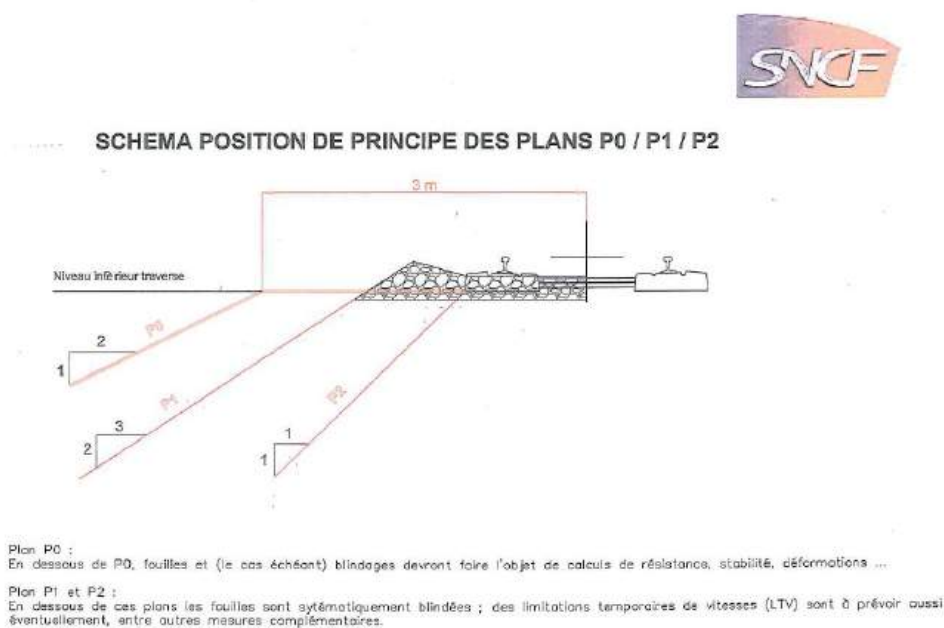
Vous ne serez pas autorisés à débuter vos travaux sans l'accord et les consignes de sécurités particulières de l'Unité Voie Référente.

Il est rappelé que toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire qui n'est pas affecté à la circulation du public, quel que soit le motif, est strictement interdite et réprimée en application de l'article L2242-4 du Code des Transports.

3 TRAVAUX TIERS HORS DU DOMAINE FERROVIAIRE

Sont totalement proscris sans validation préalable de SNCF Réseau :

- ➔ Toute Intrusion dans le domaine public ferroviaire. Toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire quel que soit le motif est strictement interdite et réprimé par l'article L2242-4 du Code des Transports.
- ➔ Tous les travaux tiers de terrassement ou actions pouvant entraîner la déstabilisation du terrain (vibration, explosifs, ...). Notamment toutes les interventions pouvant affecter la zone dite sensible sous le domaine public ferroviaire englobant la pente dite P0.



- ➔ Tous travaux ou utilisation d'engins et ou matériels de chantier proche du domaine public ferroviaire pouvant entraîner un survol, un risque de renversement, de projection ou de chute de toutes natures que ce soit sur ce domaine.
- ➔ Tout travaux situés à une distance inférieure à 100 mètres d'un passage à niveau,
- ➔ Toute approche à moins de 3 m de toutes installations électriques.

Dans tous ces cas de figure une validation préalable des travaux tiers par SNCF Réseau est nécessaire. Le processus de cette validation est détaillé dans le référentiel IG94589 MOA tiers - Directives de Sécurité Ferroviaire (DSF) :

<https://www.sncf-reseau.com/medias-publics/2019-05/IG94589-171218.pdf>

Dans ce référentiel, un point d'attention particulier doit être apporté à l'ensemble des règles du point « 5. REGLES TECHNIQUES EN PHASE TRAVAUX et de l'Annexe 9 : Croquis de principe des contraintes ferroviaires.

A noter que pour les travaux à proximité de passages à niveau, il convient également d'appliquer la note SETRA.

- Sétra 133 Travaux à proximité des Passages à Niveau.

<http://dtrf.setra.fr/pdf/pj/Dtrf/0005/Dtrf-0005634/DT5634.pdf?openerPage=notice>

Nous vous demandons de prendre connaissance de ces documents avant toute prise de contact aux coordonnées suivantes :

CONTACT	
Nom du contact :	FERRAND Marc
Fonction :	Correspondant DT DICT
Etablissement :	INFRAPÔLE MIDI PYRENEES
Adresse :	12 chemin du raisin 31200 TOULOUSE
Adresse mail :	marc.ferrand@reseau.sncf.fr
Téléphone :	06 09 08 58 08
Prise de contact et/ou Rdv terrain	Transmis par Marc FERRAND

Il est rappelé que toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire qui n'est pas affecté à la circulation du public, quel que soit le motif, est strictement interdite et réprimée en application de l'article L2242-4 du Code des Transports.

4 TRAVAUX TIERS IMPACTANT LA PERENITE DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES ET AUTRES RESEAUX AERIENS, SOUTERRAINS OU SUBAQUATIQUES OU NECESSITANT LEUR MODIFICATION

La réalisation des travaux tiers peut nécessiter le respect de préconisations délivrées par SNCF Réseau ou nécessiter la réalisation de travaux modificatifs des installations ou réseaux du domaine public ferroviaire, et ce afin de :

- Assurer la pérennité des infrastructures ferroviaires
- Assurer la protection du domaine public ferroviaire
- Assurer la sécurité des circulations ferroviaires
- Assurer la sécurité des biens et des personnes

La réalisation des travaux modificatifs doit être contractualisée conformément au texte SNCF RESEAU IG94589 MOA tiers - Directives de Sécurité Ferroviaire (DSF).

➤ L'IG 94589 MOA tiers - Directives de Sécurité Ferroviaire (DSF) :

<https://www.sncf-reseau.com/sites/default/files/2019-05/IG94589-171218.pdf>

Dans ce référentiel, un point d'attention particulier doit être apporté à l'ensemble des règles du point « 5. REGLES TECHNIQUES EN PHASE TRAVAUX et de l'Annexe 9 : Croquis de principe des contraintes ferroviaires.

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce référentiel avant toute prise de contact et rdv aux coordonnées suivantes :

Conséquence : Vous ne serez donc pas autorisés à débiter vos travaux sans l'accord et les consignes de sécurités particulières de l'Unité Voie Référente.

CONTACT	
Nom du contact :	FERRAND Marc
Fonction :	Correspondant DT DICT
Etablissement :	INFRAPÔLE MIDI PYRENEES
Adresse :	12 chemin du raisin 31200 TOULOUSE
Adresse mail :	marc.ferrand@reseau.sncf.fr
Téléphone :	06 09 08 58 08
Prise de contact et/ou Rdv terrain	Transmis par Marc FERRAND

5 PARTICULARITES GUICHET EMPRUNTS ET TRAVERSEES SNCF RESEAU

Pour tous travaux tiers dans les emprises du Groupe Public Ferroviaire concernant :

- La création ou modification des traversées sous voies et sur pont rail.
- La création ou modification des traversées aériennes.
- La création ou modification d'emprunts longitudinaux.

Il vous est demandé de prendre contact auprès du guichet emprunts et traversées aux coordonnées suivantes :

04 49 38 01 02 - (9h-12h/14h-17h)

guichet.convention@sncf-reseau.multani.io

Il est rappelé que toute pénétration sans autorisation régulière dans le domaine public ferroviaire qui n'est pas affecté à la circulation du public, quel que soit le motif, est strictement interdite et réprimée en application de l'article L2242-4 du Code des Transports.

Réf. travaux **231037**
Rue des Artisans
46500 GRAMATCréé le **08/12/2023**
Débute le **18/12/2023**
Durée : **100 jours**Retrouvez votre tableau
récapitulatif,
vos plans et un outil de mesures
sur l'application Dict.fr Mobile**Exploitants****ENEDIS-DRNMP-DT-DICT**

CHEZ PROTYS P0546, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 France

 **CONCERNÉ** 0563803075  0181624701  0176614701  ASGARD-DRNMP.ENEDIS@demat.protys.frDICT 420408331 Envoyé le 08/12/2023 Réponse 420413485 Reçu le 08/12/2023 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans le mprise des travaux déclarés. Nom du contact : BAYSSETTE David.

Mairie de Gramat - SYLVESTRE Michel

3 , Place du Four 46500 GRAMAT FRANCE

 **CONCERNÉ** 0565388748  0565388748  0565388748  dict@gramat.frDICT 420408326 Envoyé le 08/12/2023 Réponse 420545436 Reçu le 11/12/2023 **CONCERNÉ** Présence d'ouvrage : EL, TL **SNCF Réseau Midi Pyrenees chez Multani**

121 RUE FONCOUVERTE ATELIER 01, HALLE TROPISME 34070 MONTPELLIER France

 **CONCERNÉ** 0449380102  0561101525  0561101525  sncf20@sncf-reseau.multani.ioDICT 420408328 Envoyé le 08/12/2023 Réponse 420469105 Reçu le 08/12/2023 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : TR. Recommandations : Veuillez svp prendre connaissance des recommandations, des prescriptions et des contacts transmis au sein de la NOTICE DE SECURITE. Nom du contact : Multani.

primagaz - metzger frederic

pole-sig, les levees - route de montlouis 37700 saint pierre des corps france

 **CONCERNÉ** 0247323882  0800114477  0800114477  dt-dict@primagaz.frDICT 420408330 Envoyé le 08/12/2023 Réponse 420464872 Reçu le 08/12/2023 **CONCERNÉ** Présence d'ouvrage : GA. Recommandations : Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (<https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/guide-dapplication-de-la-reglementation.html>). Nom du contact : FRANZ Thomas.Réponse 420464899 Reçu le 08/12/2023 **CONCERNÉ** Présence d'ouvrage : GA. Recommandations : Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (<https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/guide-dapplication-de-la-reglementation.html>). Nom du contact : FRANZ Thomas.**DEPARTEMENT DU LOT - LACAPELLE**

Service territorial routier de Lacapelle-Marival, Chez SOGELINK TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France

**NON CONCERNÉ** 0565534000  0565534830  0565534830  dep46-lacapelle@demat.sogelink.frDICT 420408327 Envoyé le 08/12/2023 Réponse 420466206 Reçu le 11/12/2023 **NON CONCERNÉ**

Pas d'ouvrage. Nom du contact : Calviac Jean-Philippe.



Réf. travaux **231037**



Rue des Artisans
46500 GRAMAT



Créé le **08/12/2023**
Débute le **18/12/2023**
Durée : **100 jours**

Retrouvez votre tableau
récapitulatif,
vos plans et un outil de mesures
sur l'application Dict.fr Mobile



SAUR SUD OUEST

Service DICT (MIDI PYRENEES), TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France



! CONCERNÉ

☎ 0562573131

📠 0581913507

@ saur-so-midipyrenees@demat.sogelink.fr

DICT 420408329

Envoyé le 08/12/2023



Réponse 420480639

Reçu le 11/12/2023

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA, EU. Recommandations : POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A LADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis.

Autres destinataires

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage Public, 3 Place du Four 46500 GRAMAT FRANCE

NON REQUIS

☎ 0565387041

@ mairie@gramat.fr

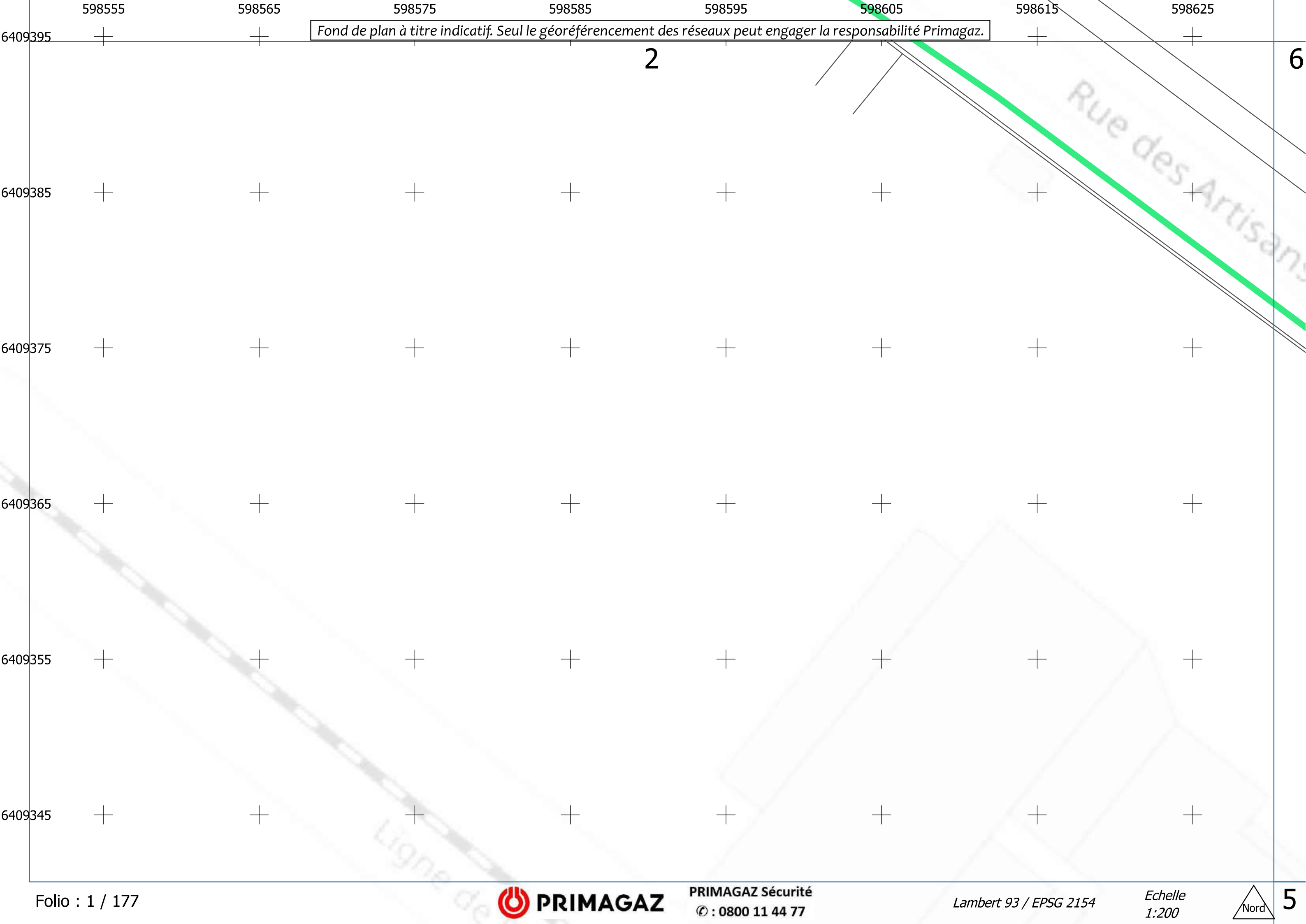
IPT 420408325

Envoyé le 08/12/2023





(44.776184 1.717439);(44.776563 1.717785);(44.776306 1.718294);(44.775929 1.717903);(44.776184 1.717439);

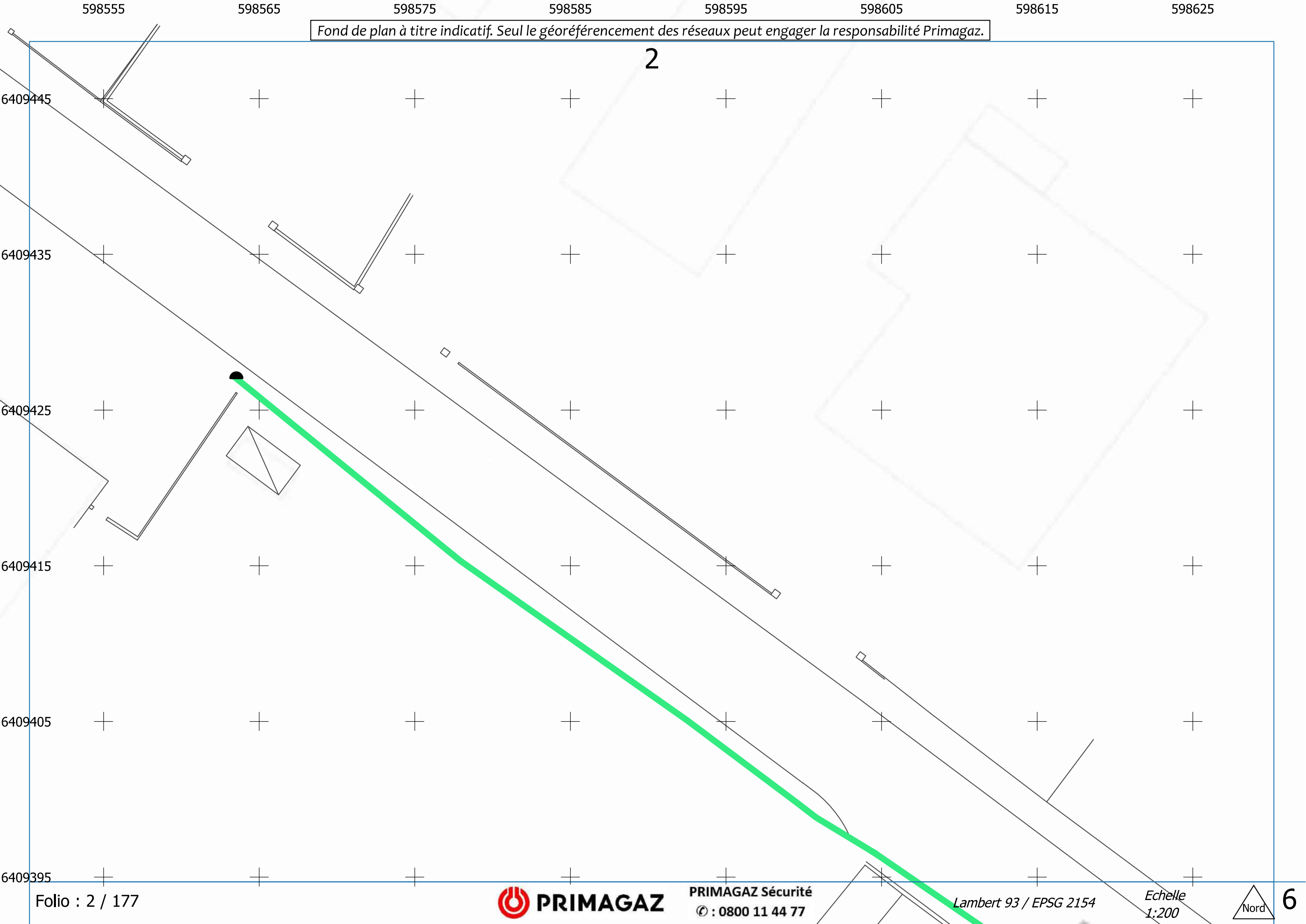


Fond de plan à titre indicatif. Seul le géoréférencement des réseaux peut engager la responsabilité Primagaz.

2

6

5



Fond de plan à titre indicatif. Seul le géoréférencement des réseaux peut engager la responsabilité Primagaz.

2

Tableaux synthétiques**Tableau 1 — Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique**

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Etape 1 : Etude géotechnique préalable (G1)		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Etude préliminaire, esquisse, APS	Etude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Etape 2 : Etude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Etape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase Etude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Tableau 2 – Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.
ÉTAPE 1: ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1) Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases : <u>Phase : Étude de Site (ES)</u> Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. • Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours. • Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. • Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs. <u>Phase Principes Généraux de Construction (PGC)</u> Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. • Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. • Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).
ÉTAPE 2: ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2) Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases : <u>Phase Avant-projet (AVP)</u> Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. • Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. • Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques. <u>Phase Projet (PRO)</u> Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. • Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. • Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités. <u>Phase DCE/ACT</u> Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques. • Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel). • Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux

Suite Tableau 2 - Classification des missions d'ingénierie géotechnique

ÉTAPE 3: ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement {calculs justificatifs} des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases Interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur {G3}.
- donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le présent rapport et ses annexes constituent un ensemble indissociable. La mauvaise utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle sans l'accord de IMOGEO ne saurait engager la responsabilité de cette Société.

Des modifications dans l'implantation, le niveau, la conception, ou l'importance des constructions par rapport aux données initiales, peuvent conduire à modifier les conclusions et recommandations du rapport et doivent, par conséquent être portées à la connaissance de IMOGEO.

De même, des éléments nouveaux mis en évidence lors de reconnaissance complémentaire ou lors de l'exécution des fouilles ou des fondations et n'ayant pu être détectés au cours des opérations de reconnaissance (par exemple : failles, remblais anciens ou récents, cavene de dissolution, hétérogénéité localisée, venue d'eau etc...) peuvent rendre caduque tout ou partie des conclusions du rapport.

Ces éléments nouveaux, ainsi que tout incident important survenant au cours des travaux (éboulements des fouilles, dégâts occasionnés aux constructions existantes, glissement de talus, etc...) doivent être immédiatement signalés à IMOGEO pour lui permettre de reconsidérer et d'adapter éventuellement les solutions initialement préconisées.

Le niveau de venues d'eau indiqué éventuellement sur les coupes de sondages correspond à un niveau instantané mesuré au moment de la réalisation des sondages. Il est donc sujet à des fluctuations dans l'avenir et ne saurait engager notre responsabilité sauf indications contraires stipulées dans le rapport dans le cas où, par exemple, une étude hydrogéologique complète et détaillée nous aurait été confiée.

IMOGEO ne saurait être rendue responsable des modifications apportées à ses conclusions que dans la mesure où elle aurait donné, par écrit, son accord sur lesdites modifications.

Il est vivement recommandé au Maître d'ouvrage, au Maître d'œuvre ou à l'Entreprise de faire procéder, au moment de l'ouverture des fouilles ou dès la réalisation des premiers pieux ou puits, à une visite de chantier par un spécialiste. Cette visite peut être réalisée par la société IMOGEO si elle est chargée d'une mission de vérifications de l'exécution des travaux de fondations. Le client est alors prié de prévenir IMOGEO en temps utile.

Cette visite a pour objet de vérifier que la nature des sols et la profondeur de l'horizon de fondation sont conformes aux données du rapport. Elle donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu et à une facturation établie en fonction du temps passé et dont le montant s'ajoute à celui de la rédaction du rapport initial proprement dit.

Dans le cas des fondations profondes ou semi-profondes exécutées avec les méthodes classiques de battage (pieux battus, colonnes ballastées par pilonnage, etc ..) ou avec les méthodes de vibre-flottation (colonnes ballastées vibro-flottées), il appartient à l'entreprise retenue, spécialisée pour ces travaux, de s'assurer que le battage ou la vibro-flottation ne sera pas susceptible de provoquer des désordres dans les constructions existantes environnantes et en conséquence de prendre les dispositions qui s'imposeront compte tenu des caractéristiques de son matériel.

Des modifications importantes de l'état des lieux au droit de terrains situés en limite ou à proximité du terrain n'ayant fait l'objet de la présente étude et susceptibles de mettre en cause la stabilité de ce dernier et de la construction qu'il supporte (par exemple, travaux de terrassement intempestifs réalisés en contrebas dans le cas d'un terrain en pente) ne pourraient pas engager notre responsabilité. Il appartient dans un tel cas aux propriétaires des terrains voisins de confier les études qui s'imposent à un bureau d'études géotechniques qualifié.